



Département de L'ARIEGE (09)

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET  
DE L'ASSAINISSEMENT DE L'ARIEGE

COMMUNE DE SAVERDUN



## SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Rapport Phase 3 : Volet Assainissement Non Collectif

Décembre 2019

**AZUR**  
environnement

Société d'étude en eau, assainissement & environnement

Siège social ZAC Réveillon, 29 rue des Cisterciens, 11 100 NARBONNE

tel : 04 68 32 11 34, fax : 04 68 65 18 36, [contact@azurenv.fr](mailto:contact@azurenv.fr)

SARL au capital de 25 154,10 €, RCS Narbonne 429 169 188, APE 7112B.



# SOMMAIRE

<b>I</b>	<b>PREAMBULE.....</b>	<b>4</b>
<b>II</b>	<b>GENERALITES SUR LA ZONE D’ETUDE.....</b>	<b>5</b>
II.A	Localisation de la zone d’étude .....	5
II.B	Zonage de l’assainissement existant .....	6
<b>III</b>	<b>PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT.....</b>	<b>7</b>
<b>IV</b>	<b>CARTE DES CONTRAINTES SIMPLIFIEE AU NIVEAU DU SECTEUR AGGLOMERE DE SAVERDUN .....</b>	<b>8</b>
IV.A	Topographie.....	8
IV.B	Zones inondables.....	9
IV.C	Captages d’alimentation en eau potable .....	10
IV.D	Surface des parcelles .....	11
IV.E	Carte des contraintes simplifiée .....	11
<b>V</b>	<b>CARTE DES SOLS.....</b>	<b>12</b>
V.A	Géologie.....	12
V.B	Pédologie .....	13
V.B.1	Tests de perméabilités.....	13
V.B.2	Carte des sols.....	15
<b>VI</b>	<b>ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EXISTANT .....</b>	<b>16</b>
VI.A	Méthodologie de l’inventaire .....	16
VI.B	Etat des lieux de l’assainissement non collectif existant .....	16
VI.B.1	Etude des systèmes d’assainissement non collectif à l’échelle de la commune de Saverdun .....	16
VI.B.2	Etude des systèmes d’assainissement non collectif par secteur .....	17
VI.C	Travaux de mise en conformité.....	22
VI.C.1	Généralités .....	22
VI.C.2	Justification des filières à mettre en place .....	22
VI.C.3	Evaluation des couts de réalisation d’une filière et des couts d’exploitation ....	23
<b>VII</b>	<b>ETUDE DE RACCORDEMENTS.....</b>	<b>24</b>
VII.A	Contexte.....	24
VII.B	Présentation des secteurs étudiés.....	25
VII.C	Secteur 1 : Route de l’avenir – La Crémade.....	26
VII.C.1	Localisation.....	26
VII.C.2	Réhabilitation et construction des ANC.....	26
VII.C.3	Raccordement au réseau d’assainissement .....	27
VII.C.4	Impact du raccordement sur les ouvrages existants.....	29
VII.D	Secteur 2 : La Gare .....	30
VII.D.1	Localisation.....	30
VII.D.2	Réhabilitation et construction des ANC.....	30
VII.D.3	Raccordement au réseau d’assainissement .....	31

VII.D.4	<i>Impact du raccordement sur les ouvrages existants.....</i>	33
VII.E	Secteur 3 : Le Cimetière.....	34
VII.E.1	<i>Localisation.....</i>	34
VII.E.2	<i>Réhabilitation de l'ANC existant.....</i>	34
VII.E.3	<i>Raccordement au réseau d'assainissement.....</i>	35
VII.E.4	<i>Impact du raccordement sur les ouvrages existants.....</i>	36
VII.F	Secteur 4 : Chemin de St Pierre et Route de Bogues .....	37
VII.F.1	<i>Localisation.....</i>	37
VII.F.2	<i>Cas n°1 : Etude de raccordement de l'ensemble des habitations au réseau d'assainissement.....</i>	37
VII.F.3	<i>Cas n°2 : Raccordement d'une partie des habitations au réseau d'assainissement</i>	39
VII.F.4	<i>Synthèse .....</i>	41
VII.G	Secteur 5 : Le Château et la Sarailière .....	42
VII.G.1	<i>Localisation.....</i>	42
VII.G.2	<i>Cas n°1 : Etude de raccordement de l'ensemble des habitations au réseau d'assainissement.....</i>	42
VII.G.3	<i>Cas n°2 : Raccordement d'une partie des habitations au réseau d'assainissement</i>	44
VII.G.4	<i>Synthèse .....</i>	46
VII.H	Secteur 6 : Les Nauzes.....	47
VII.H.1	<i>Localisation.....</i>	47
VII.H.2	<i>Cas n°1 : Etude de raccordement de l'ensemble des habitations au réseau d'assainissement.....</i>	47
VII.H.3	<i>Cas n°2 : Raccordement d'une partie des habitations au réseau d'assainissement</i>	49
VII.H.4	<i>Synthèse .....</i>	51
VII.I	Secteur 7 : Montoulieu et la Ginestière .....	52
VII.I.1	<i>Localisation.....</i>	52
VII.I.2	<i>Cas n°1 : Etude de raccordement de l'ensemble des habitations au réseau d'assainissement.....</i>	53
VII.I.3	<i>Cas n°2 : Raccordement d'une partie des habitations au réseau d'assainissement</i>	56
VII.I.4	<i>Synthèse .....</i>	59
VII.J	Secteur 8 : St Prim et le hameau de Danis .....	59
VII.J.1	<i>Localisation.....</i>	59
VII.J.2	<i>Scénario 8.A : Raccordement du secteur de Saint Prim uniquement.....</i>	60
VII.J.3	<i>Synthèse .....</i>	67
VII.J.4	<i>Scénario 8.B : Raccordement du Hameau de Danis uniquement.....</i>	68
VII.J.5	<i>Synthèse .....</i>	70
VII.K	<i>Synthèse.....</i>	71
<b>VIII</b>	<b>PROPOSITION DU ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>72</b>
<b>IX</b>	<b>LISTE DES ANNEXES.....</b>	<b>73</b>

## Liste des figures et des tableaux

Figure 1 : Localisation du territoire communal de Saverdun.....	5
Figure 2 : Zones inondables de la commune de Saverdun (Source : ariege.gouv.fr) .....	9
Figure 3 : Localisation des points d'alimentation AEP de la commune (Source : PICTO OCCITANIE 2019).....	10
Figure 4 : Carte géologique de la commune de Saverdun (Extrait carte géologique).....	12
Figure 5 : Localisation du secteur 1a.....	17
Figure 6 : Localisation du secteur 1b.....	19
Figure 7 : Localisation du secteur 1.....	26
Figure 8 : Tracé potentiel du raccordement au réseau d'assainissement existant .....	27
Figure 9 : Localisation du secteur 2.....	30
Figure 10 : Tracé potentiel du raccordement au réseau d'assainissement existant .....	31
Figure 11 : Localisation du secteur 3.....	34
Figure 12 : Tracé potentiel du raccordement au réseau d'assainissement existant .....	35
Figure 13 : Localisation du secteur 4.....	37
Figure 14 : Tracé potentiel du raccordement au réseau d'assainissement existant .....	38
Figure 15 : Localisation du secteur 5.....	42
Figure 16 : Tracé potentiel du raccordement au réseau d'assainissement existant .....	43
Figure 17 : Localisation du secteur 6.....	47
Figure 18 : Tracé potentiel du raccordement au réseau d'assainissement existant .....	48
Figure 19 : Localisation du secteur 7.....	52
Figure 20 : Tracé potentiel du raccordement au réseau d'assainissement existant .....	54
Figure 21 : Localisation du secteur 8.....	60
Figure 22 : Tracé potentiel du raccordement au réseau d'assainissement existant .....	61
Figure 23 : Tracé potentiel du raccordement au réseau d'assainissement existant .....	64
Figure 24 : Tracé potentiel du raccordement du hameau de Danis .....	69
Tableau 1 : Tests de perméabilité réalisés lors des précédentes investigations.....	13
Tableau 2 : Tests de perméabilité réalisés en 2019.....	14
Tableau 3 : Coûts de réhabilitation des ANC.....	23

## I PREAMBULE

→ L'objectif de l'assainissement est de préserver la santé des populations et la salubrité de l'environnement tout au long de la chaîne de l'eau, de son prélèvement à la restitution au milieu naturel.

→ L'assainissement non collectif doit être conçu, implanté et entretenu de manière à ne pas présenter de risque de contamination des êtres vivants, et de pollution des eaux, notamment celles faisant l'objet d'usages particuliers (eau potable, baignade, coquillages, etc....).

→ Le **Code de la Santé Publique** rend obligatoire pour les immeubles non raccordés à un réseau collectif, la mise en place d'un système d'assainissement non collectif. La **loi sur l'eau du 3 janvier 1992** reconnaît l'assainissement non collectif comme une solution à part entière et pour ce faire, confie des compétences et des obligations nouvelles aux communes ; les **arrêtés d'application du 6 mai 1996** ont défini les prescriptions techniques relatives aux ouvrages d'assainissement non collectifs ainsi que les modalités de mise en œuvre du contrôle.

L'effluent rejeté vers un milieu hydraulique superficiel (considéré comme exceptionnel) devra respecter les conditions fixées par l'arrêté du 7 septembre 2009 (modifié par l'arrêté du 7 mars 2012) qui sont de :

- 30 mg/L pour les MES ;
- 35 mg/L pour la DBO<sub>5</sub>.

→ L'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif détermine le niveau de rejet à atteindre et les modalités d'exploitation pour une installation en ANC traitant une charge organique supérieure à 1,2 kg de DBO<sub>5</sub> par jour soit 20 équivalents habitant en charge de DBO<sub>5</sub> (1 EH = 60g DBO<sub>5</sub>/j).

Le particulier est responsable de la conception, de la réalisation et du bon état de fonctionnement de son installation d'assainissement non collectif.

→ Ce rapport présente :

- Une synthèse des diagnostics de l'assainissement non collectif.
- L'étude de scénario relative aux possibilités de raccordement des habitations en ANC au réseau d'assainissement communal.

## II GENERALITES SUR LA ZONE D'ETUDE

### II.A LOCALISATION DE LA ZONE D'ETUDE

L'ensemble du territoire communal de Saverdun est étudié, comprenant :

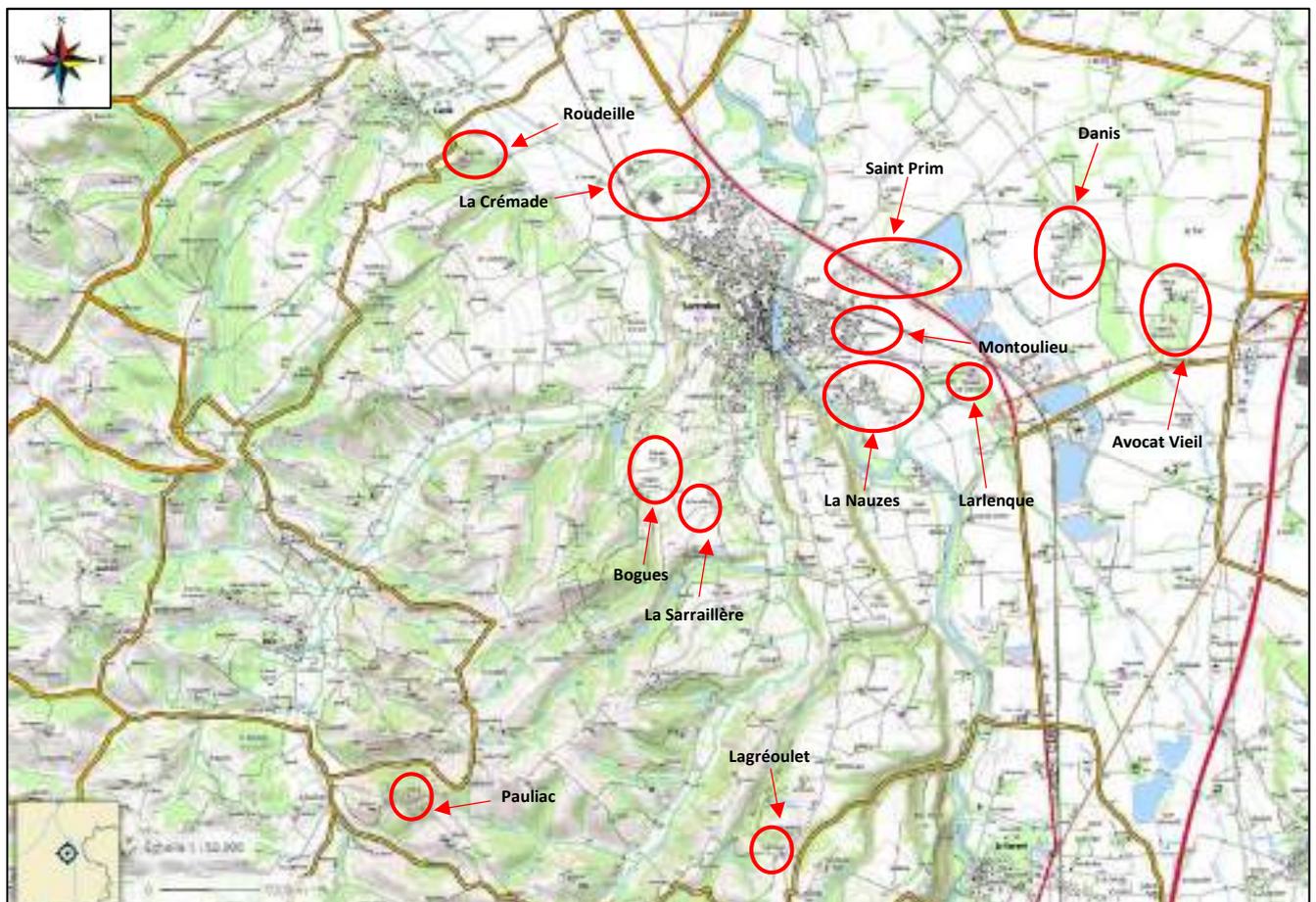
- Les habitations à proximité de l'agglomération :

- La Crémade,
- Saint Prim,
- Les Nauzes,
- Montoulieu, ...

- Les Ecart :

- Roudeille,
- Danis,
- Avocat Vieil,
- Bogues, ...

L'extrait ci-après permet de présenter le territoire communal de Saverdun :



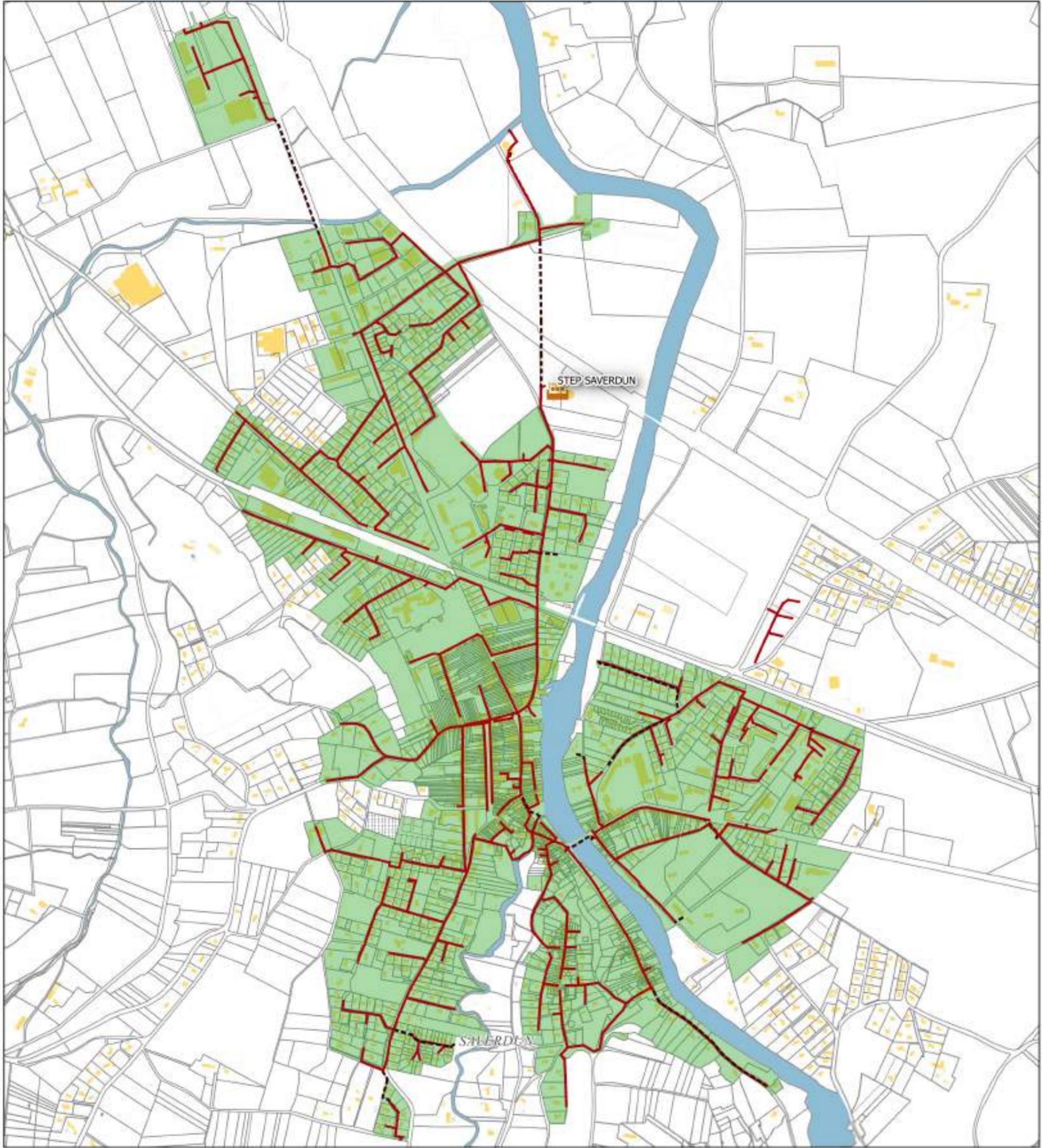
*Figure 1 : Localisation du territoire communal de Saverdun*



## II.B ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT EXISTANT

Le zonage de l'assainissement existant a été établi à partir du plan du réseau d'assainissement et des informations fournies par le SPANC (SMDEA) sur les systèmes d'assainissement non collectif de la commune de Saverdun.

*Le plan du zonage de l'assainissement existant est présenté à la page suivante.*



### Légende

- Station de traitement EU
- Zonage assainissement existant
- Collecteur EU
- GRAVITAIRE
- REFOULEMENT

0 200 400 m



1 / 10 000





### III PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Pour rappel :

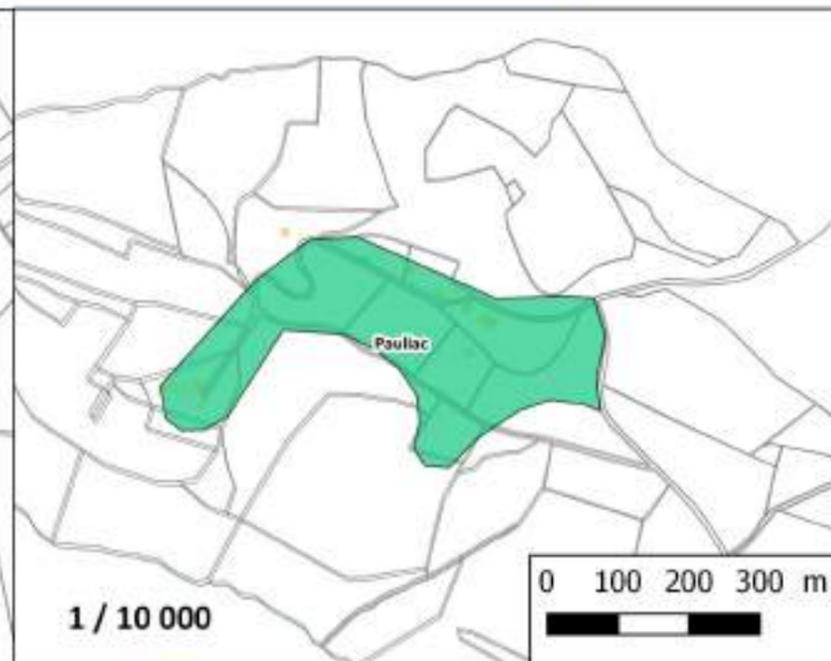
→ La commune de Saverdun dispose d'un PLU actuellement en cours de révision.

Le PADD provisoire de juillet 2018 et fourni par le SMDEA en septembre 2018 précise les informations suivantes :

- L'objectif de population supplémentaire à l'horizon 2035 est de + 1 300 habitants sédentaires.
- Les zones de perspectives de développement seront limitées : deux zones sont identifiées :
  - ✓ Secteur la Crémade,
  - ✓ Secteur Montoulieu,
- Développement des dents creuses au travers d'implantations d'écoquartiers ou de quartiers durables :
  - ✓ Saint Pierre,
  - ✓ Secteur Pépounot,
  - ✓ Secteur Laillé.
- La commune souhaite développer sa capacité d'accueil de tourisme :
  - ✓ De type hôtel dans le village et au niveau de l'échangeur RD14-RD820.
  - ✓ De type hébergement touristique au niveau du plan d'eau de la Ginestière et de Pauliac.

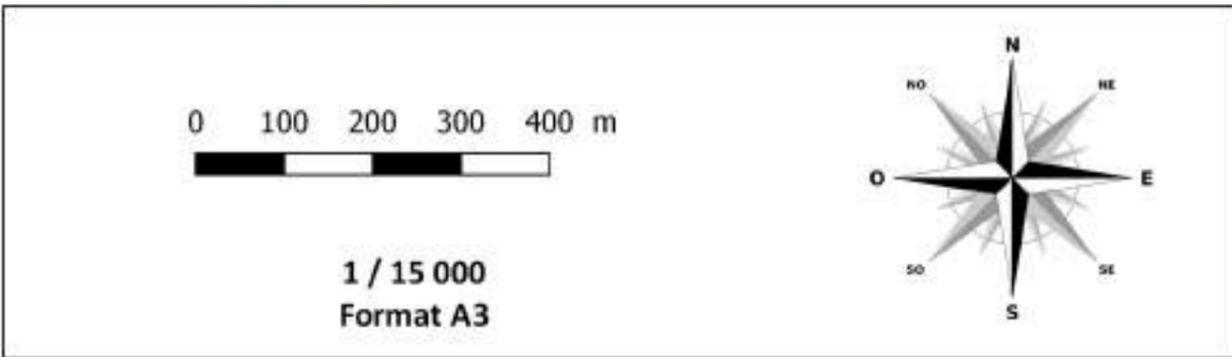
- **Une grande majorité de ces perspectives de développement sont situées à proximité du réseau d'assainissement existant.**
- **Néanmoins, il faut noter la présence de deux zones de développement qui sont éloignées par rapport au réseau d'assainissement existant. Il s'agit du secteur de la Ginestière (localisé au niveau de l'échangeur RD14-RD820) ainsi que celui d'Avocat Vieil (localisé à proximité de la barrière de péage de Mazères).**

*Le plan permettant de localiser ces perspectives de développement est présenté à la page suivante.*



**Légende**

Zonage assainissement collectif existant	<b>Perspectives de développement</b>
Accueil entreprises	Ecoquartiers
Extension ville	Hebergement touristique
Hotel	



## IV CARTE DES CONTRAINTES SIMPLIFIEE AU NIVEAU DU SECTEUR AGGLOMERE DE SAVERDUN

→ La carte des contraintes constitue un outil d'aide à la décision en vue de la délimitation du futur zonage de l'assainissement.

C'est pour cette raison que la carte des contraintes sera réalisée uniquement pour les habitations situées à proximité de la zone urbaine existante et future de Saverdun.

La carte des contraintes simplifiée est établie à partir des éléments suivants :

- La topographie,
- Les zones inondables,
- Les captages d'alimentation en eau potable,
- Les surfaces des parcelles.

### IV.A TOPOGRAPHIE

→ La commune de Saverdun présente une topographie hétérogène déterminée à l'aide de plans IGN ainsi que des éléments relevés lors des inspections sur le terrain.

- En rive droite de l'Ariège, l'agglomération de Saverdun présente un relief peu marqué et homogène (235 mNGF).
- En rive gauche de l'Ariège,
  - La partie Nord de l'agglomération présente également un relief peu marqué (215 mNGF).
  - La partie Sud de l'agglomération est marquée par la présence de deux collines aux pentes abruptes. Ces collines présentent une altitude comprise entre 265 et 285 mNGF.

→ Deux critères ont été établis afin d'identifier la topographie des parcelles :

- Contrainte significative si la pente est supérieure à 10%,
- Aucune contrainte ou contrainte faible si la pente est inférieure à 10%.

→ A partir des deux critères présentés ci-dessus, une zone a été identifiée comme ayant des contraintes topographiques significatives vis-à-vis de la topographie des parcelles. La zone concerne une parcelle située :

- Chemin du Fort Marsal avec 1 habitation.

Les contraintes topographiques sont localisées sur le plan des contraintes simplifiées.

- En rive droite de l'Ariège, aucune contrainte topographique n'est identifiée pour l'assainissement non collectif.
- En rive gauche de l'Ariège, malgré un relief hétérogène de la zone d'étude, seulement une habitation est considérée comme ayant une topographie défavorable à l'assainissement non collectif (pentes supérieures à 10 %).

## IV.B ZONES INONDABLES

→ La commune de Saverdun dispose d'un PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation). Les zones inondables autour de l'Ariège et de ses affluents sont représentées ci-après :

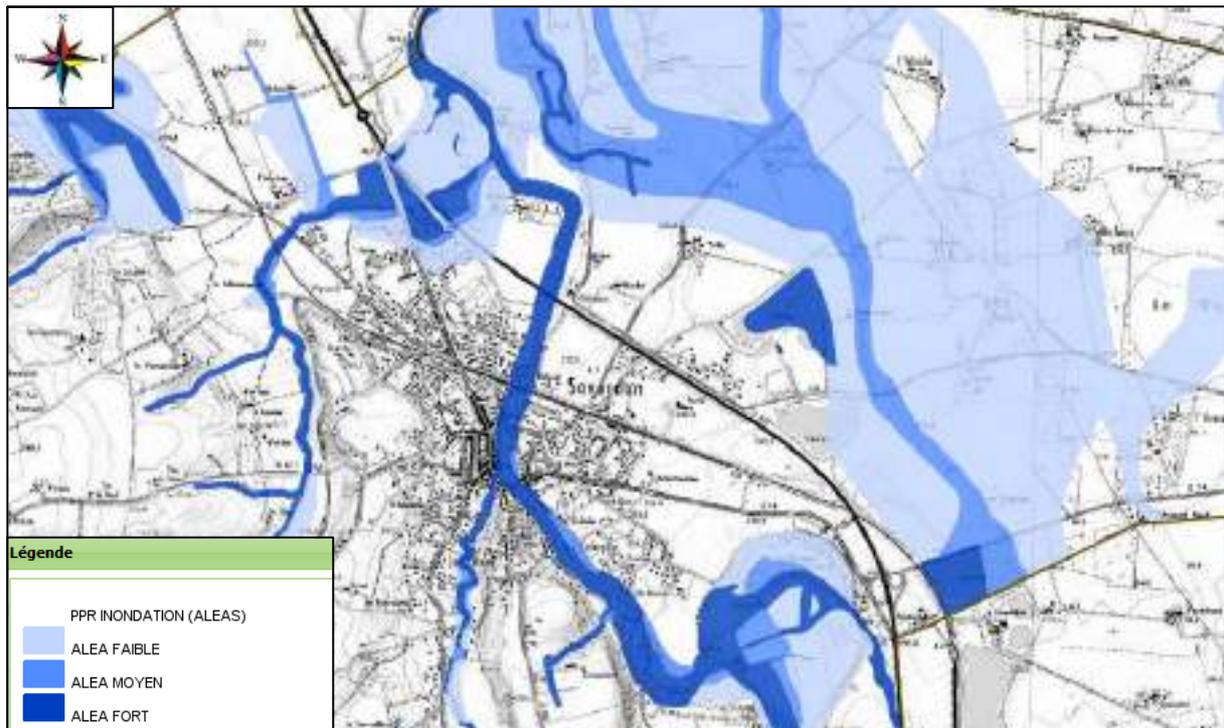


Figure 2 : Zones inondables de la commune de Saverdun (Source : ariege.gouv.fr)

→ Plusieurs zones d'assainissement non collectif de Saverdun sont concernées par des risques d'inondation, c'est le cas des zones suivantes :

- **En rive droite de l'Ariège :**
  - Danis (aléas faibles),
  - Larlenque (aléas moyens à faibles),
- **En rive gauche de l'Ariège :**
  - La Crémade (aléas faibles),

→ **La commune est concernée par des zones inondables. Cette contrainte sera prise en compte dans l'étude de scénarios.**

## IV.C CAPTAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

→ Une partie des informations sur l'alimentation en eau potable proviennent du Schéma Directeur du réseau d'Alimentation en Eau Potable en cours de réalisation par AZUR ENVIRONNEMENT en 2018.

En fonctionnement normal, la commune de Saverdun est alimentée à partir de deux ressources différentes :

- 1 pompage dans l'Ariège localisé au droit du centre-ville de l'agglomération.
- 1 interconnexion avec le réseau d'adduction de la Tour du Criou. Cette interconnexion alimente les habitations et écarts en rive droite de l'Ariège et est également raccordée à la bêche des eaux traitées de l'usine de traitement.

En secours, la commune dispose de deux interconnexions avec le réseau du SIVOM de Terrefort exploité par Véolia.

→ Le plan suivant présente la localisation du pompage dans l'Ariège ainsi que les périmètres de protection associés (source PICTO Occitanie) :

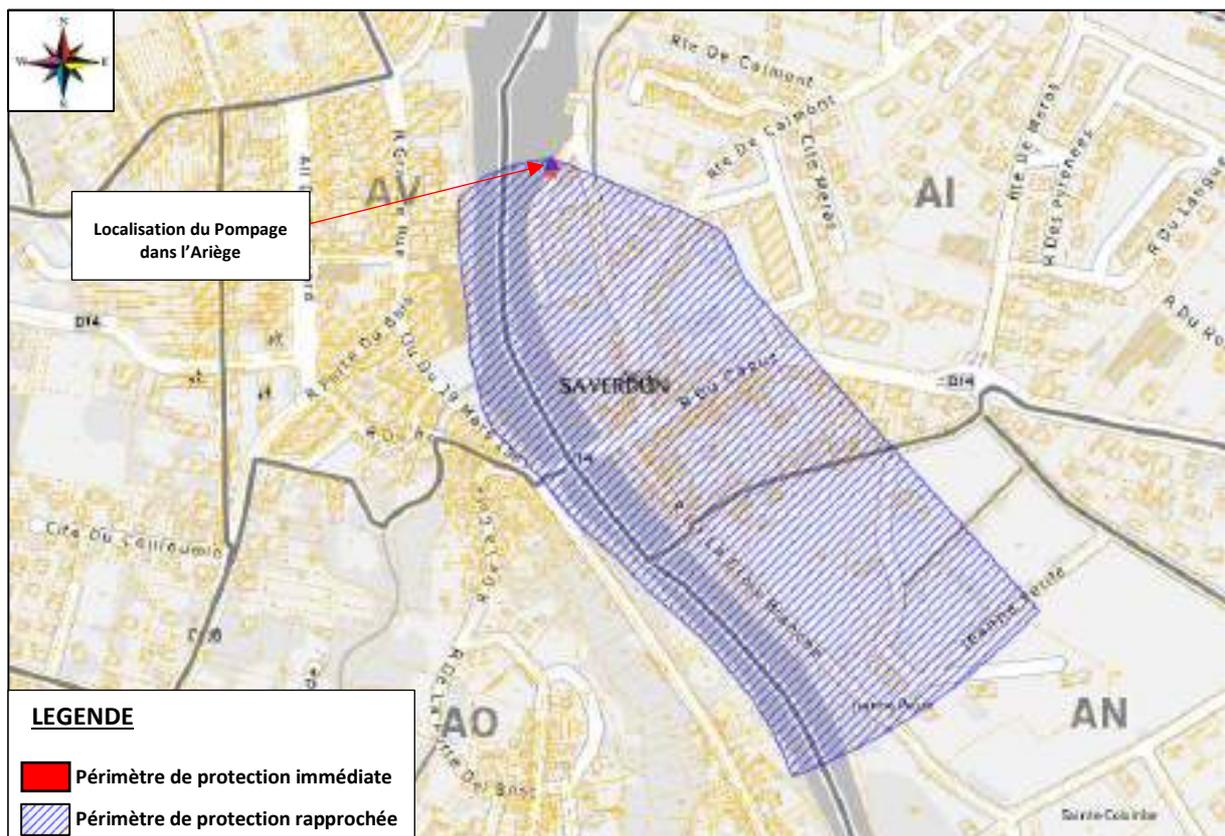


Figure 3 : Localisation des points d'alimentation AEP de la commune (Source : PICTO OCCITANIE 2019)

→ La commune est concernée par des périmètres de protection vis-à-vis du captage dans l'Ariège. Néanmoins, la totalité des habitations concernées par ces périmètres de protection sont situées dans le zonage de l'assainissement collectif existant. De ce fait, les contraintes vis-à-vis de l'assainissement non collectif sont nulles.

## IV.D SURFACE DES PARCELLES

→ La surface des parcelles est un critère primordial en ce qui concerne l'assainissement non collectif. En effet, des distances d'implantation minimales sont recommandées pour la mise en place d'une filière d'assainissement non collectif. Le système de traitement doit se situer au minimum à :

- 5 m de tout bâti,
- 3 m des limites de parcelle,
- 3 m des plantations ayant un fort développement racinaire,
- 35 m d'un puits ou d'un forage destiné à la consommation humaine (minimum réglementaire).

→ Les surfaces restreintes des parcelles ont été identifiées avec les plans cadastraux de la commune de Saverdun ainsi que des éléments relevés lors des inspections sur le terrain.

Deux critères ont été établis afin d'identifier la surface disponible des parcelles :

- Contrainte significative si la surface disponible est inférieure à 100 m<sup>2</sup>,
- Aucune contrainte si la surface disponible est supérieure à 100 m<sup>2</sup>.

→ A partir des deux critères présentés ci-dessus, 4 zones ont été identifiées comme ayant des contraintes significatives vis-à-vis de la surface des parcelles. Les zones concernent 22 habitations réparties de la manière suivante :

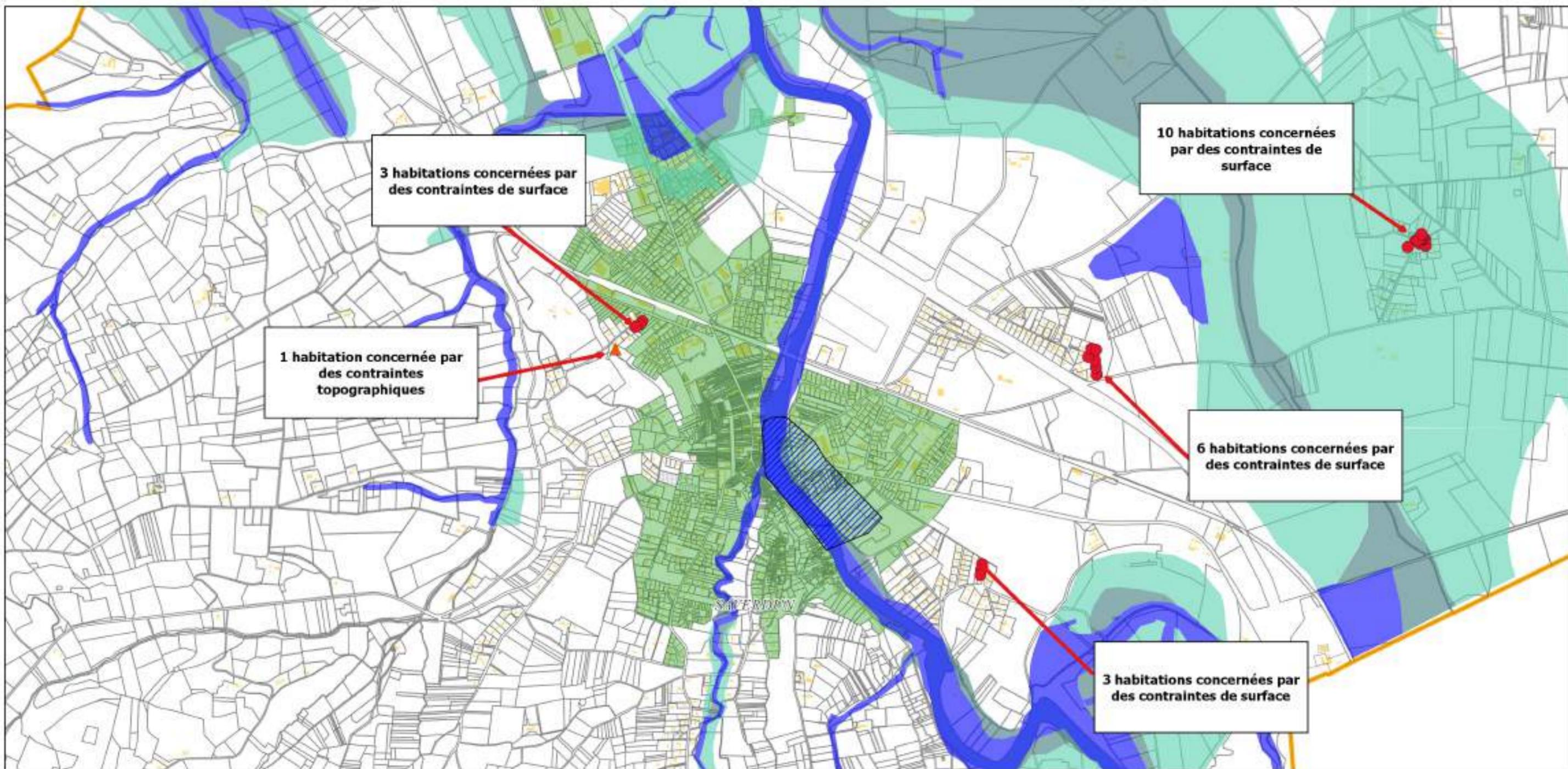
- Chemin du Fort Marsal avec 3 habitations,
- Rue du Roussillon avec 3 habitations,
- Secteur de Saint Prim avec 6 habitations
- Hameau de Danis avec 10 habitations.

→ **Au minimum, 22 habitations sont concernées par des contraintes significatives vis-à-vis de la surface restreinte des parcelles.**

La localisation de ces habitations est présentée sur le plan de la carte des contraintes simplifiée.

## IV.E CARTE DES CONTRAINTES SIMPLIFIEE

La carte des contraintes simplifiée au niveau de la zone urbaine actuelle et future de la commune de Saverdun est présentée à la page suivante.



**Légende**

- Zonage assainissement collectif existant
- Périmètres de protection eau potable**
- Périmètre de Protection Immédiat
- Périmètre de Protection Rapprochée

- Contrainte topographique significative
- Contraintes de surface significative

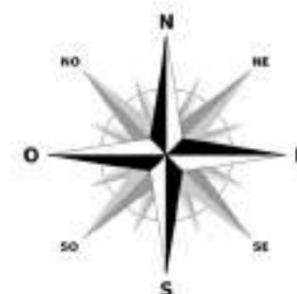
**Zones Inondables**

- Aléas Forts
- Aléas Moyens
- Aléas Faibles

0 500 1000 m



1 / 20 000  
Format A3



## V CARTE DES SOLS

La carte des sols constitue un outil d'aide à la décision en vue de la délimitation du futur zonage de l'assainissement.

C'est pour cette raison que la carte des sols sera réalisée uniquement pour les habitations situées à proximité de la zone urbaine existante et future de Saverdun.

La carte des sols est établie à partir des éléments suivants :

- La géologie,
- Les mesures de perméabilités issues du précédent zonage de l'assainissement,
- Les mesures de perméabilité réalisées dans le cadre du présent schéma directeur.

### V.A GÉOLOGIE

→ La commune de Saverdun présente deux secteurs géologiques dont la limite traverse l'agglomération :

- Au nord Est de la commune, nous retrouvons une grande zone alluvionnaire constituée par les alluvions des Basses Plaines de l'Ariège et de l'Hers.
- Au Sud-Ouest de la commune, nous retrouvons une géologie structurée de la manière suivante :
  - ✓ Les fonds de vallées sont constitués de marnes, molasses, poudingue et calcaire du Stampien,
  - ✓ Colluvions et solifluxions de versants sur molasses et des Marnes, molasses et calcaires du Burdigalien.
  - ✓ Des formations résiduelles sur plateaux molassiques.

L'extrait de la carte géologique ci-après, montre le type de terrain sur le territoire de la commune de Saverdun :

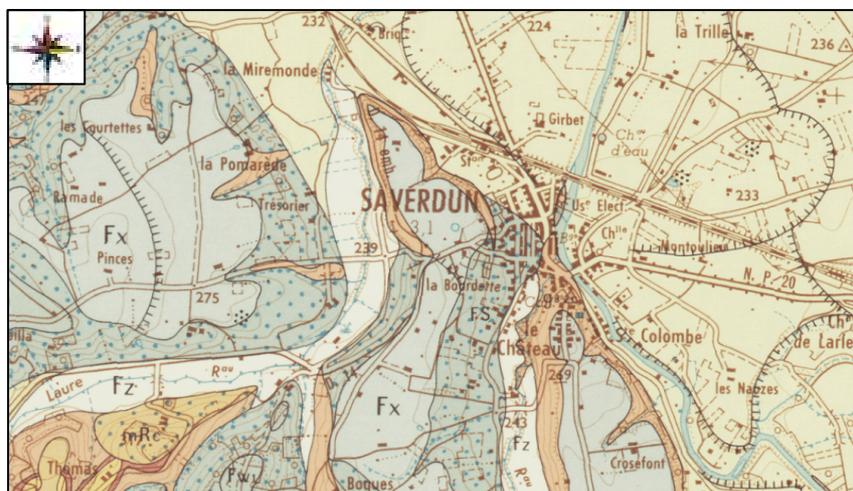


Figure 4 : Carte géologique de la commune de Saverdun (Extrait carte géologique)

## V.B PEDOLOGIE

### V.B.1 Tests de perméabilités

#### V.B.1.a Synthèse des investigations antérieures

→ Des données concernant le précédent zonage de l'assainissement de la commune de Saverdun datant du début des années 2000 ont été transmises par l'intermédiaire du SPANC du SMDEA. Peu de données sont disponibles et ne concernent uniquement que la localisation des tests de perméabilités réalisés selon la méthode PORCHET ainsi que leurs résultats.

Selon les éléments transmis, 27 tests de perméabilités ont été réalisés en périphérie de la zone agglomérée de Saverdun dont la répartition était la suivante :

- 18 tests de perméabilités au niveau de la rive droite de l'Ariège,
- 9 tests de perméabilités au niveau de la rive gauche de l'Ariège.

Le plan de localisation des tests de perméabilités effectués lors des investigations antérieures est présenté en page 15

→ Les résultats des tests de perméabilité effectués sur la commune de Saverdun lors des précédentes investigations sont présentés dans le tableau ci-dessous :

n°	Lieu-dit	Localisation	Cadastre	Résultats (mm/h)	Perméabilité	Pente	Hydromorphie
1	Les Nauzes	Rive Droite de Saverdun	AN 32	> 50 mm/h	Bonne	< 2%	Absence de traces d'hydromorphie
2			AM 20				
3			AL 1				
4			AK 32				
5			AK 32				
6	Danis		ZI 22				
7			ZH 67				
8			ZH 129				
9	Rivière		ZK 245	< 10 mm/h	Mauvaise		
10			ZK 246				
11			ZK 241				
12			ZK 239	> 50 mm/h	Bonne		
13			ZK 242				
14			ZK 241				
15			ZK 246				
16			ZK 246	15 < K < 20 mm/h	Médiocre		
17			ZK 239				
18			ZK 239				
19	La Crémade	Rive Gauche de Saverdun	AB 11	< 10 mm/h	Mauvaise		
20	St Pierre		BA 21				
21			AX 38				
22			AY 26				
23	Bogues		AX 42				
24			AS 48				
25			AS 59				
26			AP 60				
27	La Saraillère		AP 35				

Tableau 1 : Tests de perméabilité réalisés lors des précédentes investigations

→ Les conclusions étaient les suivantes :

- Pour tous les sondages effectués, aucune trace d'hydromorphie n'a été décelée à faible profondeur.
- Les résultats obtenus sont homogènes en fonction des secteurs investigués. En effet, il est à noter la présence d'une bonne perméabilité au niveau de la rive droite de l'Ariège (plaine alluvionnaire). A contrario, la perméabilité en rive gauche de l'Ariège est considérée comme mauvaise (présence d'argiles, marnes et molasses).

V.B.1.b Tests de perméabilité réalisés en 2019

→ 10 tests de perméabilité ont été réalisés en mars 2019 conformément à ce qui avait été prévu au marché.

Les tests de perméabilités ont été réalisés à proximité de la zone agglomérée actuelle et future de Saverdun. La localisation des parcelles pour la réalisation des tests de perméabilité a été validée par les services techniques de la mairie de Saverdun. Afin de réaliser les tests de perméabilité, les autorisations des différents propriétaires des parcelles concernées ont été accordées.

Les tests de perméabilité ont été réalisés selon la méthode PORCHET (saturation du sol en eau sur une durée de 4 heures au minimum). Les sondages pour la mise en place des tests de perméabilités ont été réalisés à la tarière à main à une profondeur comprise entre 60 et 80 cm par rapport au terrain naturel.

→ Les résultats des tests de perméabilité sont les suivants :

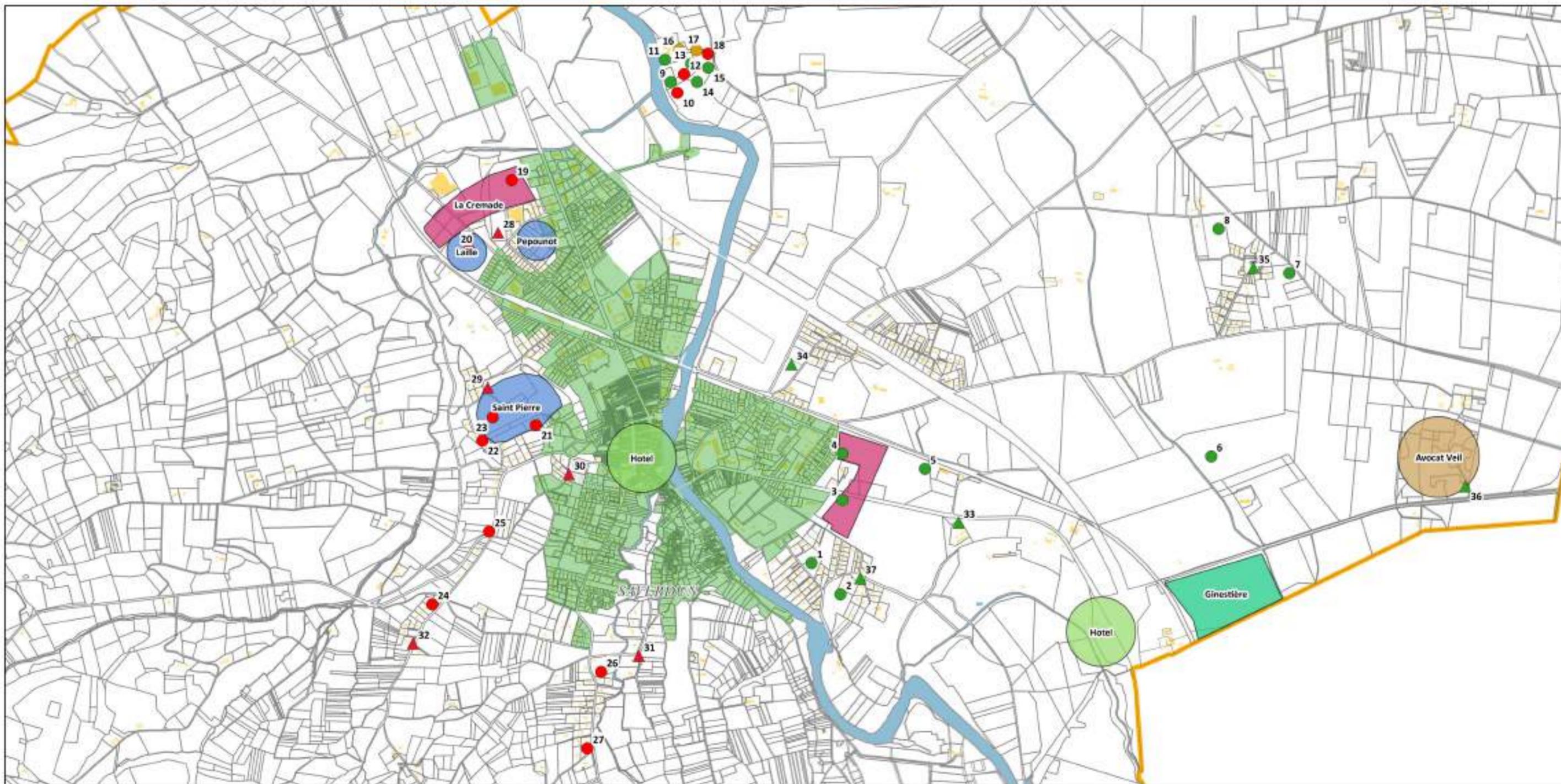
N° test	Secteur	Localisation	Cadastre	Résultats (mm/h)	Perméabilités	Pente	Hydromorphie
28	La Crémade	Rive gauche de Saverdun	n°31, AB	7	<b>Mauvaise</b>	< 2%	Absence de traces d'hydromorphie
29	La Gare		n°21, AY				
30	Le Cimetière		n°108, AT				
31	Le Château		n°1958, AP				
32	Bogues		n°62, AS				
33	Ginestière	Rive droite de Saverdun	n°4, AL	54	<b>Bonne</b>		
34	Saint Prim		n°50, AH	50			
35	Danis		n°60, ZH	61			
36	Avocat Vieil		n°3752, E	54			
37	Les Nauzes		n°21, AM				

Tableau 2 : Tests de perméabilité réalisés en 2019

→ Les conclusions sont les suivantes :

- Pour tous les sondages effectués, aucune trace d'hydromorphie n'a été décelée à faible profondeur.
- Pour tous les sondages effectués, 1 seul horizon pédologique a été relevé.
- Les résultats obtenus sont homogènes en fonction des secteurs investigués. En effet, il est à noter la présence d'une bonne perméabilité au niveau de la rive droite de l'Ariège (plaine alluvionnaire). A contrario, la perméabilité en rive gauche de l'Ariège est considérée comme mauvaise (présence d'argiles, marnes et molasses). Cela confirme les résultats obtenus lors des investigations antérieures.

Le plan de localisation de l'ensemble des tests de perméabilités comprenant ceux des investigations antérieures et ceux réalisés en 2019 est présenté à la page suivante.



**Légende**

Zonage assainissement collectif existant

**Perspectives de développement**

- Accueil entreprises
- Ecoquartiers
- Extension ville
- Hebergement touristique
- Hotel

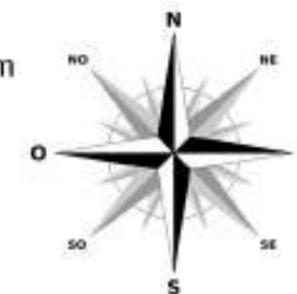
**Tests de perméabilité réalisés en 2019**

- Perméabilité Mauvaise (< 15 mm/h)
- Perméabilité Bonne (> 50 mm/h)

**Tests perméabilité ancien zonage**

- Perméabilité Mauvaise (< 15 mm/h)
- Perméabilité Médiocre (15 < K < 30 mm/h)
- Perméabilité Bonne (> 50 mm/h)

0 500 1000 m



1 / 20 000  
Format A3

### V.B.1.c Synthèse

- Les tests de perméabilités effectués lors des investigations antérieures et celles menées en 2019 permettent de mettre en avant les points suivants :
- La perméabilité au niveau de la rive droite de l'Ariège est considérée comme bonne avec des perméabilités relevées supérieures à 50 mm/h.
  - La perméabilité au niveau de la rive gauche de l'Ariège est considérée comme mauvaise avec des perméabilités inférieures à 10 mm/h.
  - Pour l'ensemble des sondages effectués, aucune trace d'hydromorphie n'a été décelée à moins de 1m de profondeur.

### V.B.2 Carte des sols

La carte des sols a été définie selon plusieurs paramètres :

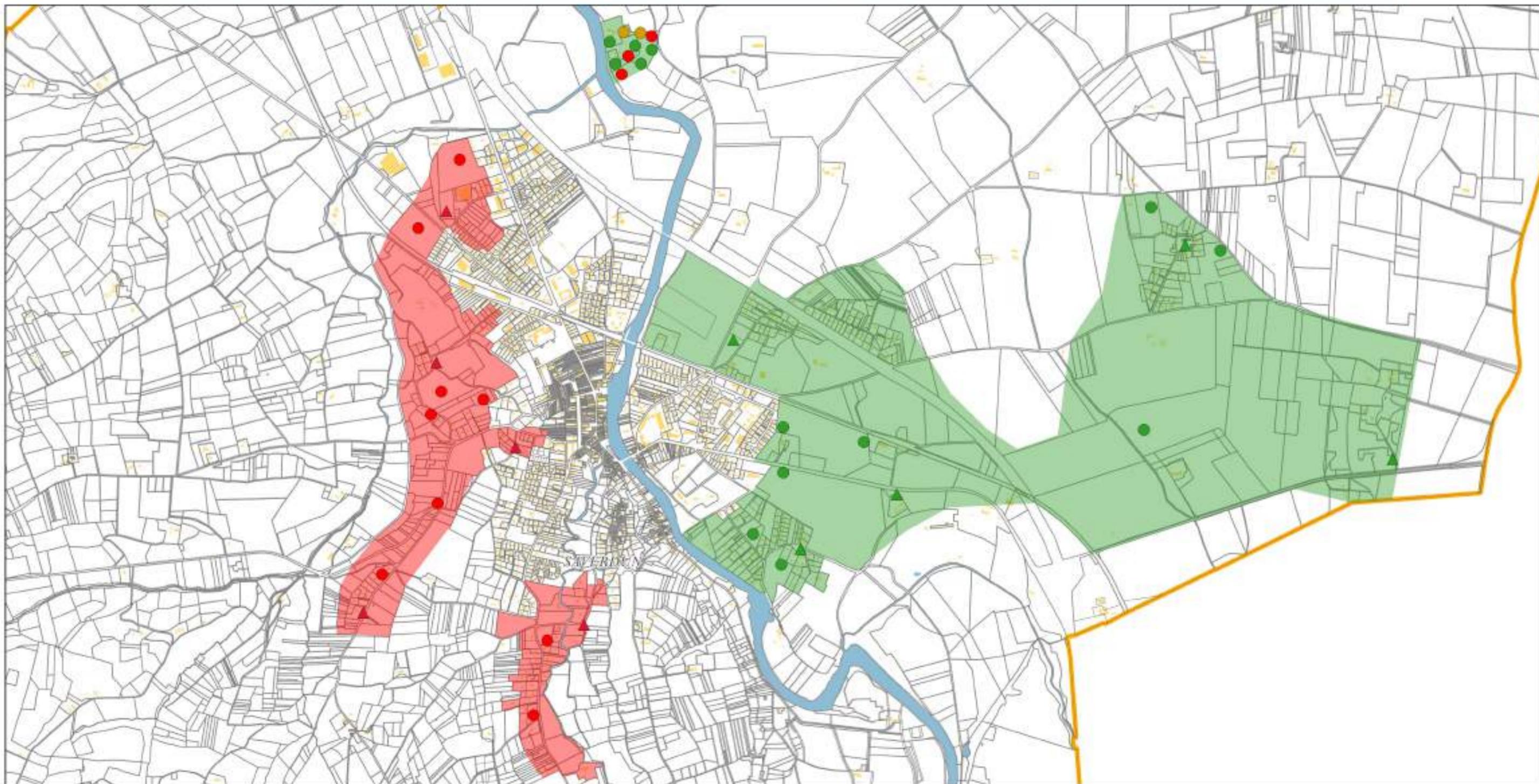
- Les perméabilités mesurées,
- Les traces d'hydromorphie,
- L'épaisseur du sol.

Au regard des éléments précédents et des caractéristiques des sols, la carte des sols met en avant les conclusions suivantes :

Deux conditions ont permis d'élaborer la carte des sols :

- Rive droite de l'Ariège : Bonne perméabilité avec épaisseur de sol > 1m et sans hydromorphie,
- Rive gauche de l'Ariège : Mauvaise perméabilité avec épaisseur du sol > 1m et sans hydromorphie.

La carte des sols réalisée au niveau de la zone agglomérée de Saverdun est présentée à la page suivante.



### Légende

#### Classe de perméabilité des sols

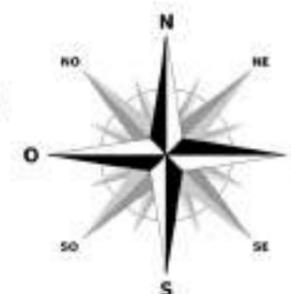
- Bonne
- Mauvaise

- Tests de perméabilité réalisés lors des investigations antérieures
- △ Tests de perméabilité réalisés en 2019

0 500 1000 1500 m



1 / 20 000  
Format A3



## VI ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EXISTANT

### VI.A METHODOLOGIE DE L'INVENTAIRE

L'inventaire des dispositifs d'assainissement non collectif existants est réalisé par le SMDEA dans le cadre de sa compétence de Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Le SPANC nous a fourni une liste de l'ensemble des informations relatives aux systèmes d'assainissement non collectif de Saverdun.

Il est à noter que les références cadastrales indiquées sur le listing fournis par le SPANC du SMDEA n'ont pas permis de réaliser une cartographie des installations (références incomplètes et/ou erronées).

### VI.B ETAT DES LIEUX DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EXISTANT

#### VI.B.1 Etude des systèmes d'assainissement non collectif à l'échelle de la commune de Saverdun

→ Selon les informations du SPANC du SMDEA, 520 habitations équipées de systèmes d'assainissement non collectif se trouvent sur la commune de Saverdun.

→ Le tableau ci-dessous résume la conformité des assainissements non collectif :

Conformité	Nombres	Pourcentage
Favorable	108	21 %
Favorable avec réserves	142	27 %
Défavorable	194	37 %
Absence de données	76	15 %
<b>TOTAL</b>	<b>520</b>	<b>100 %</b>

- **Seulement 21 % (soit 108 installations) des systèmes d'assainissement non collectif sont favorables,**
- **27% (soit 142 installations) des systèmes d'assainissement non collectif diagnostiqués sur la commune de Saverdun sont favorables avec réserve,**
- **Au regard de ces deux éléments, 48 % des installations présentent des filières de traitement adaptées.**
- **37 % des systèmes d'assainissement non collectif diagnostiqués sur la commune de Saverdun nécessitent une réhabilitation totale ou quasi-totale.**
- **15% des installations ne sont pas connus. En l'absence de données, il sera considéré que ces installations nécessitent une réhabilitation complète.**

## **VI.B.2 Etude des systèmes d'assainissement non collectif par secteur**

Les installations d'assainissement non collectif seront étudiées selon 2 secteurs géographiques distincts :

- Secteur 1 : Au niveau de l'agglomération actuelle et future de Saverdun,
- Secteur 2 : Au niveau des Ecartés.

### *VI.B.2.a Secteur 1 : Agglomération urbaine actuelle et future de Saverdun*

#### **VI.B.2.a.i Secteur 1 a : Rive droite de l'Ariège**

→ Le secteur 1a concerne les habitations situées dans l'agglomération urbaine actuelle et future de Saverdun au niveau de la rive droite de l'Ariège.

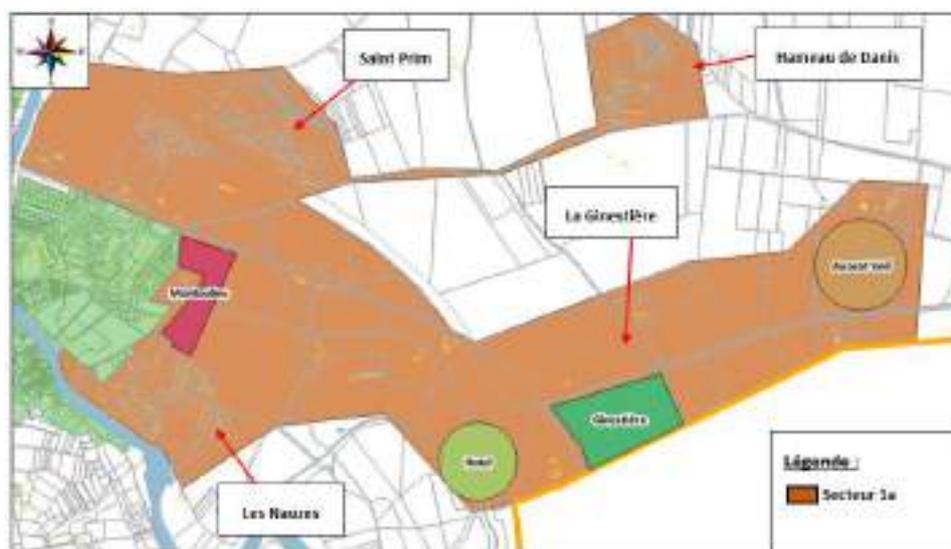
A l'intérieur de ce secteur il est à noter la présence des hameaux et lieux-dits suivants :

- Hameau de Danis,
- Saint Prim,
- La Ginestière,
- Les Nauzes,

Dans cette zone, 4 perspectives de développement sont identifiées :

- L'extension de la ville au niveau du lieu-dit de Montoulieu,
- La création d'hôtel au niveau de la Ginestière,
- La création d'hébergements touristiques au niveau de la Ginestière
- La création d'accueil pour les entreprises au niveau d'Avocat Vieil.

→ L'extrait de plan présenté ci-dessous permet de localiser le secteur 1a :



***Figure 5 : Localisation du secteur 1a***



→ Selon les informations du SPANC du SMDEA, 193 habitations équipées de systèmes d'assainissement non collectif se trouvent au sein du secteur 1a.

→ Le tableau ci-dessous résume la conformité des assainissements non collectif du secteur 1a :

Conformité	Nombre	Pourcentage	Population équivalente
Favorable	46	24 %	106
Favorable avec réserves	50	26 %	115
Défavorable	70	36 %	161
Absence de données	27	14 %	62
<b>TOTAL</b>	<b>193</b>	<b>100 %</b>	<b>444</b>

- **Sur la totalité du secteur 1a il est à noter la présence de 193 installations d'ANC (représentant 37% de la totalité des ANC de Saverdun).**
- **Ces 193 installations représentent 444 habitants (selon le ratio INSEE), soit 9% de la population communale de Saverdun.**
- **Sur les 193 installations d'ANC concernées, 46 (soit 24 %) sont favorables et 147 (soit 76%) nécessitent une réhabilitation partielle ou totale.**

→ Le secteur 1b concerne les habitations situées dans l'agglomération urbaine actuelle et future de Saverdun au niveau de la rive gauche de l'Ariège.

A l'intérieur de ce secteur il est à noter la présence des lieux-dits suivants :

- La Saraillère,
- Bogues,
- La Gare,
- La Crémade,

Dans cette zone 4 perspectives de développement sont identifiées :

- L'extension de la ville au niveau du lieu-dit de la Crémade,
- La création de 3 écoquartiers Laille, Pégounot et Saint Pierre,

→ L'extrait de plan présenté ci-dessous permet de localiser le secteur 1b :

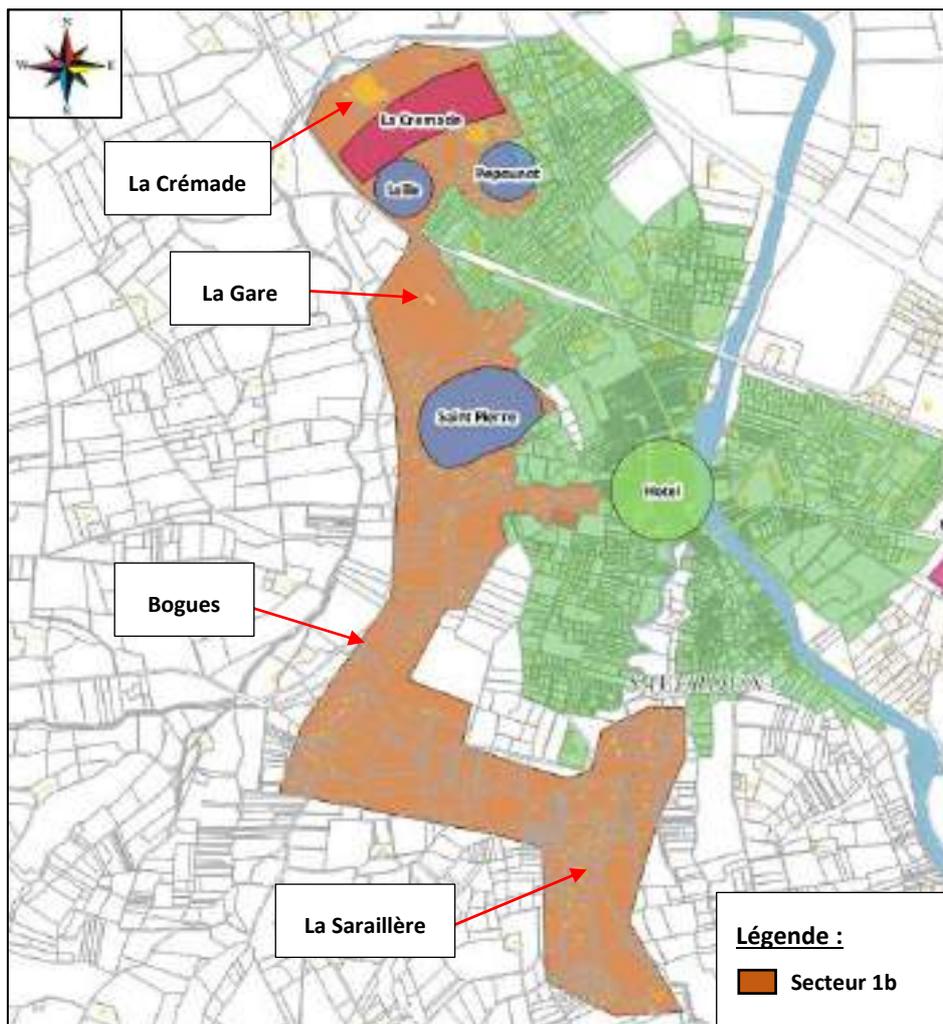


Figure 6 : Localisation du secteur 1b

→ Selon les informations du SPANC du SMDEA, 137 habitations équipées de systèmes d'assainissement non collectif se trouvent au sein du secteur 1b.

→ Le tableau ci-dessous résume la conformité des assainissements non collectif du secteur 1b :

Conformité	Nombre	Pourcentage	Population équivalente
Favorable	25	18 %	57
Favorable avec réserves	32	23 %	74
Défavorable	64	47 %	147
Absence de données	16	12 %	37
<b>TOTAL</b>	<b>137</b>	<b>100 %</b>	<b>315</b>

- **Sur la totalité du secteur 1b il est à noter la présence de 137 installations d'ANC (représentant 26% de la totalité des ANC de Saverdun).**
- **Ces 137 installations représentent 315 habitants (selon le ratio INSEE), soit 7% de la population communale de Saverdun.**
- **Sur les 137 installations d'ANC concernées, 25 (soit 18 %) sont favorables et 112 (soit 82%) nécessitent une réhabilitation partielle ou totale.**

#### VI.B.2.a.i Synthèse Secteur 1a + 1b

→ Selon les informations du SPANC du SMDEA, 330 habitations équipées de systèmes d'assainissement non collectif se trouvent au sein du secteur 1 (1a + 1b).

→ Le tableau ci-dessous résume la conformité des assainissements non collectif du secteur 1 :

Conformité	Nombre	Pourcentage	Population équivalente
Favorable	71	21 %	163
Favorable avec réserves	82	25 %	189
Défavorable	134	41 %	308
Absence de données	43	13 %	99
<b>TOTAL</b>	<b>330</b>	<b>100 %</b>	<b>759</b>

- **Sur la totalité du secteur 1 il est à noter la présence de 330 installations d'ANC (représentant 63% de la totalité des ANC de Saverdun).**
- **63 % des ANC de Saverdun sont situés dans l'agglomération urbaine.**
- **Ces 330 installations représentent 759 habitants (selon le ratio INSEE), soit 16% de la population communale de Saverdun.**
- **Sur les 330 installations d'ANC concernées, 71 (soit 21 %) sont favorables et 259 (soit 79%) nécessitent une réhabilitation partielle ou totale.**

### VI.B.2.a Secteur 2 : Les Ecart

→ Le secteur 2 concerne par défaut toutes les autres habitations en assainissement non collectif qui ne sont pas situées dans le secteur 1.

Les habitations concernées sont éloignées de l'agglomération de Saverdun et concernent de nombreux lieux-dits ou écarts comme par exemple Roudeille, Pauliac, Lagréoulet, ...

→ Sur la base d'un nombre d'installation de 330 localisées en périphérie de l'agglomération, il est estimé que le secteur 2 comporte 190 installations par défaut.

→ Le tableau ci-dessous résume la conformité des assainissements non collectif du secteur 1 :

Conformité	Nombre	Pourcentage	Population équivalente
Favorable	37	19 %	85
Favorable avec réserves	60	31 %	138
Défavorable	60	31 %	138
Absence de données	33	18 %	76
<b>TOTAL</b>	<b>190</b>	<b>100 %</b>	<b>437</b>

- **Sur la totalité du secteur 2, il faut noter la présence de 190 installations d'ANC (représentant 37% de la totalité des ANC de Saverdun).**
- **Ces 190 installations représentent 437 habitants (selon le ratio INSEE), soit 9% de la population communale de Saverdun.**
- **Sur les 190 installations d'ANC concernées, 37 (soit 19 %) sont favorables et 153 (soit 81%) nécessitent une réhabilitation partielle ou totale.**

Le tableur présentant la totalité des données relatives aux installations d'assainissement non collectif (données issues du SPANC du SMDEA) est présenté en annexe.



## VI.C TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE

### VI.C.1 Généralités

La réalisation d'un dispositif d'assainissement autonome est dépendante des contraintes d'urbanisme (localisation des limites de propriété, forme, taille et occupation des sols de la parcelle). Si ces règles d'urbanisme sont respectées, les différentes contraintes ci-dessus doivent alors être prises en compte pour choisir la filière d'assainissement adaptée.

La mise en place d'un dispositif d'assainissement non collectif doit être soumise préalablement à l'avis du SPANC.

Dans ce cadre, il est imposé aux particuliers désirant construire ou rénover une habitation de faire réaliser une étude complémentaire sur leur parcelle afin de choisir, positionner et dimensionner leur dispositif d'assainissement autonome.

### VI.C.2 Justification des filières à mettre en place

→ La perméabilité des sols est hétérogène sur la commune de Saverdun. En effet,

- **Au niveau de la rive droite de l'Ariège (au niveau de l'agglomération actuelle et future)** : Compte tenu des bonnes perméabilités mesurées (>50 mm/h), de l'épaisseur de sol >1m et sans traces d'hydromorphie, les filières d'ANC non drainées (avec infiltration des eaux traitées dans le sol naturel en place) seront privilégiées à savoir :
  - Fosse toutes eaux + Tranchées d'épandage,
  - Dispositif agréé avec tranchée d'infiltration.
  
- **Au niveau de la rive gauche de l'Ariège (au niveau de l'agglomération actuelle et future)** : Compte tenu des mauvaises perméabilités mesurées (<10 mm/h), de l'épaisseur de sol >1m et sans traces d'hydromorphie, les filières d'ANC drainées (avec rejet des eaux traitées vers le milieu superficiel) seront privilégiées à savoir :
  - Fosse toutes eaux + Filtre à sable vertical drainé,
  - Dispositif agréé avec rejet vers le milieu superficiel.
  
- **Au niveau des écarts** : Compte tenu de l'absence de données concernant le type de sol en place au niveau des écarts (perméabilités, hydromorphie) et en considérant une hypothèse défavorable avec des perméabilités mauvaises, les filières d'ANC drainées (avec rejet des eaux traitées vers le milieu superficiel) seront privilégiées à savoir :
  - Fosse toutes eaux + Filtre à sable vertical drainé,
  - Dispositif agréé avec rejet vers le milieu superficiel.

### VI.C.3 Evaluation des couts de réalisation d'une filière et des couts d'exploitation

#### VI.C.3.a Couts de réalisation

- **Pour les secteurs situés sur la rive droite de l'Ariège (zone agglomérée actuelle et future) :**

→ La mise en place d'une filière complète type tranchées d'épandage (filière non drainée) pour une habitation classique (5 EH) est d'environ 6 000 €HT.

- **Pour les secteurs situés sur la rive gauche de l'Ariège et au niveau des écarts :**

→ La mise en place d'une filière complète type filtre à sable vertical drainé (filière drainée) pour une habitation classique (5 EH) est d'environ 8 000 €HT.

→ Pour les systèmes d'ANC ayant un avis « favorable avec réserves », il est considéré pour la suite de l'étude un coût de réhabilitation arbitraire de 1 000 €HT/installation.

En considérant les éléments disponibles sur la totalité de la commune et en prenant en compte une réhabilitation partielle des systèmes d'assainissement non collectif ayant un avis « favorable avec réserves » (forfait de 1 000 €HT/installation) et sur la base d'une réhabilitation complète des installations restantes (défavorables, absence de donnée), les coûts de réhabilitation sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Prix unitaire	Quantité	Montant
Réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif avec des tranchées d'épandage	6 000 € HT	97	582 000 € HT
Réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif avec un filtre à sable vertical drainé	8 000 € HT	193	1 544 000 € HT
Réhabilitation partielle du système d'assainissement en place (travaux légers)	1 000 € HT	122	122 000 € HT
<b>TOTAL TRAVAUX REHABILITATION ANC</b>			<b>2 248 000 € HT</b>

*Tableau 3 : Coûts de réhabilitation des ANC*

→ **En considérant les éléments disponibles, les coûts de réhabilitation de l'ensemble des systèmes d'ANC de Saverdun seraient de l'ordre de 2 248 000 € HT.**

#### VI.C.3.b Couts d'exploitation

Le coût d'exploitation d'une filière d'assainissement non collectif dépend de nombreux facteurs. On peut considérer qu'il varie entre 75 à 150 € HT/an/habitation à la charge des propriétaires.

→ **Compte tenu du contexte de l'assainissement autonome existant de Saverdun, des études à la parcelle seront nécessaires pour permettre de définir précisément le type d'assainissement autonome à mettre en œuvre.**

## VII ETUDE DE RACCORDEMENTS

### VII.A CONTEXTE

→ La station d'épuration actuelle de Saverdun présente une capacité de 8 700 EH (hors apports extérieurs) soit :

	Capacité nominale
DBO <sub>5</sub>	522 kg/j
DCO	1 044 kg/j
MES	783 kg/j
Débit de temps sec	1 305 m <sup>3</sup> /j

→ Les analyses de l'autosurveillance pour les années 2015 à 2017 (valeurs maximales enregistrées) montrent que la station d'épuration présente les taux de charge suivants :

	Taux de charge organique				Taux de charge hydraulique			
	DBO <sub>5</sub> (kg/j)	Nombre d'EH (60gEH/j)	Taux de charge	Résiduel	Débit (m <sup>3</sup> /j)	Nombre d'EH (150 L/EH/j)	Taux de charge	Résiduel
<b>2015</b>	228	3 800	44 %	56 %	980	6 533	<b>75 %</b>	<b>25 %</b>
<b>2016</b>	164	2 733	31 %	69 %	939	6 260	72 %	28 %
<b>2017</b>	239	3 983	<b>46 %</b>	<b>54 %</b>	911	6 073	70 %	30 %

→ Enfin, la mesure de pollution réalisée le 29 novembre 2018 par AZUR environnement a montré les taux de charge suivants :

#### TAUX DE REMPLISSAGE DE LA STEP

	charge hydraulique (m <sup>3</sup> /j)	charge polluante organique en kDBO <sub>5</sub> /j
capacité nominale de la STEP	1305	522
charge en entrée de STEP	442,00	97,24
<b>taux de remplissage</b>	<b>34%</b>	<b>19%</b>

- Il ressort de ces éléments que la station d'épuration présente un résiduel de traitement important qui peut être estimé à minima à 54% sur la base du taux de charge organique et le plus pénalisant étant à 25% pour le taux de charge hydraulique.
- Au regard de ce résiduel de traitement potentiel, de nouveaux raccordements peuvent être envisagés sur le réseau d'assainissement.
- C'est pourquoi, il est proposé d'étudier les possibilités de raccordement des habitations situées à proximité du réseau d'assainissement existant.

## VII.B PRESENTATION DES SECTEURS ETUDIÉS

→ En ce qui concerne les habitations existantes et actuellement en assainissement non collectif, 8 secteurs de raccordement potentiels sont étudiés dans le cadre de la présente étude.

Les secteurs étudiés ne concernent que ceux situés dans ou à proximité immédiate de l'agglomération urbaine soit 330 installations d'assainissement non collectif (représentant 63% des ANC totaux de Saverdun).

→ Les secteurs étudiés sont les suivants :

- **Secteur 1** : Route de l'Avenir – La Crémade,
- **Secteur 2** : La Gare,
- **Secteur 3** : Le Cimetière,
- **Secteur 4** : Chemin de St Pierre et Route de Bogues,
- **Secteur 5** : Le Château et la Saraillère,
- **Secteur 6** : Les Nauzes,
- **Secteur 7** : Montoulieu et la Ginestière,
- **Secteur 8** : St Prim et le Hameau de Danis.
  - **Secteur 8 a** : Saint Prim,
  - **Secteur 8 b** : Hameau de Danis,

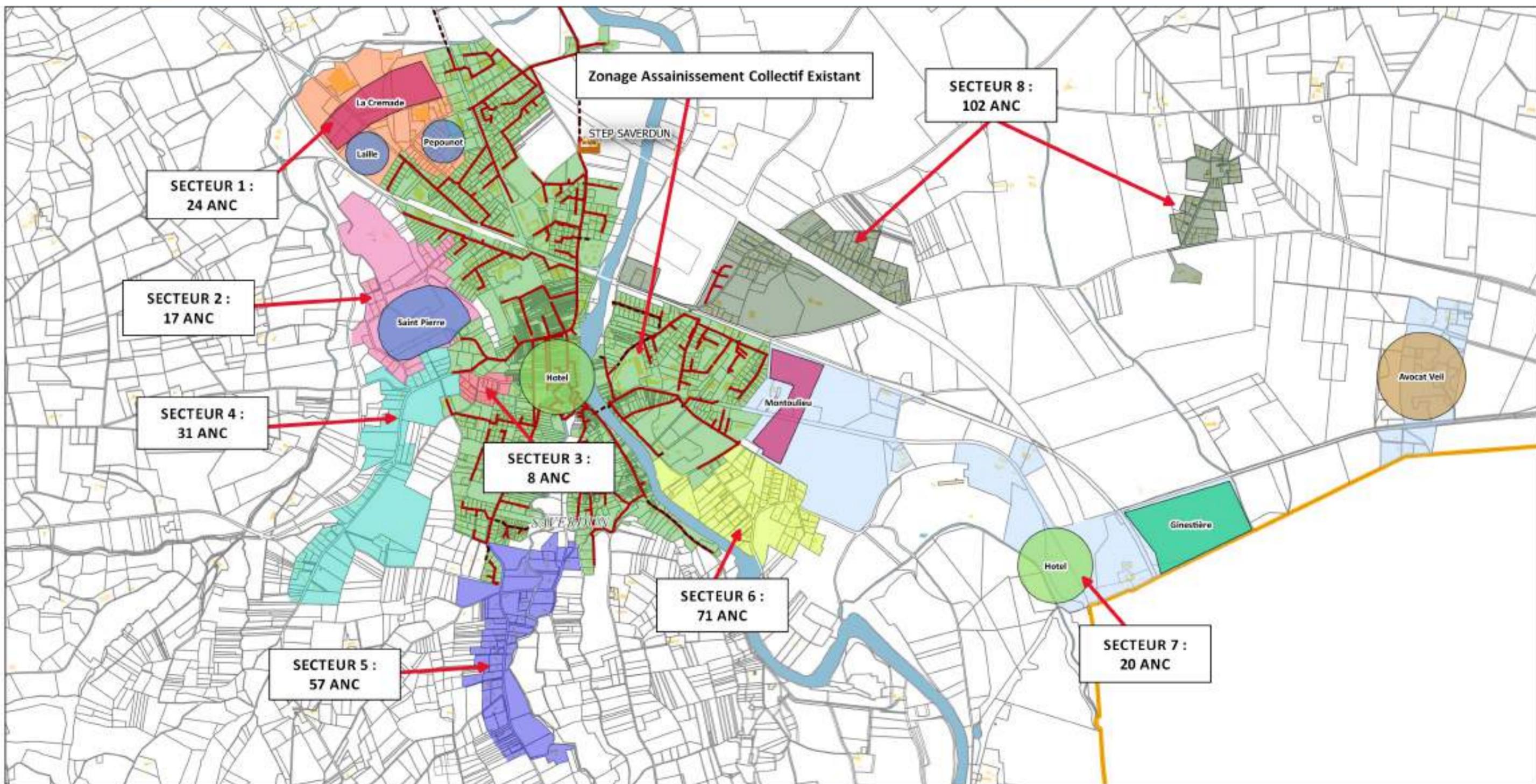
→ Il est à noter que dans le DLE de la station d'épuration de Saverdun datant de 2009, il a été considéré que l'ensemble des secteurs en voie d'urbanisation sur la commune seraient raccordés à la future station d'épuration. Cela concernait les secteurs de Montoulieu et la Ginestière ainsi qu'une partie des secteurs de Saint Prim et du chemin de St Pierre/Route de Bogues.

→ D'autre part, en ce qui concerne les perspectives de développement et compte tenu qu'elles sont quasiment toutes localisées dans les secteurs évoqués ci-dessus (secteurs 1, 2 et 7), ces dernières seront prises en compte dans les études de scénarios relatives aux secteurs concernés.

→ Enfin, le financement de l'Agence de l'Eau est calculé uniquement sur la base des abonnés actuels. De ce fait, pour les secteurs où sont identifiés des perspectives de développement, l'estimation des coûts de raccordement sera réalisée selon deux hypothèses distinctes :

- **Hypothèse 1** : L'estimation des coûts de raccordement prendra en compte les branchements actuels et les branchements futurs des perspectives de développement.
- **Hypothèse 2** : L'estimation des coûts de raccordement prendra en compte seulement les branchements actuels (cas de financement de l'Agence de l'Eau).

*Le plan présentant la localisation des perspectives de développement et des secteurs de raccordement est présenté à la page suivante.*



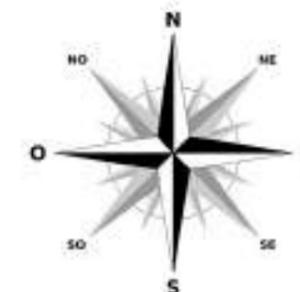
### Légende

- |  |                         |
|--|-------------------------|
| Zonage assainissement collectif existant | Extension ville         |
| <b>Perspectives de développement</b>     | Hébergement touristique |
| Accueil entreprises                      | Hotel                   |
| Ecoquartiers                             |                         |

0 500 1000 m



1 / 18 000  
Format A3



## VII.C SECTEUR 1 : ROUTE DE L'AVENIR – LA CREMADE

### VII.C.1 Localisation

→ Ce secteur est situé au Nord-Est de la commune de Saverdun et à l'Ouest de la station d'épuration. Ce dernier est cloisonné entre la voie ferrée et la route départementale n°927.

→ Au sein de ce secteur nous notons la présence de trois perspectives de développement. Ces dernières concernent d'une part l'extension de la ville de Saverdun (la Crémade) ainsi que la construction de deux écoquartiers (Laille et Pepounot). En considérant la surface des perspectives de développement identifiées dans ce secteur, il a été estimé la construction de 130 habitations supplémentaires en situation future.

→ L'extrait de plan présenté ci-dessous permet de localiser la zone d'étude :

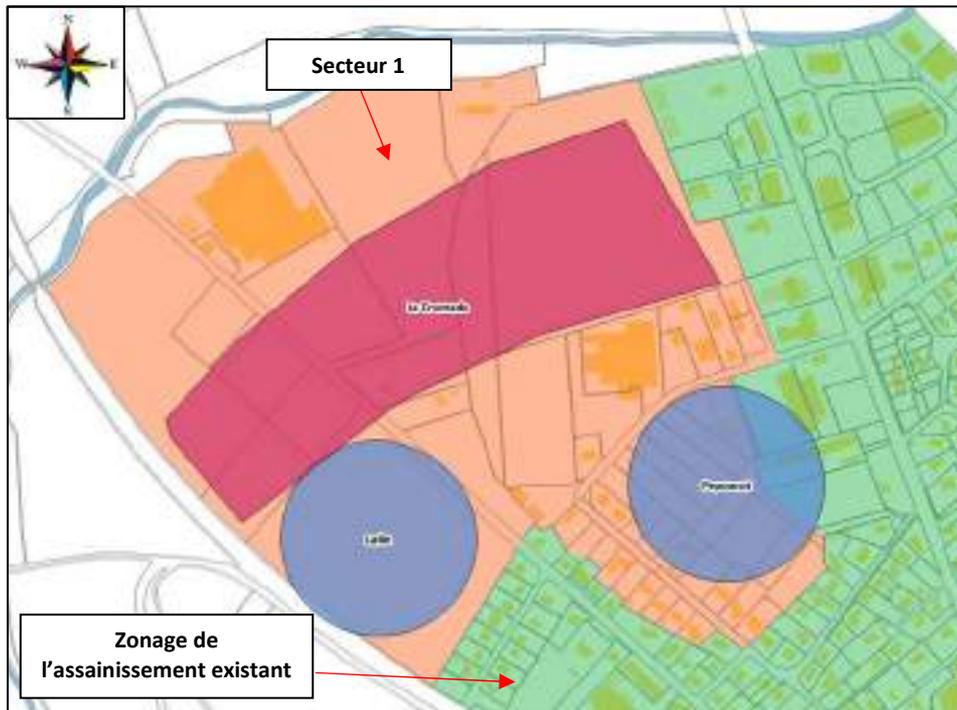


Figure 7 : Localisation du secteur 1

### VII.C.2 Réhabilitation et construction des ANC

→ Dans ce secteur, l'état des assainissements non collectif existants est le suivant :

Conformité	Nombre	Pourcentage
Favorable	2	8 %
Favorable avec réserves	6	25 %
Défavorable	10	42 %
Absence de données	6	25 %
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>100 %</b>

A ce stade, il est considéré que 16 ANC nécessitent une réhabilitation complète de leur filière et 6 ANC nécessitent une réhabilitation partielle en vue d'une mise aux normes.

Au vu de la mauvaise perméabilité des sols dans ce secteur, la filière préconisée à ce stade serait une fosse toutes eaux et un filtre à sable vertical drainé (8 000 € HT unité).

→ D'autre part, il sera considéré la mise en place de 130 filtres à sables verticaux drainés pour les habitations futures.

Le tableau suivant détaille les coûts de réhabilitation et de construction des ANC dans ce secteur :

	Hypothèse 1	Hypothèse 2
Nombre d'habitations existantes concernées	22	22
Nombre d'habitations futures	130	-
Nombre d'habitants correspondant (ratio INSEE de 2,3)	350	51
Coût total pour la réhabilitation complète des ANC	128 000 € HT	128 000 € HT
Coût total pour la réhabilitation partielle des ANC	6 000 € HT	6 000 € HT
Coût total pour les filières des habitations futures	780 000 € HT	-
<b>Coût total pour les habitations du secteur 1</b>	<b>914 000 € HT</b>	<b>134 000 € HT</b>
<b>Coût par habitation</b>	<b>6 013 € HT/ habitation</b>	<b>6 091 € HT/ habitation</b>
<b>Coût par habitant</b>	<b>2 611 € HT/ habitant</b>	<b>2 627 € HT/ habitant</b>

### **VII.C.3 Raccordement au réseau d'assainissement**

→ La topographie permet d'envisager un raccordement gravitaire sur les tronçons du réseau d'assainissement existants (Cf. profil altimétrique 1-2 et 3-4).

→ Un des tracés qui pourrait être envisagé serait le suivant :



*Figure 8 : Tracé potentiel du raccordement au réseau d'assainissement existant*

→ Les principaux chiffres sont les suivants :

Linéaire total du réseau à poser	1 022 ml
Nécessité d'un poste de relevage en domaine public	Non
Nature du réseau au point de raccordement potentiel	AC 200 mm
Nombre d'habitations existantes	24
Nombre d'habitations liées aux perspectives de développement	130
Nombre d'habitants	354
Capacité du collecteur aval à collecter les effluents supplémentaires	OUI

→ L'estimation des coûts de raccordement pour l'hypothèse 1 (prise en considération des branchements actuels et futurs) est présentée de la manière suivante :

	Unité	Prix unité	Montant
Linéaire total du réseau à poser en gravitaire	1 022 ml	200 €HT	204 400 €HT
Regards de visite	16	1 100 €HT	17 600 €HT
Réalisation d'un branchement	154	1 500 €HT	231 000 €HT
Total travaux	-	-	453 800 €HT
Coût des travaux par habitation	-	-	<b>2 942 €HT/ habitation</b>
Coût des travaux par habitant	-	-	<b>1 281 €HT/ habitant</b>

→ L'estimation des coûts de raccordement pour l'hypothèse 2 (prise en considération des branchements actuels uniquement) est présentée de la manière suivante :

	Unité	Prix unité	Montant
Linéaire total du réseau à poser en gravitaire	1 022 ml	200 €HT	204 400 €HT
Regards de visite	16	1 100 €HT	17 600 €HT
Réalisation d'un branchement	24	1 500 €HT	36 000 €HT
Total travaux	-	-	258 000 €HT
Coût des travaux par habitation	-	-	<b>10 750 €HT/ habitation</b>
Coût des travaux par habitant	-	-	<b>5 059 €HT/ habitant</b>

→ **En comparant les coûts selon chaque hypothèse :**

- **Hypothèse 1** : Les coûts des travaux de raccordement sont inférieurs aux coûts de réhabilitation des ANC. En prenant en considération ce cas de figure, il est proposé de raccorder ce secteur au réseau d'assainissement collectif.

- **Hypothèse 2** : Les coûts de raccordement sont nettement supérieurs aux coûts de réhabilitation des ANC. En prenant en considération ce cas de figure, il est proposé de ne pas raccorder cette zone au réseau d'assainissement collectif.

#### **VII.C.4 Impact du raccordement sur les ouvrages existants**

La population supplémentaire qui sera potentiellement raccordée au réseau d'assainissement existant est de + 354 habitants (en comptabilisant la population actuelle et future).

Les principales données relatives à cette augmentation de la population sont présentées dans le tableau ci-après :

Nombre d'habitant supplémentaire	+ 354 habitants
Qj (débit moyen journalier) *	53,1 m <sup>3</sup> /j
Qm (débit moyen horaire)	2,21 m <sup>3</sup> /h soit 0,61 l/s
Cp (Coefficient de pointe)	3
Qp (débit de pointe) = Qm x Cp + Q <sub>ECPP</sub> +Q <sub>ECPM</sub> Et où Q <sub>ECPP</sub> = Q <sub>ECPM</sub> = 0 en tant que réseau neuf	<b>6,63 m<sup>3</sup>/h</b>
<i>*en considérant un ratio de 150l/j/EH</i>	

Le secteur 1 pourra être raccordé gravitairement au réseau d'assainissement existant au niveau de la Route de Canté et de la Route de Toulouse. La nature du réseau d'assainissement existant au niveau de ces points de raccordement est de l'amiante-ciment pour un diamètre de 200 mm. Ce dernier est a une capacité suffisante à collecter les effluents supplémentaires.

Les effluents rejoindront par la suite de PR Entrée STEP qui présente un dimensionnement suffisant puisque ce dernier a été dimensionné pour collecter les effluents de la totalité de la commune soit un débit de pointe de 260 m<sup>3</sup>/h.

- **Le raccordement du secteur 1 n'engendre aucun impact sur les ouvrages d'assainissement existants (réseau + poste de refoulement).**
- **Aucun coût supplémentaire n'est à prendre en compte pour le raccordement de cette zone.**

## VII.D SECTEUR 2 : LA GARE

### VII.D.1 Localisation

→ Ce secteur est situé au Sud de la Gare de Saverdun, au niveau du Chemin Fort Marsal et à proximité de l'Avenue de la Gare (route départementale n°62).

→ Au sein de ce secteur, nous notons la présence d'une perspective de développement qui concerne la construction d'un écoquartier (Saint Pierre). En considérant la surface de la perspective de développement identifiée dans ce secteur, il a été estimé la construction de 92 habitations supplémentaires en situation future.

→ L'extrait de plan présenté ci-dessous permet de localiser ce secteur :

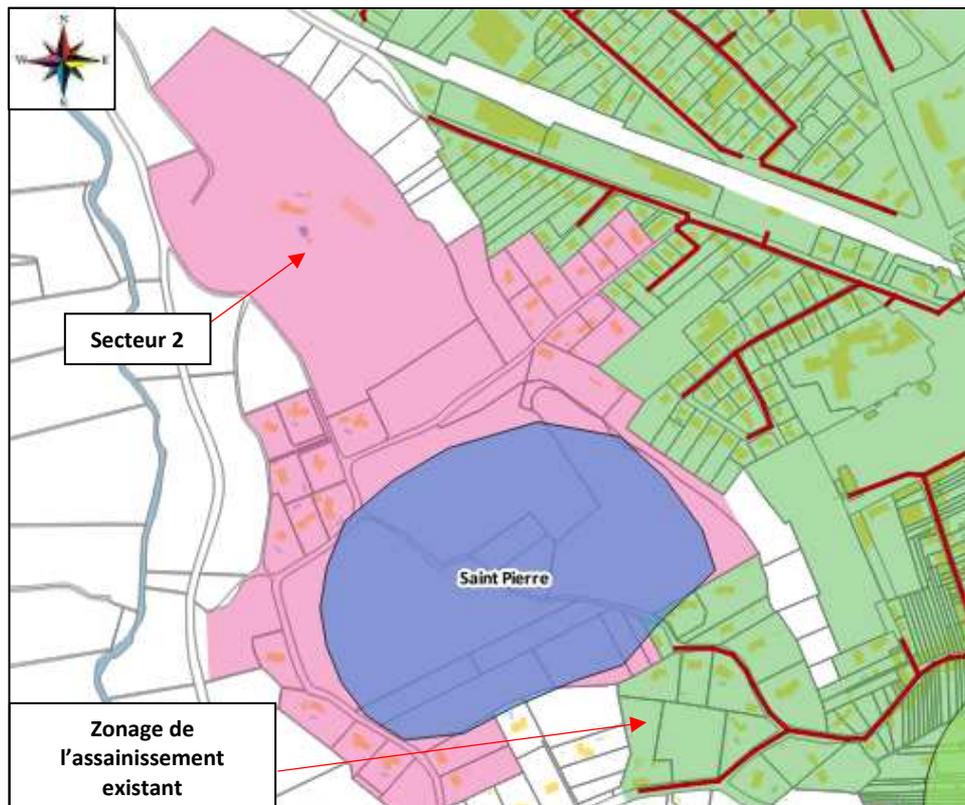


Figure 9 : Localisation du secteur 2

### VII.D.2 Réhabilitation et construction des ANC

→ Dans ce secteur, l'état des assainissements non collectif existants est le suivant :

Conformité	Nombre	Pourcentage
Favorable	2	12 %
Favorable avec réserves	5	29 %
Défavorable	10	59 %
Absence de données	0	0 %
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>100 %</b>

A ce stade, il est considéré que 10 ANC nécessitent une réhabilitation complète de leur filière et 5 ANC nécessitent une réhabilitation partielle en vue d'une mise aux normes.

Au vu de la mauvaise perméabilité des sols dans ce secteur, la filière préconisée à ce stade serait une fosse toutes eaux et un filtre à sable vertical drainé (8 000 € HT unité).

→ D'autre part, il sera considéré la mise en place de 92 filtres à sables verticaux drainés pour les habitations futures.

Le tableau suivant détaille les coûts de réhabilitation et de construction des ANC dans ce secteur :

	Hypothèse 1	Hypothèse 2
Nombre d'habitations existantes concernées	15	15
Nombre d'habitations future	92	-
Nombre d'habitants correspondant (ratio INSEE de 2,3)	246	35
Coût total pour la réhabilitation complète des ANC	80 000 € HT	80 000 € HT
Coût total pour la réhabilitation partielle des ANC	5 000 € HT	5 000 € HT
Coût total pour les filières des habitations futures	736 000 € HT	-
<b>Coût total pour les habitations du secteur 2</b>	<b>821 000 € HT</b>	<b>85 000 € HT</b>
<b>Coût par habitation</b>	<b>7 673 € HT / habitation</b>	<b>5 667 € HT / habitation</b>
<b>Coût par habitant</b>	<b>3 337 € HT / habitant</b>	<b>2 429 € HT / habitant</b>

### VII.D.3 Raccordement au réseau d'assainissement

→ La topographie permet d'envisager un raccordement gravitaire sur le réseau d'assainissement existant (Cf. profil altimétrique 1-2).

→ Un des tracés qui pourrait être envisagé serait le suivant.

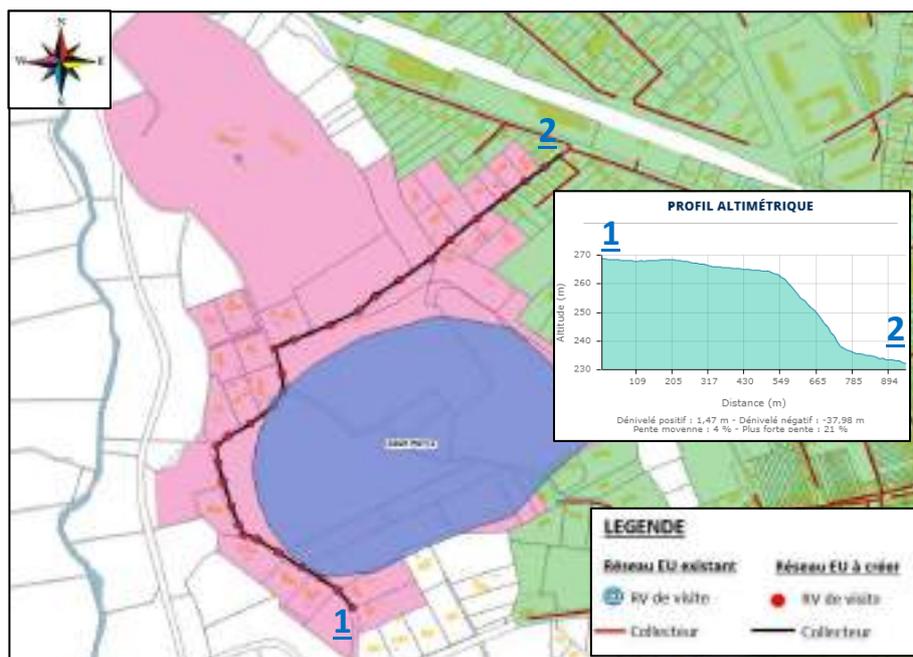


Figure 10 : Tracé potentiel du raccordement au réseau d'assainissement existant

→ Les principaux chiffres sont les suivants :

Linéaire total du réseau à poser	935 ml
Nécessité d'un poste de relevage en domaine public	Non
Nature du réseau au point de raccordement potentiel	PVC 200 mm
Nombre d'habitations existantes	17
Nombre d'habitations liées aux perspectives de développement	92
Nombre d'habitants	251
Capacité du collecteur aval à collecter les effluents supplémentaires	OUI

→ L'estimation des coûts de raccordement pour l'hypothèse 1 (prise en considération des branchements actuels et futurs) est présentée de la manière suivante :

	Unité	Prix unité	Montant
Linéaire total du réseau à poser en gravitaire	935 ml	200 €HT	187 600 €HT
Regards de visite	29	1 100 €HT	31 900 €HT
Réalisation d'un branchement	109	1 500 €HT	163 500 €HT
Total travaux	-	-	383 000 €HT
Coût des travaux par habitation	-	-	<b>3 514 €HT/ habitation</b>
Coût des travaux par habitant	-	-	<b>1 526 €HT/ habitant</b>

→ L'estimation des coûts de raccordement pour l'hypothèse 2 (prise en considération des branchements actuels uniquement) est présentée de la manière suivante :

	Unité	Prix unité	Montant
Linéaire total du réseau à poser en gravitaire	935 ml	200 €HT	187 600 €HT
Regards de visite	29	1 100 €HT	31 900 €HT
Réalisation d'un branchement	17	1 500 €HT	25 500 €HT
Total travaux	-	-	245 000 €HT
Coût des travaux par habitation	-	-	<b>14 412 €HT/ habitation</b>
Coût des travaux par habitant	-	-	<b>6 282 €HT/ habitant</b>

→ **En comparant les coûts selon chaque hypothèse :**

- **Hypothèse 1** : Les coûts des travaux de raccordement sont inférieurs aux coûts de réhabilitation des ANC. En prenant en considération ce cas de figure, il est proposé de raccorder ce secteur au réseau d'assainissement collectif.

- **Hypothèse 2** : Les coûts de raccordement sont nettement supérieurs aux coûts de réhabilitation des ANC. En prenant en considération ce cas de figure, il est proposé de ne pas raccorder cette zone au réseau d'assainissement collectif.

#### **VII.D.4 Impact du raccordement sur les ouvrages existants**

La population supplémentaire qui sera potentiellement raccordée au réseau d'assainissement existant est de + 251 habitants (en comptabilisant la population actuelle et future).

Les principales données relatives à cette augmentation de la population sont présentées dans le tableau ci-après :

Nombre d'habitant supplémentaire	+ 251 habitants
Qj (débit moyen journalier) *	37,65 m <sup>3</sup> /j
Qm (débit moyen horaire)	1,57 m <sup>3</sup> /h soit 0,44 l/s
Cp (Coefficient de pointe)	3
Qp (débit de pointe) = Qm x Cp + Q <sub>ECPP</sub> +Q <sub>ECPM</sub> Et où Q <sub>ECPP</sub> = Q <sub>ECPM</sub> = 0 en tant que réseau neuf	<b>4,70 m<sup>3</sup>/h</b>
<i>*en considérant un ratio de 150l/j/EH</i>	

Le secteur 2 pourra être raccordé gravitairement au réseau d'assainissement existant au niveau de l'Avenue de la Gare. La nature du réseau d'assainissement existant au niveau de ce point de raccordement est du PVC pour un diamètre de 200 mm. Ce dernier est a une capacité suffisante à collecter les effluents supplémentaires.

Les effluents rejoindront par la suite de PR Entrée STEP qui présente un dimensionnement suffisant puisque ce dernier a été dimensionné pour collecter les effluents de la totalité de la commune soit un débit de pointe de 260 m<sup>3</sup>/h.

- **Le raccordement du secteur 2 n'engendre aucun impact sur les ouvrages d'assainissement existants (réseau + poste de refoulement).**
- **Aucun coût supplémentaire n'est à prendre en compte pour le raccordement de cette zone.**

## VII.E SECTEUR 3 : LE CIMETIERE

### VII.E.1 Localisation

→ Ce secteur est situé cœur du centre-ville de Saverdun (Rue Villote) et à proximité du cimetière. Aucune perspective de développement n'est identifiée dans ce secteur.

→ L'extrait de plan présenté ci-dessous permet de localiser ce secteur :



Figure 11 : Localisation du secteur 3

### VII.E.2 Réhabilitation de l'ANC existant

→ Dans ce secteur, l'état des assainissements non collectif existants est le suivant :

Conformité	Nombre	Pourcentage
Favorable	2	25 %
Favorable avec réserves	0	0 %
Défavorable	6	75 %
Absence de données	0	0 %
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>100 %</b>

A ce stade, il est considéré que 6 ANC nécessitent une réhabilitation complète de leur filière en vue d'une mise aux normes.

Au vu de la mauvaise perméabilité des sols dans ce secteur, la filière préconisée à ce stade serait une fosse toutes eaux et un filtre à sable vertical drainé (8 000 € HT unité).

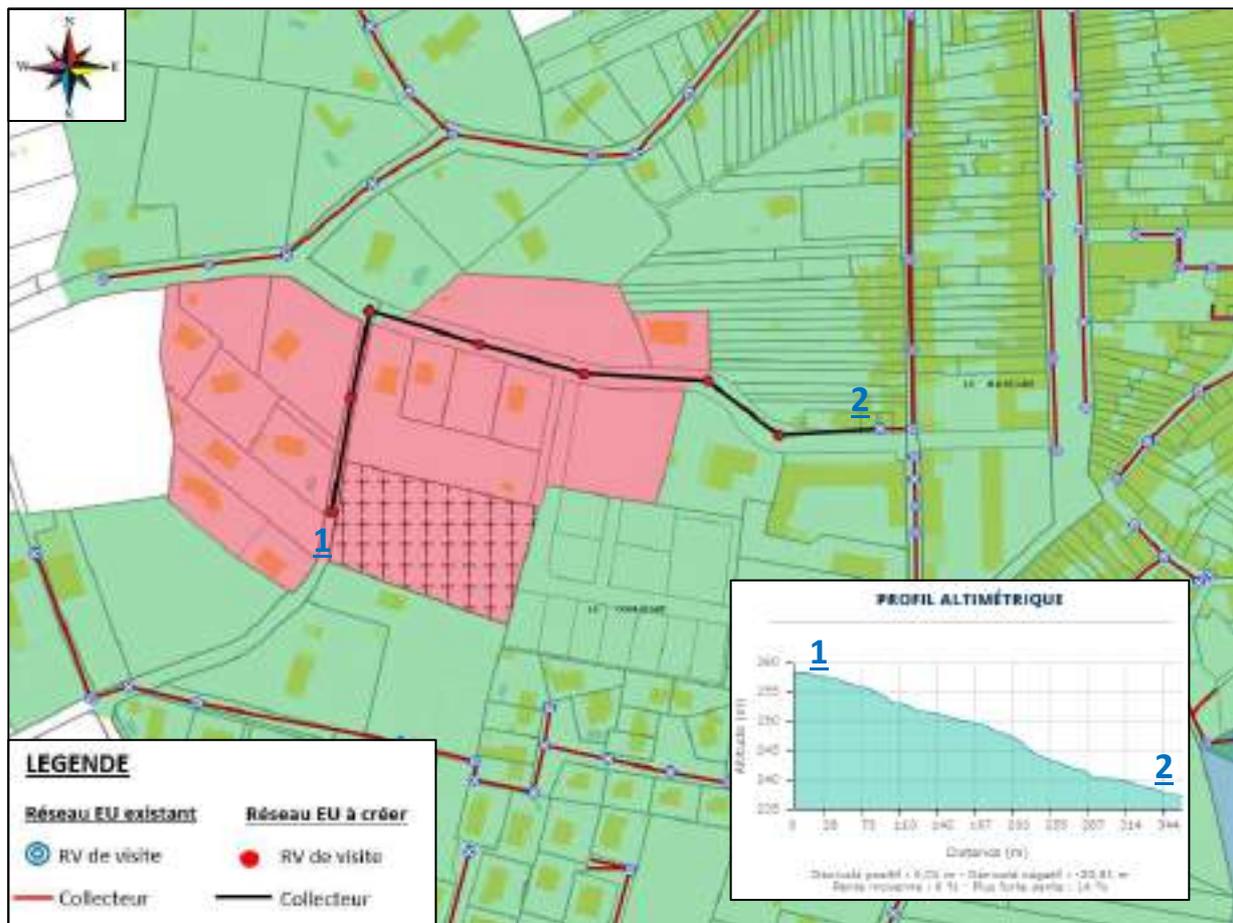
Le tableau suivant détaille les coûts de réhabilitation des ANC dans ce secteur :

Nombre d'habitations concernées	6
Nombre d'habitant correspondant (ratio INSEE de 2,3)	14
Coût total pour la réhabilitation complète des ANC	48 000 € HT
<b>Coût total pour les habitations du secteur 3</b>	<b>48 000 € HT</b>
<b>Coût par habitation</b>	<b>8 000 € HT/ habitation</b>
<b>Coût par habitant</b>	<b>3 429 € HT/ habitant</b>

### **VII.E.3 Raccordement au réseau d'assainissement**

→ La topographie permet d'envisager un raccordement gravitaire sur le réseau d'assainissement existant (Cf. profil altimétrique 1-2).

→ Un des tracés qui pourrait être envisagé serait le suivant.



*Figure 12 : Tracé potentiel du raccordement au réseau d'assainissement existant*

→ Les principaux chiffres sont les suivants :

Linéaire total du réseau à poser	350 ml
Nécessité d'un poste de relevage en domaine public	Non
Nature du réseau au point de raccordement potentiel	AC 200 mm
Nombre d'habitations concernées	8
Nombre d'habitants	19
Capacité du collecteur aval à collecter les effluents supplémentaires	OUI

→ L'estimation des coûts de raccordement est présentée de la manière suivante :

	Unité	Prix unité	Montant
Linéaire total du réseau à poser en gravitaire	350 ml	200 €HT	70 600 €HT
Regards de visite	7	1 100 €HT	7 700 €HT
Réalisation d'un branchement	8	1 500 €HT	12 000 €HT
Total travaux	-	-	90 300 €HT
Coût des travaux par habitation	-	-	11 288 €HT/ habitation
Coût des travaux par habitant	-	-	4 753 €HT/ habitant

→ **Les coûts des travaux de raccordement par habitant sont supérieurs aux coûts prévisionnels de réhabilitation des ANC par habitant.**

→ **Il est proposé de ne pas raccorder cette zone au réseau d'assainissement collectif.**

#### **VII.E.4 Impact du raccordement sur les ouvrages existants**

Compte tenu que cette zone ne sera pas raccordée au réseau d'assainissement existant, l'impact du raccordement sur les ouvrages existants n'est pas étudié.

## VII.F SECTEUR 4 : CHEMIN DE ST PIERRE ET ROUTE DE BOGUES

### VII.F.1 Localisation

→ Ce secteur est situé en rive gauche de l'Ariège et à l'Ouest de la zone urbaine de Saverdun, au niveau de la Route des Bogues. Aucune perspective de développement n'est identifiée dans ce secteur.

→ L'extrait de plan présenté ci-dessous permet de localiser ce secteur :

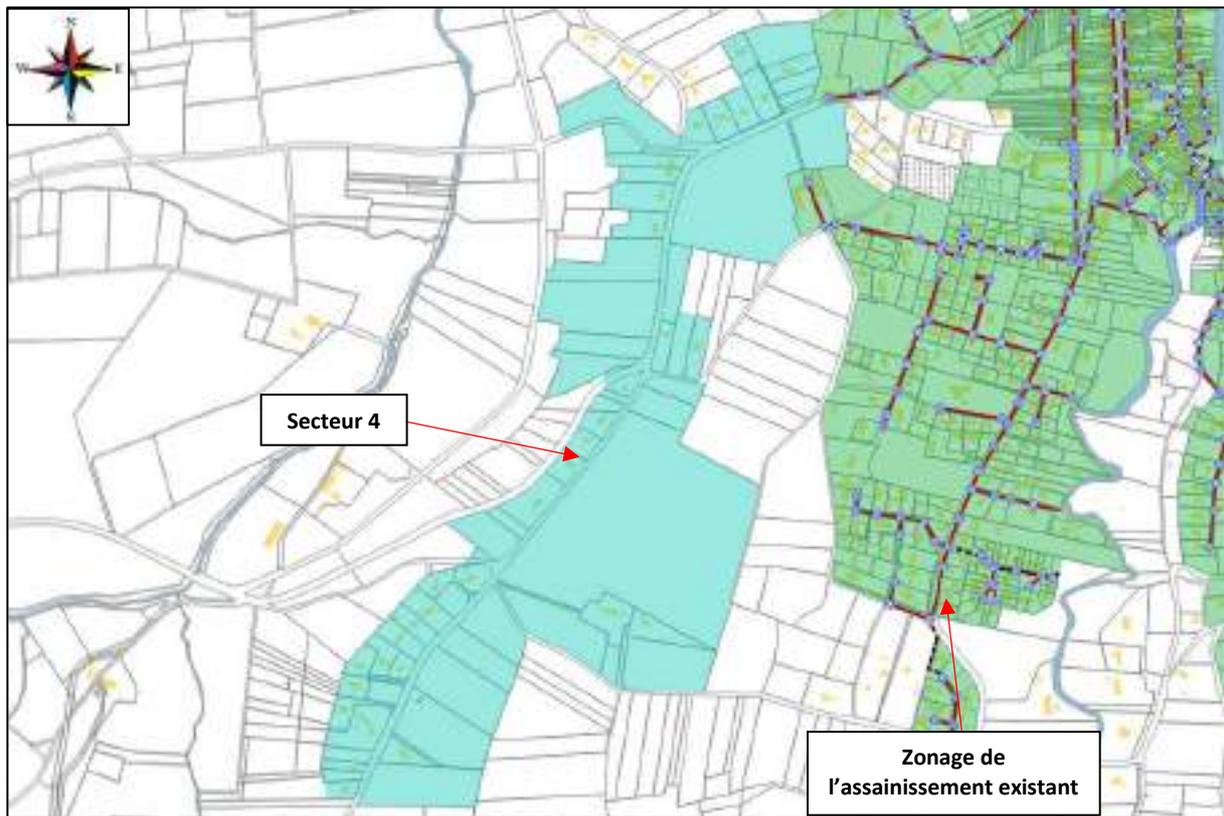


Figure 13 : Localisation du secteur 4

### VII.F.2 Cas n°1 : Etude de raccordement de l'ensemble des habitations au réseau d'assainissement

#### VII.F.2.a Réhabilitation de l'ANC existant

→ Dans ce secteur, l'état des assainissements non collectif existants est le suivant :

Conformité	Nombre	Pourcentage
Favorable	6	19 %
Favorable avec réserves	9	29 %
Défavorable	14	46 %
Absence de données	2	6 %
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>100 %</b>

A ce stade, il est considéré que 16 ANC nécessitent une réhabilitation complète de leur filière et 9 ANC nécessitent une réhabilitation partielle en vue d'une mise aux normes.

Au vu de la mauvaise perméabilité des sols dans ce secteur, la filière préconisée à ce stade serait une fosse toutes eaux et un filtre à sable vertical drainé (8 000 € HT unité).

Le tableau suivant détaille les coûts de réhabilitation des ANC dans ce secteur :

Nombre d'habitations concernées	25
Nombre d'habitant correspondant (ratio INSEE de 2,3)	58
Coût total pour la réhabilitation complète des ANC	128 000 € HT
Coût total pour la réhabilitation partielle des ANC	9 000 € HT
<b>Coût total pour les habitations du secteur 4</b>	<b>137 000 € HT</b>
<b>Coût par habitation</b>	<b>5 480 € HT/ habitation</b>
<b>Coût par habitant</b>	<b>2 362 € HT/ habitant</b>

#### VII.F.2.b Raccordement au réseau d'assainissement

→ La topographie ne permet pas d'envisager un raccordement gravitaire sur le réseau d'assainissement existant (Cf. profil altimétrique 1-2 et 3-4).

→ Un des tracés qui pourrait être envisagé serait le suivant.

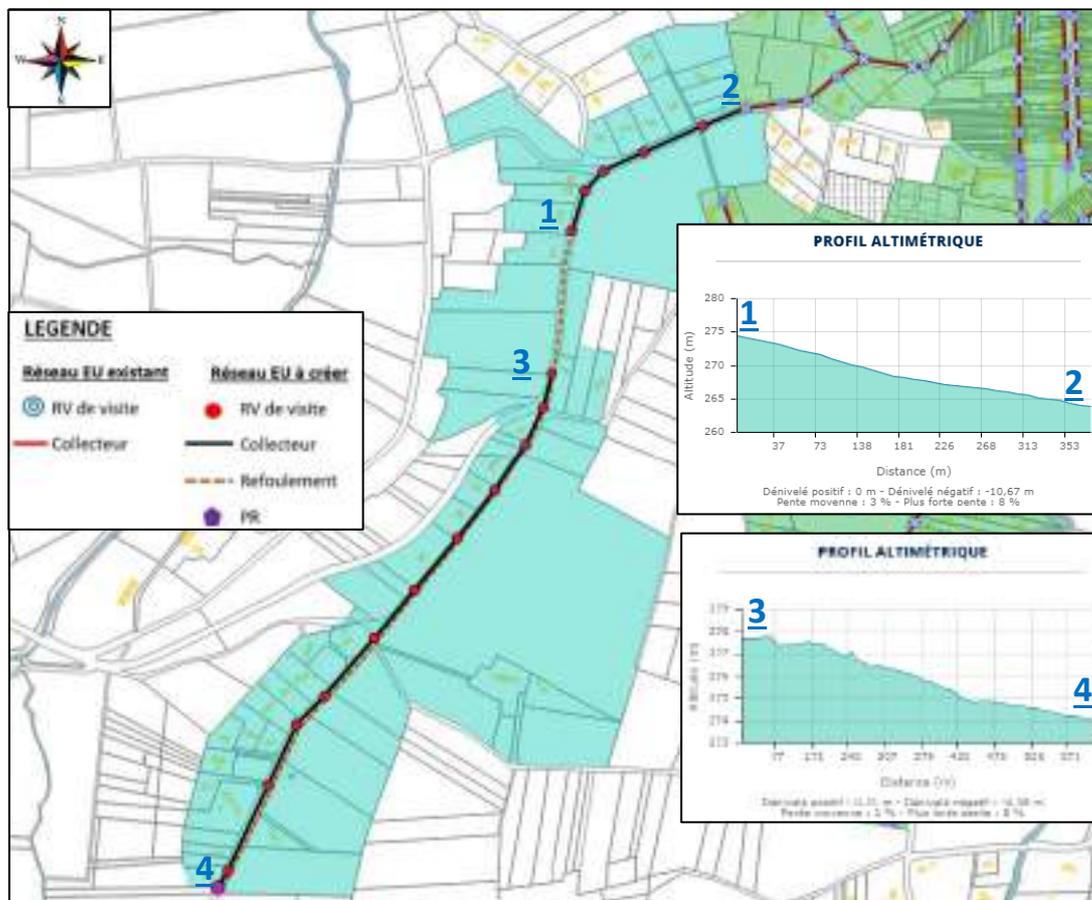


Figure 14 : Tracé potentiel du raccordement au réseau d'assainissement existant

→ Les principaux chiffres sont les suivants :

Linéaire total du réseau gravitaire à poser	1 155 ml
Linéaire total du réseau de refoulement à poser	1 050 ml
Nécessité d'un poste de relevage en domaine public	OUI
Nature du réseau au point de raccordement potentiel	PVC 200 mm
Nombre d'habitations concernées	31
Nombre d'habitants	71
Capacité du collecteur aval à collecter les effluents supplémentaires	OUI

→ L'estimation des coûts de raccordement est présentée de la manière suivante :

	Unité	Prix unité	Montant
Linéaire total du réseau à poser en gravitaire	1 155 ml	200 €HT	231 000 €HT
Linéaire total du réseau à poser en refoulement	1 050 ml	150 €HT	157 500 €HT
Regards de visite	16	1 100 €HT	17 600 €HT
Réalisation d'un branchement	31	1 500 €HT	46 500 €HT
Poste de refoulement	1	60 000 €HT	60 000 €HT
Total travaux	-	-	512 600 €HT
Coût des travaux par habitation	-	-	<b>16 516 €HT/ habitation</b>
Coût des travaux par habitant	-	-	<b>7 211 €HT/ habitant</b>

Note : L'estimation des coûts de raccordement présentée ci-dessus ne prend pas en compte le raccordement électrique du PR.

→ **Les coûts des travaux de raccordement par habitant sont nettement supérieurs aux coûts prévisionnels de réhabilitation des ANC par habitant.**

→ **Il est proposé de ne pas raccorder cette zone au réseau d'assainissement collectif.**

#### *VII.F.2.c Impact du raccordement sur les ouvrages existants*

Compte tenu que cette zone ne sera pas raccordée au réseau d'assainissement existant, l'impact du raccordement sur les ouvrages existants n'est pas étudié.

#### **VII.F.3 Cas n°2 : Raccordement d'une partie des habitations au réseau d'assainissement**

→ Compte tenu des coûts de raccordement élevés pour raccorder la totalité du secteur 4 par rapport aux coûts de réhabilitation des ANC, il est proposé d'étudier le raccordement d'une partie des habitations du secteur 4.

→ Les habitations concernées sont celles qui peuvent être raccordées gravitairement au réseau d'assainissement existant (profil altimétrique 1-2 de la figure n°14).

#### VII.F.3.a Réhabilitation de l'ANC existant

→ Dans cette zone, l'état des assainissements non collectif existants est le suivant :

Conformité	Nombres	Pourcentage
Favorable	2	19 %
Favorable avec réserves	3	29 %
Défavorable	4	46 %
Absence de données	1	6 %
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>100 %</b>

A ce stade, il est considéré que 5 ANC nécessitent une réhabilitation complète de leur filière et 3 ANC nécessitent une réhabilitation partielle en vue d'une mise aux normes (calcul au prorata).

Le tableau suivant détaille les coûts de réhabilitation des ANC dans ce secteur :

Nombre d'habitations concernées	8
Nombre d'habitant correspondant (ratio INSEE de 2,3)	18
Coût total pour la réhabilitation complète des ANC	40 000 € HT
Coût total pour la réhabilitation partielle des ANC	3 000 € HT
<b>Coût total</b>	<b>43 000 € HT</b>
<b>Coût par habitation</b>	<b>5 375 € HT/ habitation</b>
<b>Coût par habitant</b>	<b>2 389 € HT/ habitant</b>

#### VII.F.3.b Raccordement au réseau d'assainissement

→ La topographie permet d'envisager un raccordement gravitaire sur le réseau d'assainissement existant (Cf. profil altimétrique 1-2).

→ Les principaux chiffres sont les suivants :

Linéaire total du réseau à poser	310 ml
Nature du réseau au point de raccordement potentiel	PVC 200 mm
Nombre d'habitations concernées	10
Nombre d'habitants	23
Capacité du collecteur aval à collecter les effluents supplémentaires	OUI

→ L'estimation des coûts de raccordement est présentée de la manière suivante :

	Unité	Prix unité	Montant
Linéaire total du réseau à poser en gravitaire	310 ml	200 €HT	62 000 €HT
Regards de visite	5	1 100 €HT	5 500 €HT
Réalisation d'un branchement	10	1 500 €HT	15 000 €HT
Total travaux	-	-	82 500 €HT
Coût des travaux par habitation	-	-	<b>8 250 €HT/ habitation</b>
Coût des travaux par habitant	-	-	<b>3 587 €HT/ habitant</b>

- **Les coûts des travaux de raccordement par habitant restent supérieurs aux coûts prévisionnels de réhabilitation des ANC par habitant.**
- **Il est proposé de ne pas raccorder cette zone au réseau d'assainissement collectif.**

#### *VII.F.3.c Impact du raccordement sur les ouvrages existants*

Compte tenu que cette zone ne sera pas raccordée au réseau d'assainissement existant, l'impact du raccordement sur les ouvrages existants n'est pas étudié.

#### **VII.F.4 Synthèse**

- **En fonction de l'étude comparative technico-économique, il est proposé de ne pas raccorder la totalité ou une partie de ce secteur au réseau d'assainissement existant.**

## VII.G SECTEUR 5 : LE CHATEAU ET LA SARAILLÈRE

### VII.G.1 Localisation

→ Ce secteur est situé en rive gauche de l'Ariège et au Sud de la zone urbaine de Saverdun, au niveau de la Route de Saint-Amans (route départementale n°136). Aucune perspective de développement n'est identifiée dans ce secteur.

→ L'extrait de plan présenté ci-dessous permet de localiser ce secteur :

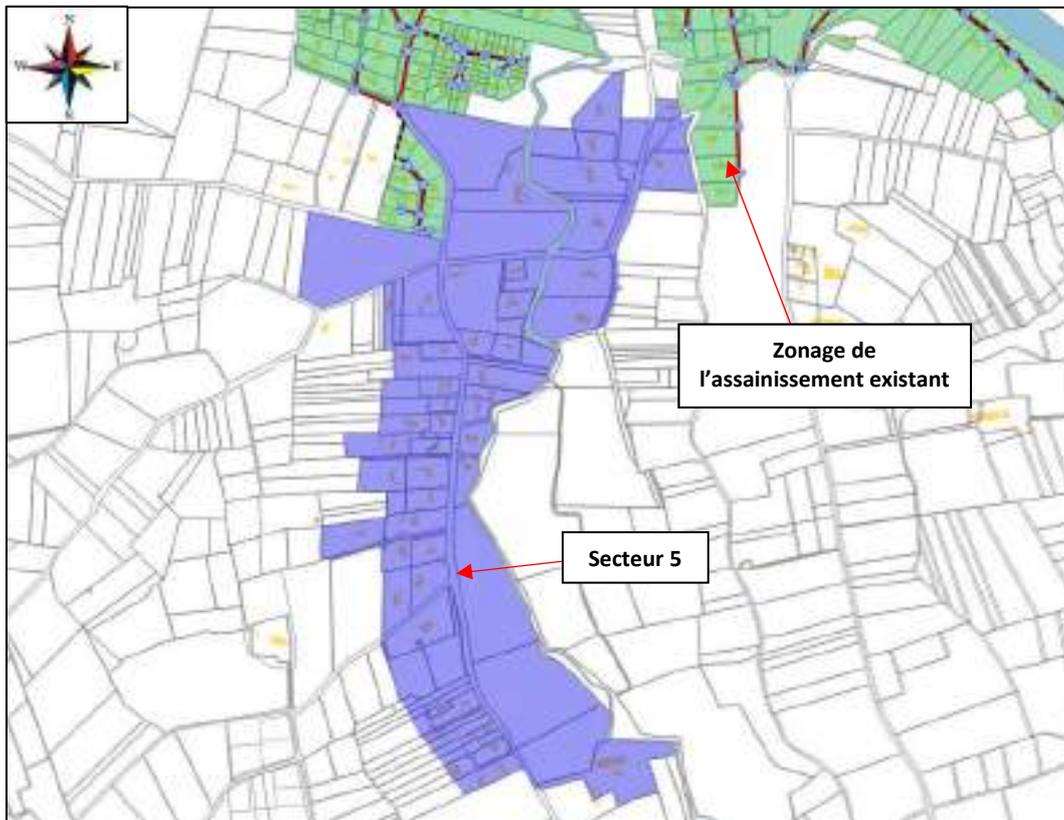


Figure 15 : Localisation du secteur 5

### VII.G.2 Cas n°1 : Etude de raccordement de l'ensemble des habitations au réseau d'assainissement

#### VII.G.2.a Réhabilitation de l'ANC existant

→ Dans ce secteur, l'état des assainissements non collectif existants est le suivant :

Conformité	Nombre	Pourcentage
Favorable	13	23 %
Favorable avec réserves	12	21 %
Défavorable	24	42 %
Absence de données	8	14 %
<b>TOTAL</b>	<b>57</b>	<b>100 %</b>

A ce stade, il est considéré que 32 ANC nécessitent une réhabilitation complète de leur filière et 12 ANC nécessitent une réhabilitation partielle en vue d'une mise aux normes.

Au vu de la mauvaise perméabilité des sols dans ce secteur, la filière préconisée à ce stade serait une fosse toutes eaux et un filtre à sable vertical drainé (8 000 € HT unité).

Le tableau suivant détaille les coûts de réhabilitation des ANC dans ce secteur :

Nombre d'habitations concernées	44
Nombre d'habitant correspondant (ratio INSEE de 2,3)	101
Coût total pour la réhabilitation complète des ANC	256 000 € HT
Coût total pour la réhabilitation partielle des ANC	12 000 € HT
<b>Coût total pour les habitations du secteur 5</b>	<b>268 000 € HT</b>
Coût par habitation	<b>6 091 € HT/ habitation</b>
Coût par habitant	<b>2 653 € HT/ habitant</b>

#### VII.G.2.b Raccordement au réseau d'assainissement

→ La topographie ne permet pas d'envisager un raccordement totalement gravitaire sur le réseau d'assainissement existant Route de Saint-Amans (Cf. profils altimétriques). De ce fait, la mise en place et la création d'un poste de refoulement au niveau de la départementale n°436 (Chemin de Lacry) sera nécessaire.

→ Un des tracés qui pourrait être envisagé serait le suivant.

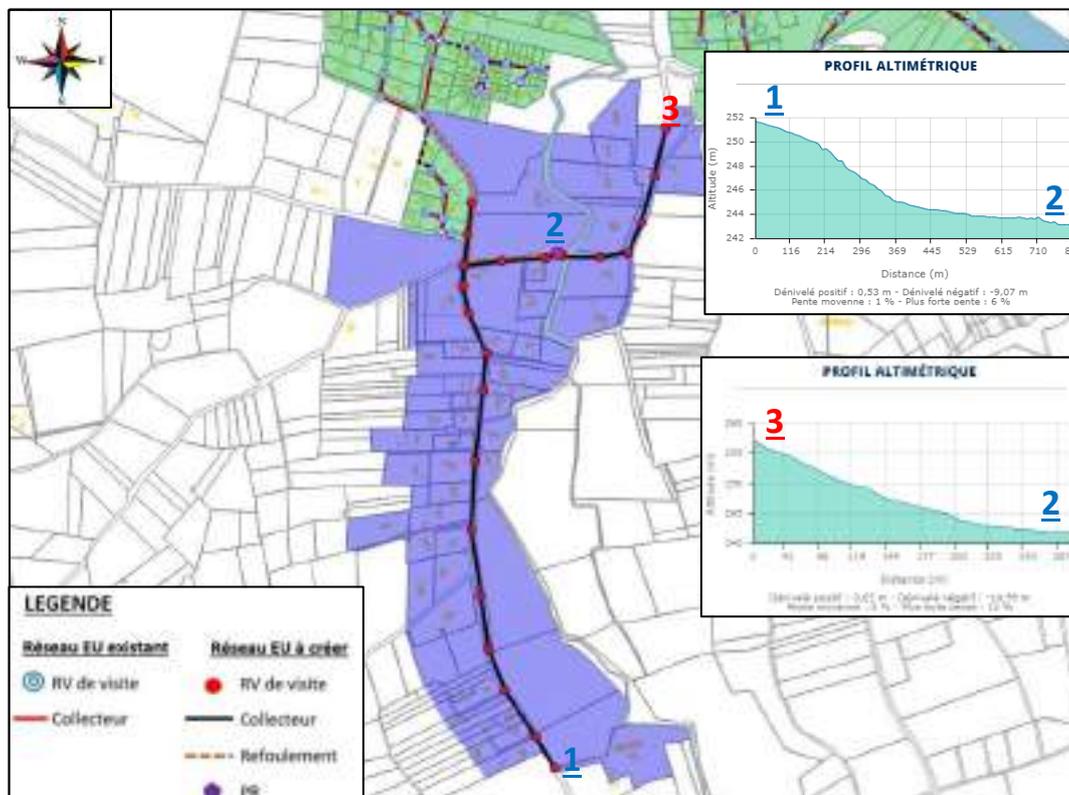


Figure 16 : Tracé potentiel du raccordement au réseau d'assainissement existant



→ Les principaux chiffres sont les suivants :

Linéaire total du réseau gravitaire à poser	1 344 ml
Linéaire total du réseau de refoulement à poser	400 ml
Nécessité d'un poste de relevage en domaine public	OUI
Nature du réseau au point de raccordement potentiel	AC 150 mm
Nombre d'habitations concernées	57
Nombre d'habitants	131
Capacité du collecteur aval à collecter les effluents supplémentaires	OUI

→ L'estimation des coûts de raccordement est présentée de la manière suivante :

	Unité	Prix unité	Montant
Linéaire total du réseau à poser en gravitaire	1 344 ml	200 €HT	268 800 €HT
Linéaire total du réseau à poser en refoulement	400 ml	150 €HT	60 000 €HT
Regards de visite	22	1 100 €HT	24 200 €HT
Réalisation d'un branchement	57	1 500 €HT	85 500 €HT
Poste de refoulement	1	70 000 €HT	70 000 €HT
Total travaux	-	-	508 500 €HT
Coût des travaux par habitation	-	-	<b>8 921 €HT/ habitation</b>
Coût des travaux par habitant	-	-	<b>3 882 €HT/ habitant</b>

Note : L'estimation des coûts de raccordement présentée ci-dessus ne prend pas en compte le raccordement électrique du PR

- **Les coûts des travaux de raccordement par habitant sont supérieurs aux coûts prévisionnels de réhabilitation des ANC par habitant.**
- **Il est proposé de ne pas raccorder ce secteur au réseau d'assainissement collectif.**

#### *VII.G.2.c Impact du raccordement sur les ouvrages existants*

Compte tenu que cette zone ne sera pas raccordée au réseau d'assainissement existant, l'impact du raccordement sur les ouvrages existants n'est pas étudié.

#### **VII.G.3 Cas n°2 : Raccordement d'une partie des habitations au réseau d'assainissement**

→ Compte tenu des coûts de raccordement élevés pour raccorder la totalité du secteur 5 par rapport aux coûts de réhabilitation des ANC, il est proposé d'étudier le raccordement d'une partie des habitations du secteur 5.

Les habitations concernées sont celles situées au niveau de la rive gauche du ruisseau de l'Ansonne (profil altimétrique 1-2 de la figure n°16).

#### VII.G.3.a Réhabilitation de l'ANC existant

→ Dans cette zone, l'état des assainissements non collectif existants est le suivant :

Conformité	Nombre	Pourcentage
Favorable	9	23 %
Favorable avec réserves	8	21 %
Défavorable	16	42 %
Absence de données	5	14 %
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>100 %</b>

A ce stade, il est considéré que 21 ANC nécessitent une réhabilitation complète de leur filière et 8 ANC nécessitent une réhabilitation partielle en vue d'une mise aux normes (calcul au prorata).

Le tableau suivant détaille les coûts de réhabilitation des ANC dans ce secteur :

Nombre d'habitations concernées	29
Nombre d'habitant correspondant (ratio INSEE de 2,3)	67
Coût total pour la réhabilitation complète des ANC	168 000 € HT
Coût total pour la réhabilitation partielle des ANC	8 000 € HT
<b>Coût total</b>	<b>176 000 € HT</b>
<b>Coût par habitation</b>	<b>6 069 € HT/ habitation</b>
<b>Coût par habitant</b>	<b>2 627 € HT/ habitant</b>

#### VII.G.3.b Raccordement au réseau d'assainissement

→ La topographie permet d'envisager un raccordement gravitaire sur le réseau d'assainissement existant (Cf. profil altimétrique 1-2).

→ Les principaux chiffres sont les suivants :

Linéaire total du réseau gravitaire à poser	1 062 ml
Linéaire total du réseau de refoulement à poser	400 ml
Nécessité d'un poste de relevage en domaine public	OUI
Nature du réseau au point de raccordement potentiel	PVC 200 mm
Nombre d'habitations concernées	38
Nombre d'habitants	87
Capacité du collecteur aval à collecter les effluents supplémentaires	OUI

→ L'estimation des coûts de raccordement est présentée de la manière suivante :

	Unité	Prix unité	Montant
Linéaire total du réseau à poser en gravitaire	1 062 ml	200 €HT	212 400 €HT
Linéaire total du réseau à poser en refoulement	400 ml	150 €HT	60 000 €HT
Regards de visite	16	1 100 €HT	17 600 €HT
Réalisation d'un branchement	38	1 500 €HT	57 000 €HT
Poste de refoulement	1	70 000 €HT	70 000 €HT
Total travaux	-	-	417 000 €HT
Coût des travaux par habitation	-	-	<b>10 973 €HT/ habitation</b>
Coût des travaux par habitant	-	-	<b>4 793 €HT/ habitant</b>

Note : L'estimation des coûts de raccordement présentée ci-dessus ne prend pas en compte le raccordement électrique du PR

- **Les coûts des travaux de raccordement par habitant restent supérieurs aux coûts prévisionnels de réhabilitation des ANC par habitant.**
- **Il est proposé de ne pas raccorder cette zone au réseau d'assainissement collectif.**

#### *VII.G.3.c Impact du raccordement sur les ouvrages existants*

Compte tenu que cette zone ne sera pas raccordée au réseau d'assainissement existant, l'impact du raccordement sur les ouvrages existants n'est pas étudié.

#### **VII.G.4 Synthèse**

- **En fonction de l'étude comparative technico-économique, il est proposé de ne pas raccorder la totalité ou une partie de ce secteur au réseau d'assainissement existant.**

## VII.H SECTEUR 6 : LES NAUZES

### VII.H.1 Localisation

→ Ce secteur est situé en rive droite de l'Ariège et au Sud-Est du centre-ville de Saverdun, au niveau de la Route des Nauzes. Aucune perspective de développement n'est identifiée dans ce secteur.

→ L'extrait de plan présenté ci-dessous permet de localiser ce secteur :

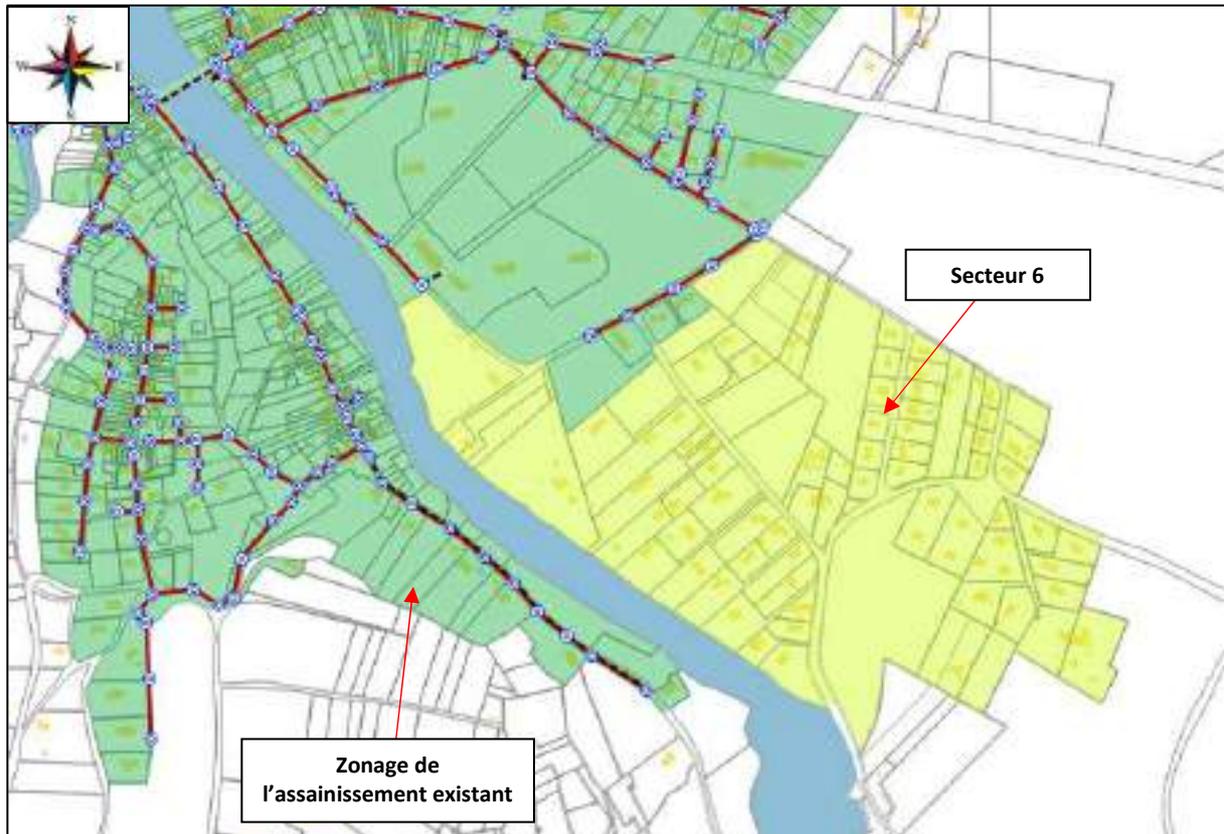


Figure 17 : Localisation du secteur 6

### VII.H.2 Cas n°1 : Etude de raccordement de l'ensemble des habitations au réseau d'assainissement

#### VII.H.2.a Réhabilitation de l'ANC existant

→ Dans ce secteur, l'état des assainissements non collectif existants est le suivant :

Conformité	Nombre	Pourcentage
Favorable	11	16 %
Favorable avec réserves	33	46 %
Défavorable	21	30 %
Absence de données	6	8 %
<b>TOTAL</b>	<b>71</b>	<b>100 %</b>

A ce stade, il est considéré que 27 ANC nécessitent une réhabilitation complète de leur filière et 33 ANC nécessitent une réhabilitation partielle en vue d'une mise aux normes.

Au vu de la bonne perméabilité des sols dans ce secteur, la filière préconisée à ce stade serait une fosse toutes eaux et des tranchées d'épandage (6 000 € HT unité).

Le tableau suivant détaille les coûts de réhabilitation des ANC dans ce secteur :

Nombre d'habitations concernées	60
Nombre d'habitant correspondant (ratio INSEE de 2,3)	138
Coût total pour la réhabilitation complète des ANC	162 000 € HT
Coût total pour la réhabilitation partielle des ANC	33 000 € HT
<b>Coût total pour les habitations du secteur 6</b>	<b>195 000 € HT</b>
Coût par habitation	<b>3 250 € HT/ habitation</b>
Coût par habitant	<b>1 413 € HT / habitant</b>

#### VII.H.2.b Raccordement au réseau d'assainissement

→ La topographie ne permet pas d'envisager un raccordement totalement gravitaire sur le réseau d'assainissement existant Route des Nauzes. La mise en place et la création de deux postes de refoulement sera nécessaire pour raccorder la totalité du secteur des Nauzes.

→ Un des tracés qui pourrait être envisagé serait le suivant.

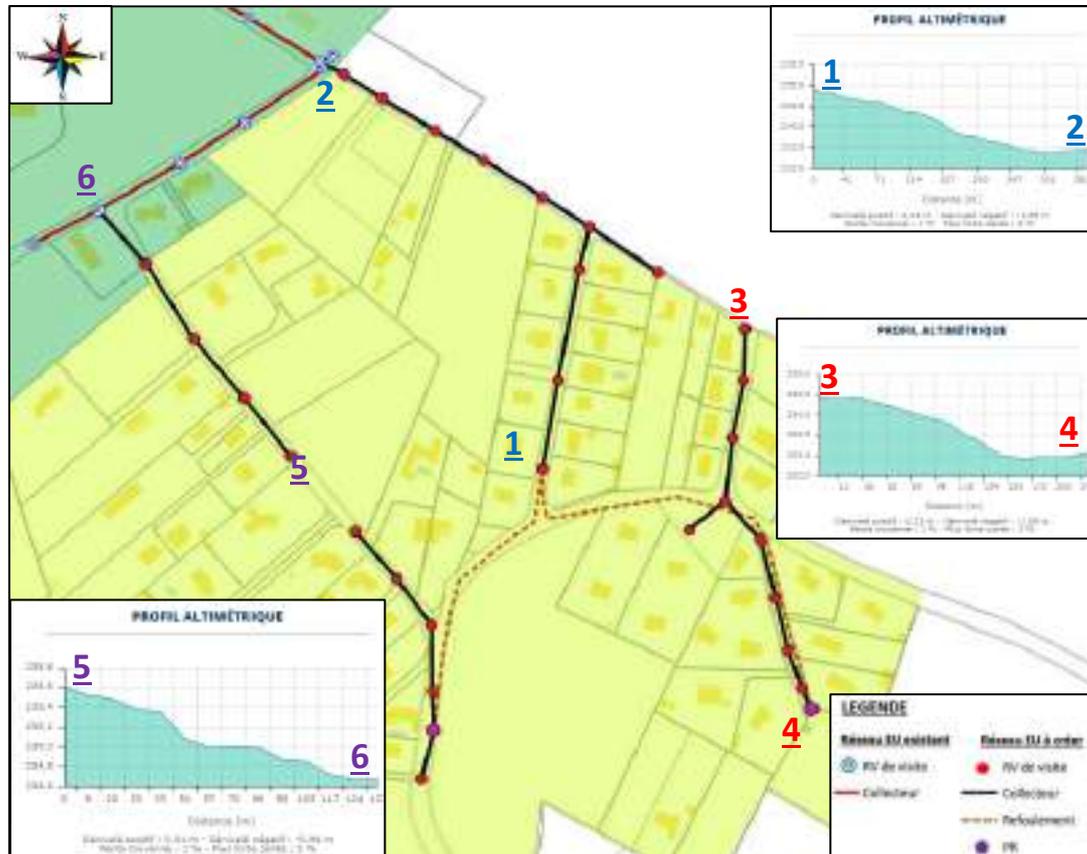


Figure 18 : Tracé potentiel du raccordement au réseau d'assainissement existant



→ Les principaux chiffres sont les suivants :

Linéaire total du réseau gravitaire à poser	1 100 ml
Linéaire total du réseau de refoulement à poser	495 ml
Nécessité d'un poste de relevage en domaine public	OUI
Nature du réseau au point de raccordement potentiel	AC 150 mm
Nombre d'habitations concernées	71
Nombre d'habitants	163
Capacité du collecteur aval à collecter les effluents supplémentaires	OUI

→ L'estimation des coûts de raccordement est présentée de la manière suivante :

	Unité	Prix unité	Montant
Linéaire total du réseau à poser en gravitaire	1 100 ml	200 €HT	220 000 €HT
Linéaire total du réseau à poser en refoulement	495 ml	150 €HT	74 250 €HT
Regards de visite	28	1 100 €HT	30 800 €HT
Réalisation d'un branchement	71	1 500 €HT	106 500 €HT
Poste de refoulement	2	40 000 €HT	80 000 €HT
Total travaux	-	-	511 550 €HT
Coût des travaux par habitation	-	-	<b>7 205 €HT/ habitation</b>
Coût des travaux par habitant	-	-	<b>3 138 €HT/ habitant</b>

Note : L'estimation des coûts de raccordement présentée ci-dessus ne prend pas en compte le raccordement électrique aux PR.

→ **Les coûts des travaux de raccordement par habitant sont nettement supérieurs aux coûts prévisionnels de réhabilitation des ANC par habitant.**

→ **Il est proposé de ne pas raccorder cette zone au réseau d'assainissement collectif.**

#### *VII.H.2.c Impact du raccordement sur les ouvrages existants*

Compte tenu que cette zone ne sera pas raccordée au réseau d'assainissement existant, l'impact du raccordement sur les ouvrages existants n'est pas étudié.

#### **VII.H.3Cas n°2 : Raccordement d'une partie des habitations au réseau d'assainissement**

→ Compte tenu des coûts de raccordement élevés pour raccorder la totalité du secteur 6 par rapport aux coûts de réhabilitation des ANC, il est proposé d'étudier le raccordement d'une partie des habitations du secteur 6.

Les habitations concernées sont celles qui pourront être raccordées gravitairement au réseau d'assainissement existant (profils altimétriques 1-2 et 5-6 de la figure n°18).

#### VII.H.3.a Réhabilitation de l'ANC existant

→ Dans cette zone, l'état des assainissements non collectif existants est le suivant :

Conformité	Nombre	Pourcentage
Favorable	5	16 %
Favorable avec réserves	15	46 %
Défavorable	9	30 %
Absence de données	2	8 %
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>100 %</b>

A ce stade, il est considéré que 11 ANC nécessitent une réhabilitation complète de leur filière et 15 ANC nécessitent une réhabilitation partielle en vue d'une mise aux normes (calcul au prorata).

Le tableau suivant détaille les coûts de réhabilitation des ANC dans ce secteur :

Nombre d'habitations concernées	26
Nombre d'habitant correspondant (ratio INSEE de 2,3)	60
Coût total pour la réhabilitation complète des ANC	66 000 € HT
Coût total pour la réhabilitation partielle des ANC	15 000 € HT
<b>Coût total</b>	<b>81 000 € HT</b>
<b>Coût par habitation</b>	<b>3 115 € HT/ habitation</b>
<b>Coût par habitant</b>	<b>1 350 € HT/ habitant</b>

#### VII.H.3.b Raccordement au réseau d'assainissement

→ La topographie permet d'envisager un raccordement gravitaire sur le réseau d'assainissement existant (Cf. profils altimétriques 1-2 et 5-6).

→ Les principaux chiffres sont les suivants :

Linéaire total du réseau gravitaire à poser	625 ml
Nécessité d'un poste de relevage en domaine public	NON
Nature du réseau au point de raccordement potentiel	AC 150 mm
Nombre d'habitations concernées	31
Nombre d'habitants	71
Capacité du collecteur aval à collecter les effluents supplémentaires	OUI

→ L'estimation des coûts de raccordement est présentée de la manière suivante :

	Unité	Prix unité	Montant
Linéaire total du réseau à poser en gravitaire	625 ml	200 €HT	125 000 €HT
Regards de visite	14	1 100 €HT	154 000 €HT
Réalisation d'un branchement	31	1 500 €HT	46 500 €HT
Total travaux	-	-	325 500 €HT
Coût des travaux par habitation	-	-	<b>10 500 €HT/ habitation</b>
Coût des travaux par habitant	-	-	<b>4 584 €HT/ habitant</b>

- **Les coûts des travaux de raccordement par habitant restent supérieurs aux coûts prévisionnels de réhabilitation des ANC par habitant.**
- **Il est proposé de ne pas raccorder cette zone au réseau d'assainissement collectif.**

#### *VII.H.3.c Impact du raccordement sur les ouvrages existants*

Compte tenu que cette zone ne sera pas raccordée au réseau d'assainissement existant, l'impact du raccordement sur les ouvrages existants n'est pas étudié.

#### **VII.H.4 Synthèse**

- **En fonction de l'étude comparative technico-économique, il est proposé de ne pas raccorder la totalité ou une partie de ce secteur au réseau d'assainissement existant.**

## VII.I SECTEUR 7 : MONTOULIEU ET LA GINESTIERE

### VII.I.1 Localisation

→ Ce secteur est situé sur la rive droite de Saverdun, au Sud-Est du centre-ville de Saverdun. Le secteur d'étude s'étend jusqu'au niveau de l'échangeur RD14-RD820.

→ Au sein de ce secteur, il est à noter la présence de quatre perspectives de développement. Ces dernières concernent d'une part l'extension de la ville de Saverdun (Montoulieu), la création d'hôtel et des hébergements touristiques (Ginestière) ainsi que la construction d'un accueil pour les entreprises au niveau de la zone de l'Avocat Vieil.

A ce stade de l'étude, les perspectives de développement qui concernent le tourisme et l'accueil d'entreprises ne seront pas prises en compte car le niveau de développement de ces dernières n'est pas connu.

De ce fait, seule la perspective de développement concernant l'extension de la ville sera prise en compte. En considérant sa surface il a été estimé la construction de 64 habitations supplémentaires en situation future.

→ L'extrait de plan présenté ci-dessous permet de localiser ce secteur :

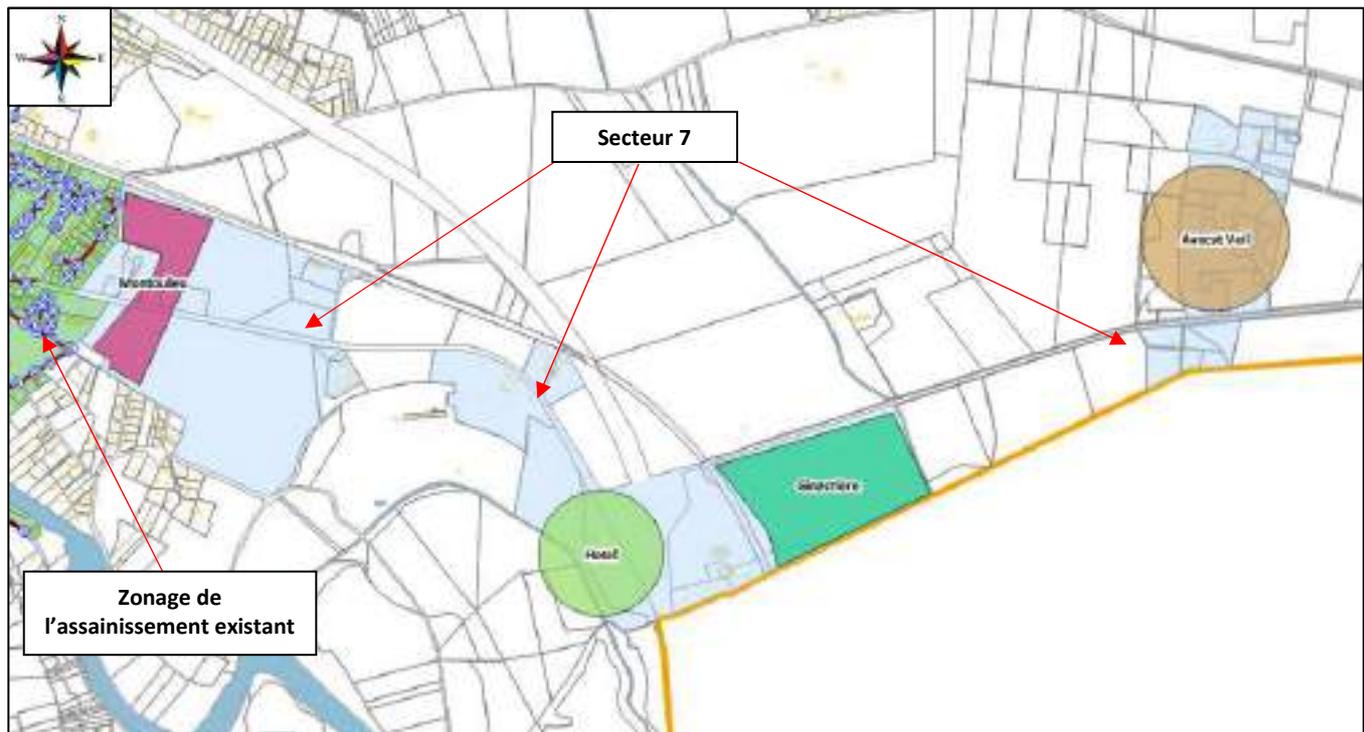


Figure 19 : Localisation du secteur 7

## VII.1.2 Cas n°1 : Etude de raccordement de l'ensemble des habitations au réseau d'assainissement

### *VII.1.2.a Réhabilitation et construction des ANC*

→ Dans ce secteur, l'état des assainissements non collectif existant est le suivant :

Conformité	Nombre	Pourcentage
Favorable	1	5 %
Favorable avec réserves	6	30 %
Défavorable	13	65 %
Absence de données	0	0 %
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>100 %</b>

A ce stade, il est considéré que 13 ANC nécessitent une réhabilitation complète de leur filière et 6 ANC nécessitent une réhabilitation partielle en vue d'une mise aux normes.

Au vu de la bonne perméabilité des sols dans ce secteur, la filière préconisée à ce stade serait une fosse toutes eaux et des tranchées d'épandage (6 000 € HT unité).

→ D'autre part, il sera considéré la mise en place de 64 tranchées d'épandage pour les habitations futures.

Le tableau suivant détaille les coûts de réhabilitation et de construction des ANC dans ce secteur :

	Hypothèse 1	Hypothèse 2
Nombre d'habitations existantes concernées	19	19
Nombre d'habitations futures	64	-
Nombre d'habitant correspondant (ratio INSEE de 2,3)	191	44
Coût total pour la réhabilitation complète des ANC	78 000 € HT	78 000 € HT
Coût total pour la réhabilitation partielle des ANC	6 000 € HT	6 000 € HT
Coût total pour les filières des habitations futures	384 000 € HT	-
<b>Coût total pour les habitations du secteur 7</b>	<b>468 000 € HT</b>	<b>84 000 € HT</b>
<b>Coût par habitation</b>	<b>5 639 € HT/ habitation</b>	<b>4 421 € HT/ habitation</b>
<b>Coût par habitant</b>	<b>2 450 € HT/ habitant</b>	<b>1 909 € HT/ habitant</b>

### VII.1.2.b Raccordement au réseau d'assainissement

→ La topographie ne permet pas d'envisager un raccordement totalement gravitaire sur le réseau d'assainissement existant Route d'Espagne. La mise en place et la création d'un poste de refoulement sera nécessaire pour raccorder la partie Est du secteur 7 (Ginestière et Avocat Veil).

→ Un des tracés qui pourrait être envisagé serait le suivant.

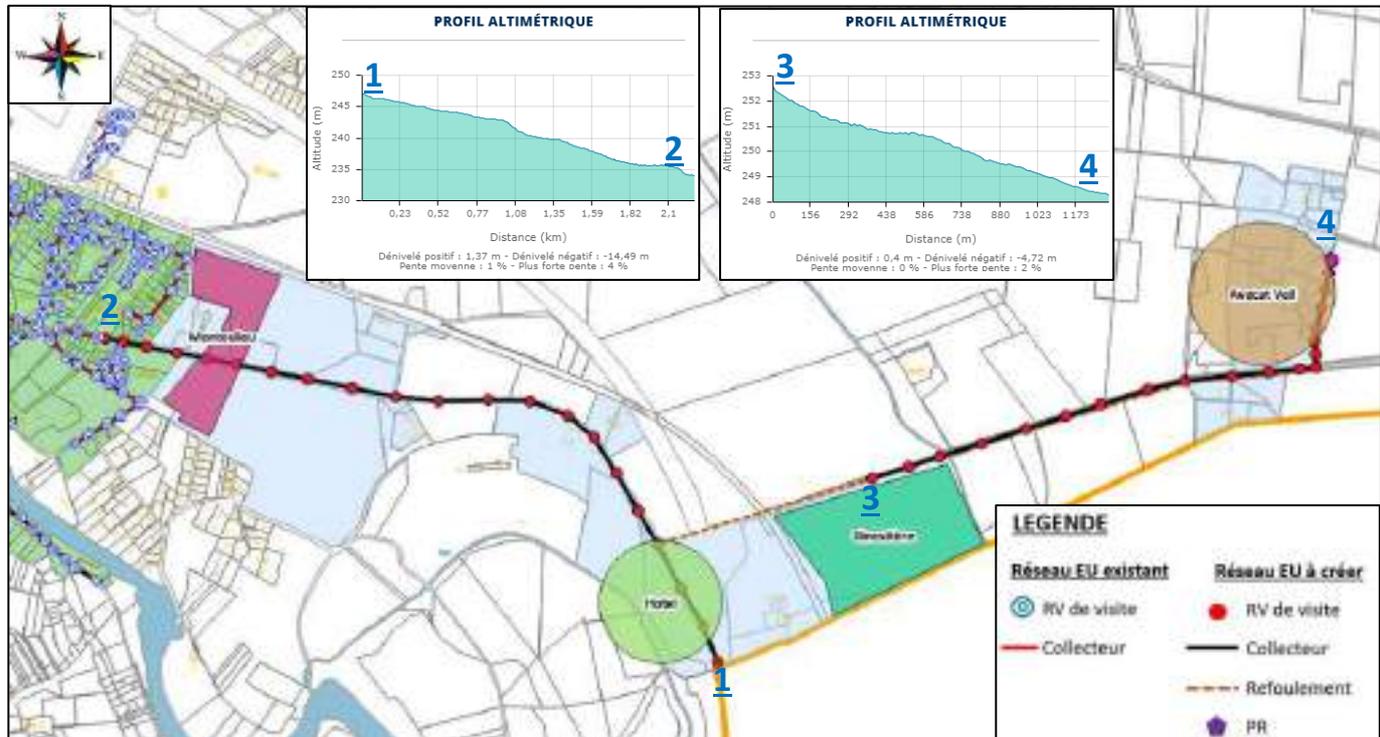


Figure 20 : Tracé potentiel du raccordement au réseau d'assainissement existant

→ Les principaux chiffres sont les suivants :

Linéaire total du réseau gravitaire à poser	3 873 ml
Linéaire total du réseau de refoulement à poser	2 300 ml
Nécessité d'un poste de relevage en domaine public	OUI
Nature du réseau au point de raccordement potentiel	PVC 200 mm
Nombre d'habitations existantes concernées	20
Nombre d'habitations liées aux perspectives de développement	64
Nombre d'habitants	193
Capacité du collecteur aval à collecter les effluents supplémentaires	OUI

→ L'estimation des coûts de raccordement pour l'hypothèse 1 (prise en considération des branchements actuels et futurs) est présentée de la manière suivante :

	Unité	Prix unité	Montant
Linéaire total du réseau à poser en gravitaire	3 873 ml	200 €HT	774 600 €HT
Linéaire total du réseau à poser en refoulement	2 300 ml	150 €HT	345 000 €HT
Regards de visite	40	1 100 €HT	44 000 €HT
Réalisation d'un branchement	84	1 500 €HT	126 000 €HT
Poste de refoulement	1	60 000 €HT	60 000 €HT
Réalisation d'un fonçage	1	50 000 €HT	50 000 €HT
Total travaux	-	-	<b>1 399 600 €HT</b>
Coûts des travaux par habitation	-	-	<b>16 662 €HT/ habitation</b>

Note :

- L'estimation des coûts de raccordement présentée ci-dessus ne prend pas en compte le raccordement électrique du PR.
- Le raccordement des habitations liées aux perspectives de développement qui concernent le tourisme et l'accueil d'entreprises n'ont pas été prises en compte dans le chiffrage présenté ci-dessus. A l'heure actuelle (avril 2019), le niveau de développement de ces zones n'est pas connu.

→ L'estimation des coûts de raccordement pour l'hypothèse 2 (prise en considération des branchements actuels uniquement) est présentée de la manière suivante :

	Unité	Prix unité	Montant
Linéaire total du réseau à poser en gravitaire	3 873 ml	200 €HT	774 600 €HT
Linéaire total du réseau à poser en refoulement	2 300 ml	150 €HT	345 000 €HT
Regards de visite	40	1 100 €HT	44 000 €HT
Réalisation d'un branchement	20	1 500 €HT	30 000 €HT
Poste de refoulement	1	60 000 €HT	60 000 €HT
Réalisation d'un fonçage	1	50 000 €HT	50 000 €HT
Total travaux	-	-	<b>1 303 600 €HT</b>
Coûts des travaux par habitation	-	-	<b>65 180 €HT/ habitation</b>

Note :

- L'estimation des coûts de raccordement présentée ci-dessus ne prend pas en compte le raccordement électrique du PR.

→ **Pour les deux hypothèses, les coûts des travaux de raccordement par habitant sont très nettement supérieurs aux coûts prévisionnels de réhabilitation des ANC par habitant.**

→ **Il est proposé de ne pas raccorder cette zone au réseau d'assainissement collectif.**

### VII.1.2.c Impact du raccordement sur les ouvrages existants

Compte tenu que cette zone ne sera pas raccordée au réseau d'assainissement existant, l'impact du raccordement sur les ouvrages existants n'est pas étudié.

### **VII.1.3 Cas n°2 : Raccordement d'une partie des habitations au réseau d'assainissement**

→ Compte tenu des coûts de raccordement élevés pour raccorder la totalité du secteur 7 par rapport aux coûts de réhabilitation des ANC, il est proposé d'étudier le raccordement d'une partie des habitations de ce secteur.

Les habitations concernées sont celles qui pourront être raccordées gravitairement au réseau d'assainissement existant. De ce fait, il est proposé d'étudier le tronçon qui est situé entre l'actuelle gendarmerie et le réseau d'assainissement existant localisé route d'Espagne.

Au sein de ce secteur, il faut noter la présence d'une perspective de développement. Cette dernière concerne l'extension de la ville de Saverdun (Montoulieu). En considérant la surface de la perspective de développement identifiée dans ce secteur, il a été estimé la construction de 64 habitations supplémentaires en situation future.

#### VII.1.3.a Réhabilitation et construction des ANC

→ Dans cette zone, l'état des assainissements non collectif existants est le suivant :

Conformité	Nombre	Pourcentage
Favorable	1	5 %
Favorable avec réserves	2	30 %
Défavorable	4	65 %
Absence de données	0	0 %
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>100 %</b>

A ce stade, il est considéré que 4 ANC nécessitent une réhabilitation complète de leur filière et 2 ANC nécessitent une réhabilitation partielle en vue d'une mise aux normes.

→ D'autre part, il sera considéré la mise en place de 64 tranchées d'épandage pour les habitations futures.

Le tableau suivant détaille les coûts de réhabilitation et de construction des ANC dans ce secteur :

	Hypothèse 1	Hypothèse 2
Nombre d'habitations existantes concernées	6	6
Nombre d'habitations futures	64	-
Nombre d'habitant correspondant (ratio INSEE de 2,3)	161	14
Coût total pour la réhabilitation complète des ANC	24 000 € HT	24 000 € HT
Coût total pour la réhabilitation partielle des ANC	2 000 € HT	2 000 € HT
Coût total pour les filières des habitations futures	384 000 € HT	-
<b>Coût total</b>	<b>410 000 € HT</b>	<b>26 000 € HT</b>
<b>Coût par habitation</b>	<b>5 857 € HT/ habitation</b>	<b>4 333 € HT/ habitation</b>
<b>Coût par habitant</b>	<b>2 547 € HT/ habitant</b>	<b>1 857 € HT/ habitant</b>

#### VII.1.3.b Raccordement au réseau d'assainissement

→ La topographie permet d'envisager un raccordement gravitaire sur le réseau d'assainissement existant (Cf. profil altimétrique 1-2).

→ Les principaux chiffres sont les suivants :

Linéaire total du réseau gravitaire à poser	870 ml
Nécessité d'un poste de relevage en domaine public	NON
Nature du réseau au point de raccordement potentiel	AC 150 mm
Nombre d'habitations existantes	7
Nombre d'habitations liées aux perspectives de développement	64
Nombre d'habitants	163
Capacité du collecteur aval à collecter les effluents supplémentaires	OUI

→ L'estimation des coûts de raccordement pour l'hypothèse 1 (prise en considération des branchements actuels et futurs) est présentée de la manière suivante :

	Unité	Prix unité	Montant
Linéaire total du réseau à poser en gravitaire	870 ml	200 €HT	174 000 €HT
Regards de visite	10	1 100 €HT	11 000 €HT
Réalisation d'un branchement	71	1 500 €HT	106 500 €HT
Total travaux	-	-	291 500 €HT
Coût des travaux par habitation	-	-	<b>4 106 €HT/ habitation</b>
Coût des travaux par habitant	-	-	<b>1 788 €HT/ habitant</b>

→ L'estimation des coûts de raccordement pour l'hypothèse 2 (prise en considération des branchements actuels uniquement) est présentée de la manière suivante :

	Unité	Prix unité	Montant
Linéaire total du réseau à poser en gravitaire	870 ml	200 €HT	174 000 €HT
Regards de visite	10	1 100 €HT	11 000 €HT
Réalisation d'un branchement	7	1 500 €HT	10 500 €HT
Total travaux	-	-	195 500 €HT
Coût des travaux par habitation	-	-	<b>27 928 €HT/ habitation</b>
Coût des travaux par habitant	-	-	<b>12 219 €HT/ habitant</b>

- **En prenant en considération l'hypothèse 1 (prise en compte des branchements actuels et futurs), les coûts des travaux de raccordement par habitant sont inférieurs aux coûts prévisionnels de réhabilitation des ANC par habitant. De ce fait, il est proposé de raccorder cette zone au réseau d'assainissement collectif.**
- **En prenant en considération l'hypothèse 2 (prise en compte des branchements actuels uniquement), les coûts des travaux de raccordement par habitant sont très nettement supérieurs aux coûts prévisionnels de réhabilitation des ANC par habitant. De ce fait, il est proposé de ne pas raccorder cette zone au réseau d'assainissement collectif.**

#### VII.1.3.c Impact du raccordement sur les ouvrages existants

La population supplémentaire qui sera potentiellement raccordée au réseau d'assainissement existant est de + 163 habitants (en comptabilisant la population actuelle et future).

Les principales données relatives à cette augmentation de la population sont présentées dans le tableau ci-après :

Nombre d'habitant supplémentaire	+ 163 habitants
Qj (débit moyen journalier) *	24,45 m <sup>3</sup> /j
Qm (débit moyen horaire)	1,02 m <sup>3</sup> /h soit 0,28 l/s
Cp (Coefficient de pointe)	3
Qp (débit de pointe) = Qm x Cp + Q <sub>ECPP</sub> +Q <sub>ECPM</sub> Et où Q <sub>ECPP</sub> = Q <sub>ECPM</sub> = 0 en tant que réseau neuf	<b>3,05 m<sup>3</sup>/h</b>
<i>*en considérant un ratio de 150l/j/EH</i>	

Le secteur 7 (cas n°2) pourra être raccordé gravitairement au réseau d'assainissement existant au niveau de la route d'Espagne. La nature du réseau d'assainissement existant au niveau de ce point de raccordement est de l'amiante-ciment pour un diamètre de 150 mm. Ce dernier est à une capacité suffisante à collecter les effluents supplémentaires.

Les effluents rejoindront par la suite le PR des Nauzes puis celui de Croix Blanche qui présentent tous les deux dimensionnement suffisant au vue du faible volume supplémentaire à prendre en compte (3,05 m<sup>3</sup>/h en période de pointe).

- **Le raccordement du secteur 7 cas n°2 n'engendre aucun impact sur les ouvrages d'assainissement existants (réseau + postes de refoulement).**
- **Aucun coût supplémentaire n'est à prendre en compte pour le raccordement de cette zone.**

#### **VII.I.4 Synthèse**

- **Compte tenu de la surface importante du secteur d'étude et de l'éloignement de certaines habitations vis-à-vis du réseau d'assainissement existant, le raccordement de la totalité de ce secteur n'est pas à envisager.**
- **Néanmoins, il est possible de raccorder une partie du secteur 7 (cas n°2) en fonction de l'hypothèse retenue.**
  - **Hypothèse 1** : Les coûts des travaux de raccordement sont inférieurs aux coûts de réhabilitation des ANC. En prenant en considération ce cas de figure, il est proposé de raccorder ce secteur au réseau d'assainissement collectif.
  - **Hypothèse 2** : Les coûts de raccordement sont nettement supérieurs aux coûts de réhabilitation des ANC. En prenant en considération ce cas de figure, il est proposé de ne pas raccorder cette zone au réseau d'assainissement collectif.

## **VII.J SECTEUR 8 : ST PRIM ET LE HAMEAU DE DANIS**

### **VII.J.1 Localisation**

Ce secteur est situé sur la rive droite de Saverdun, au Nord de la zone de Méras de l'autre côté de la voie ferrée.

Aucune perspective de développement n'est identifiée dans ce secteur. Néanmoins, il faut noter la présence d'une zone viabilisée en attente de raccordement qui concerne la construction d'un lotissement avec 23 habitations individuelles au niveau de Saint Prim.

L'extrait de plan présenté ci-dessous permet de localiser ce secteur :

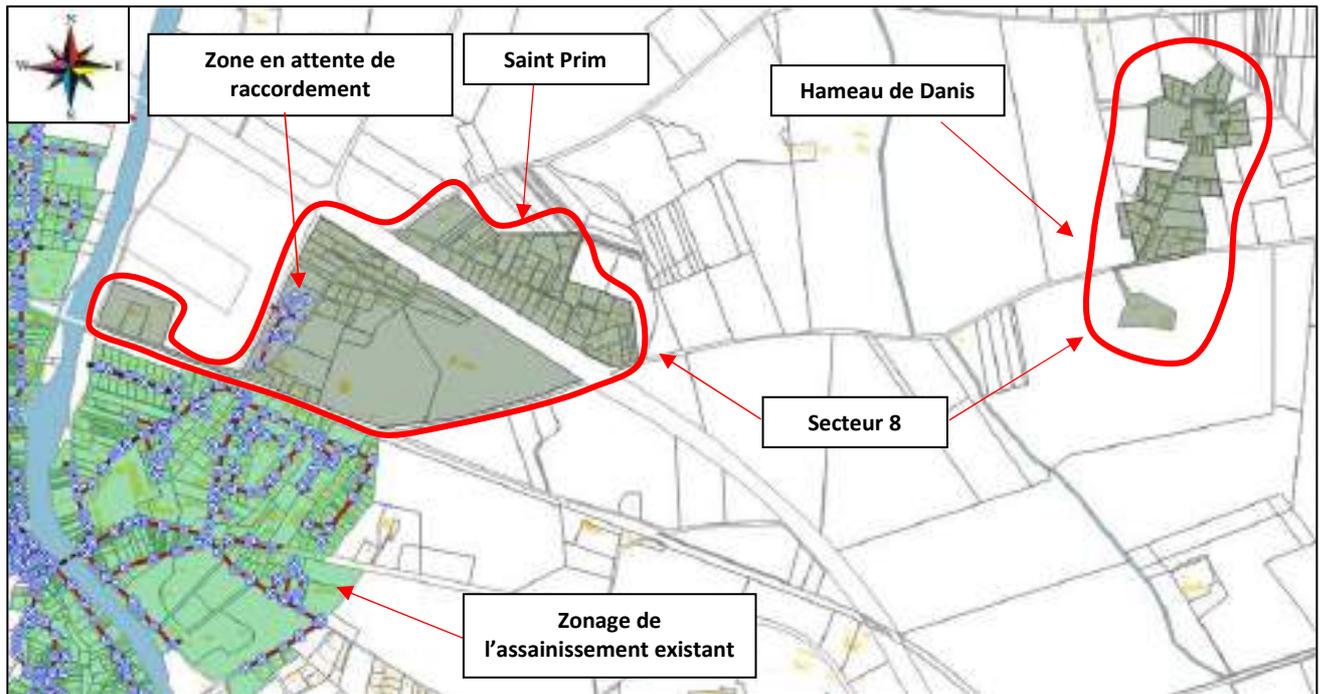


Figure 21 : Localisation du secteur 8

### VII.J.2 Scénario 8.A : Raccordement du secteur de Saint Prim uniquement

VII.J.2.a Cas n°1 : Etude de raccordement de l'ensemble des habitations au réseau d'assainissement

VII.J.2.a.i Réhabilitation et construction des ANC

→ Dans ce secteur, l'état des assainissements non collectif existants est le suivant :

Conformité	Nombre	Pourcentage
Favorable	20	31 %
Favorable avec réserves	23	36 %
Défavorable	10	15 %
Absence de données	12	18 %
<b>TOTAL</b>	<b>65</b>	<b>100 %</b>

A ce stade, il est considéré que 22 ANC nécessitent une réhabilitation complète de leur filière et 23 ANC nécessitent une réhabilitation partielle en vue d'une mise aux normes.

Au vu de la bonne perméabilité des sols dans ce secteur, la filière préconisée à ce stade serait une fosse toutes eaux et des tranchées d'épandage (6 000 € HT unité).

→ D'autre part, il sera considéré la mise en place de 23 tranchées d'épandage pour les futures habitations du lotissement en attente de raccordement.

→ Le tableau suivant détaille les coûts de réhabilitation et de construction des ANC dans ce secteur :

	Hypothèse 1	Hypothèse 2
Nombre d'habitations existantes concernées	45	45
Nombre d'habitations futures	23	-
Nombre d'habitant correspondant (ratio INSEE de 2,3)	156	104
Coût total pour la réhabilitation complète des ANC	132 000 € HT	132 000 € HT
Coût total pour la réhabilitation partielle des ANC	23 000 € HT	23 000 € HT
Coût total pour la construction des filières des habitations futures	138 000 € HT	-
<b>Coût total pour les habitations du secteur 8 a</b>	<b>293 000 € HT</b>	<b>155 000 € HT</b>
<b>Coût par habitation</b>	<b>4309 € HT/ habitation</b>	<b>3 444 € HT/ habitation</b>
<b>Coût par habitant</b>	<b>1 878 € HT / habitant</b>	<b>1 490 € HT / habitant</b>

#### VII.J.2.a.ii Raccordement au réseau d'assainissement

→ Le secteur de Saint Prim est scindé en deux par l'intermédiaire de la route départementale n°820. La topographie ne permet pas d'envisager un raccordement totalement gravitaire sur le réseau d'assainissement existant route de Calmont. Compte tenu de cette contrainte, la mise en place et la création de trois postes de refoulement sera nécessaire.

Le premier PR sera localisé sur lotissement de Saint Prim qui est cloisonné entre la voie ferrée et la route départementale n°820. Le second PR collectera les eaux usées des habitations situées de l'autre côté de la route départementale n°820. Le troisième collectera les eaux usées du groupement d'habitations qui est situé entre la voie ferrée et l'Ariège.

Enfin, étant donné la présence de la ferrée au sud du lotissement de Saint Prim, la réalisation d'un fonçage sera nécessaire afin de raccorder la totalité de ce secteur au réseau d'assainissement existant route de Calmont.

→ Un des tracés qui pourrait être envisagé serait le suivant.



*Figure 22 : Tracé potentiel du raccordement au réseau d'assainissement existant*



→ Les principaux chiffres sont les suivants :

Linéaire total du réseau gravitaire à poser	2 236 ml
Linéaire total du réseau de refoulement à poser	1 005 ml
Nécessité d'un poste de relevage en domaine public	OUI (x3)
Nature du réseau au point de raccordement potentiel	AC 200 mm
Nombre d'habitations existantes	65
Nombre d'habitations en attente de raccordement	23
Nombre d'habitants	202
Capacité du collecteur aval à collecter les effluents supplémentaires	OUI

→ L'estimation des coûts de raccordement pour l'hypothèse 1 (prise en considération des branchements actuels et futurs) est présentée de la manière suivante :

	Unité	Prix unité	Montant
Linéaire total du réseau à poser en gravitaire	2 236 ml	200 €HT	447 200 €HT
Linéaire total du réseau à poser en refoulement	1 005 ml	150 €HT	150 750 €HT
Regards de visite	48	1 100 €HT	52 800 €HT
Réalisation d'un branchement	88	1 500 €HT	132 500 €HT
Poste de refoulement	3	40 000 €HT	120 000 €HT
Réalisation d'un fonçage	1	50 000 €HT	50 000 €HT
Total travaux	-	-	<b>953 250 €HT</b>
Coûts des travaux par habitation	-	-	<b>10 832 €HT/ habitation</b>
Coûts des travaux par habitant	-	-	<b>4 719 €HT/ habitant</b>

Note :

- L'estimation des coûts de raccordement présentée ci-dessus ne prend pas en compte le raccordement électrique du PR.

→ L'estimation des coûts de raccordement pour l'hypothèse 2 (prise en considération des branchements actuels uniquement) est présentée de la manière suivante :

	Unité	Prix unité	Montant
Linéaire total du réseau à poser en gravitaire	2 236 ml	200 €HT	447 200 €HT
Linéaire total du réseau à poser en refoulement	1 005 ml	150 €HT	150 750 €HT
Regards de visite	48	1 100 €HT	52 800 €HT
Réalisation d'un branchement	65	1 500 €HT	97 500 €HT
Poste de refoulement	3	40 000 €HT	120 000 €HT
Réalisation d'un fonçage	1	50 000 €HT	50 000 €HT
Total travaux	-	-	<b>918 250 €HT</b>
Coûts des travaux par habitation	-	-	<b>14 126 €HT/ habitation</b>
Coûts des travaux par habitant	-	-	<b>6 122 €HT/ habitant</b>

Note :

- L'estimation des coûts de raccordement présentée ci-dessus ne prend pas en compte le raccordement électrique du PR.

- **Pour les deux hypothèses, les coûts des travaux de raccordement par habitant sont très nettement supérieurs aux coûts prévisionnels de réhabilitation des ANC par habitant.**
- **Il est proposé de ne pas raccorder cette zone au réseau d'assainissement collectif.**

#### VII.J.2.a.iii Impact du raccordement sur les ouvrages existants

Compte tenu que cette zone ne sera pas raccordée au réseau d'assainissement existant, l'impact du raccordement sur les ouvrages existants n'est pas étudié.

#### VII.J.2.b Cas n°2 : Raccordement d'une partie des habitations au réseau d'assainissement

→ Compte tenu des coûts de raccordement élevés pour raccorder la totalité du secteur 8a par rapport aux coûts de réhabilitation des ANC, il est proposé d'étudier le raccordement d'une partie des habitations de ce secteur.

Les habitations concernées sont celles qui sont cloisonnées entre la voie ferrée et les RD 820 et 214. La zone viabilisée en attente de raccordement (avec 23 habitations individuelles) sera prise en compte dans la présente partie.

L'extrait de plan présenté ci-dessous permet de mettre en évidence les habitations concernées par l'étude de raccordement :

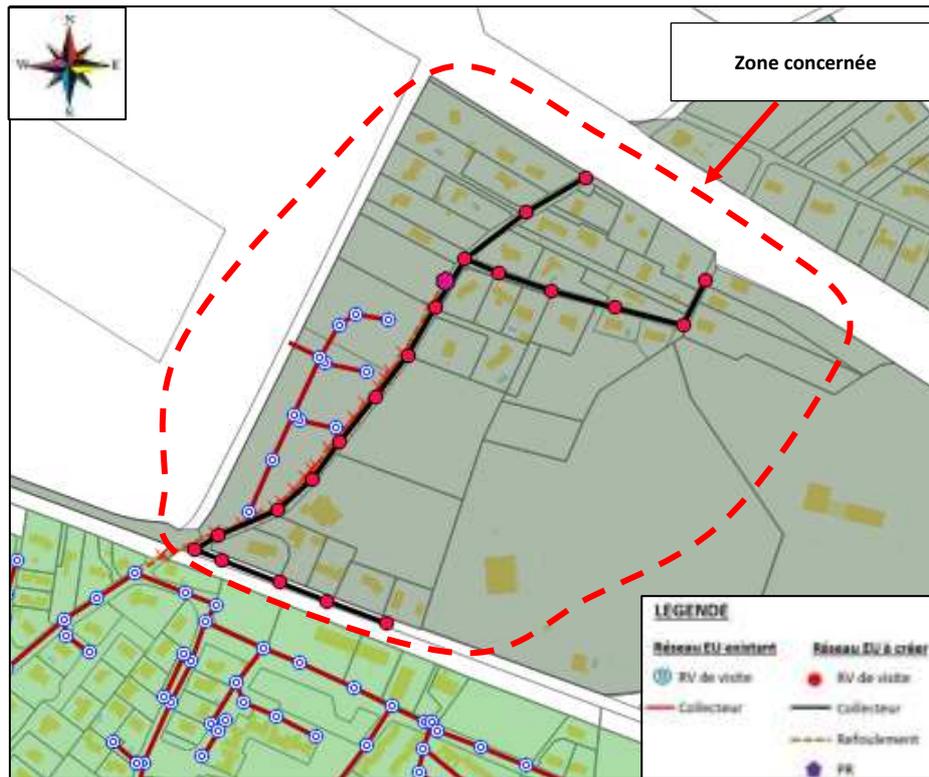


Figure 23 : Tracé potentiel du raccordement au réseau d'assainissement existant

#### VII.J.2.b.i Réhabilitation et construction des ANC

→ Dans cette zone, l'état des assainissements non collectif existants est le suivant :

Conformité	Nombre	Pourcentage
Favorable	11	31 %
Favorable avec réserves	13	36 %
Défavorable	6	15 %
Absence de données	7	18 %
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>100 %</b>

A ce stade, il est considéré que 13 ANC nécessitent une réhabilitation complète de leur filière et 13 ANC nécessitent une réhabilitation partielle en vue d'une mise aux normes.

→ D'autre part, il sera considéré la mise en place de 23 tranchées d'épandage pour les futures habitations du lotissement en attente de raccordement.

Le tableau suivant détaille les coûts de réhabilitation et de construction des ANC dans ce secteur :

	Hypothèse 1	Hypothèse 2
Nombre d'habitations existantes concernées	26	26
Nombre d'habitations futures	23	-
Nombre d'habitants correspondant (ratio INSEE de 2,3)	113	60
Coût total pour la réhabilitation complète des ANC	78 000 € HT	78 000 € HT
Coût total pour la réhabilitation partielle des ANC	13 000 € HT	13 000 € HT
Coût total pour la construction des ANC des habitations futures	299 000 € HT	-
<b>Coût total</b>	<b>390 000 € HT</b>	<b>91 000 € HT</b>
<b>Coût par habitation</b>	<b>7 959 € HT / habitation</b>	<b>3 500 € HT / habitation</b>
<b>Coût par habitant</b>	<b>3 451 € HT / habitant</b>	<b>1 517 € HT / habitant</b>

#### VII.J.2.b.ii Raccordement au réseau d'assainissement

→ La topographie ne permet pas d'envisager un raccordement gravitaire sur le réseau d'assainissement existant. La mise en place d'un poste de refoulement sera nécessaire.

→ Les principaux chiffres sont les suivants :

Linéaire total du réseau gravitaire à poser	926 ml
Linéaire total du réseau de refoulement à poser	385 ml
Nécessité d'un poste de relevage en domaine public	OUI
Nature du réseau au point de raccordement potentiel	AC 200 mm
Nombre d'habitations existantes	37
Nombre d'habitations en attente de raccordement	23
Nombre d'habitants	138
Capacité du collecteur aval à collecter les effluents supplémentaires	OUI

→ L'estimation des coûts de raccordement pour l'hypothèse 1 (prise en considération des branchements actuels et futurs) est présentée de la manière suivante :

	Unité	Prix unité	Montant
Linéaire du réseau à poser en gravitaire	926 ml	200 €HT	185 200 €HT
Linéaire du réseau à poser en refoulement	385 ml	150 €HT	57 750 €HT
Regards de visite	20	1 100 €HT	22 000 €HT
Réalisation d'un branchement	60	1 500 €HT	90 000 €HT
Poste de refoulement	1	40 000 €HT	40 000 €HT
Réalisation d'un fonçage	1	50 000 €HT	50 000 €HT
<b>Total travaux</b>	-	-	<b>444 950 €HT</b>
<b>Coût des travaux par habitation</b>	-	-	<b>7 415 €HT/ habitation</b>
<b>Coût des travaux par habitant</b>	-	-	<b>3 224 €HT/ habitant</b>

Note :

- L'estimation des coûts de raccordement présentée ci-dessus ne prend pas en compte le raccordement électrique du PR.

→ L'estimation des coûts de raccordement pour l'hypothèse 2 (prise en considération des branchements actuels uniquement) est présentée de la manière suivante :

	Unité	Prix unité	Montant
Linéaire du réseau à poser en gravitaire	926 ml	200 €HT	185 200 €HT
Linéaire du réseau à poser en refoulement	385 ml	150 €HT	57 750 €HT
Regards de visite	20	1 100 €HT	22 000 €HT
Réalisation d'un branchement	37	1 500 €HT	55 500 €HT
Poste de refoulement	1	40 000 €HT	40 000 €HT
Réalisation d'un fonçage	1	50 000 €HT	50 000 €HT
Total travaux	-	-	<b>410 450 €HT</b>
Coût des travaux par habitation	-	-	<b>6 841 €HT/ habitation</b>
Coût des travaux par habitant	-	-	<b>2 974 €HT/ habitant</b>

Note :

- L'estimation des coûts de raccordement présentée ci-dessus ne prend pas en compte le raccordement électrique du PR.

- **En prenant en considération l'hypothèse 1 (prise en compte des branchements actuels et futurs), les coûts des travaux de raccordement par habitant sont inférieurs aux coûts prévisionnels de réhabilitation des ANC par habitant. De ce fait, il est proposé de raccorder cette zone au réseau d'assainissement collectif.**
- **En prenant en considération l'hypothèse 2 (prise en compte des branchements actuels uniquement), les coûts des travaux de raccordement par habitant sont très nettement supérieurs aux coûts prévisionnels de réhabilitation des ANC par habitant. De ce fait, il est proposé de ne pas raccorder cette zone au réseau d'assainissement collectif.**

#### VII.J.2.b.iii Impact du raccordement sur les ouvrages existants

La population supplémentaire qui sera potentiellement raccordée au réseau d'assainissement existant est de + 138 habitants (en comptabilisant la population actuelle et future).

Les principales données relatives à cette augmentation de la population sont présentées dans le tableau ci-après :

Nombre d'habitant supplémentaire	+ 138 habitants
Qj (débit moyen journalier) *	20,7 m <sup>3</sup> /j
Qm (débit moyen horaire)	0,86 m <sup>3</sup> /h soit 0,24 l/s
Cp (Coefficient de pointe)	3
Qp (débit de pointe) = Qm x Cp + Q <sub>ECP</sub> +Q <sub>ECPM</sub> Et où Q <sub>ECP</sub> = Q <sub>ECPM</sub> = 0 en tant que réseau neuf	<b>2,59 m<sup>3</sup>/h</b>
<i>*en considérant un ratio de 150l/j/EH</i>	

Le secteur 8A (cas n°2) ne pourra être raccordé gravitairement au réseau d'assainissement existant au niveau de la route de Calmont. La création et la mise en place d'un poste de refoulement spécifique à ce secteur est nécessaire dont les coûts ont été pris en compte dans la partie précédente. La nature du réseau d'assainissement existant au niveau du futur point de refoulement est de l'amiante-ciment pour un diamètre de 200 mm. Ce dernier est à une capacité suffisante à collecter les effluents supplémentaires.

Les effluents rejoindront par la suite le PR Route de Calmont puis celui de Croix Blanche qui présentent tous les deux dimensionnement suffisant au vue du faible volume supplémentaire à prendre en compte (2,59 m<sup>3</sup>/h en période de pointe).

- **Le raccordement du secteur 8A cas n°2 n'engendre aucun impact sur les ouvrages d'assainissement existants (réseau + postes de refoulement).**
- **Aucun coût supplémentaire n'est à prendre en compte pour le raccordement de cette zone.**

### **VII.J.3 Synthèse**

- **Compte tenu de la surface importante du secteur d'étude et de l'éloignement de certaines habitations vis-à-vis du réseau d'assainissement existant, le raccordement de la totalité de ce secteur n'est pas à envisager.**
- **Néanmoins, il est possible de raccorder une partie du secteur 8 (cas n°2) en fonction de l'hypothèse retenue.**
  - **Hypothèse 1** : Les coûts des travaux de raccordement sont inférieurs aux coûts de réhabilitation des ANC. En prenant en considération ce cas de figure, il est proposé de raccorder ce secteur au réseau d'assainissement collectif.
  - **Hypothèse 2** : Les coûts de raccordement sont nettement supérieurs aux coûts de réhabilitation des ANC. En prenant en considération ce cas de figure, il est proposé de ne pas raccorder cette zone au réseau d'assainissement collectif.

## VII.J.4 Scénario 8.B : Raccordement du Hameau de Danis uniquement

### VII.J.4.a Réhabilitation de l'ANC existant

→ Dans ce secteur, l'état des assainissements non collectif existant est le suivant :

Conformité	Nombre	Pourcentage
Favorable	14	38 %
Favorable avec réserves	6	16 %
Défavorable	8	22 %
Absence de données	9	24 %
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>100 %</b>

A ce stade, il est considéré que 17 ANC nécessitent une réhabilitation complète de leur filière et 6 ANC nécessitent une réhabilitation partielle en vue d'une mise aux normes.

Au vu de la bonne perméabilité des sols dans ce secteur, la filière préconisée à ce stade serait une fosse toutes eaux et des tranchées d'épandage (6 000 € unité).

Le tableau suivant détaille les coûts de réhabilitation des ANC dans ce secteur :

Nombre d'habitations concernées	23
Nombre d'habitants correspondant (ratio INSEE de 2,3)	53
Coût total pour la réhabilitation complète des ANC	102 000 € HT
Coût total pour la réhabilitation partielle des ANC	6 000 € HT
<b>Coût total pour les habitations du secteur 8 b</b>	<b>108 000 € HT</b>
<b>Coût par habitation</b>	<b>4 696 € HT/ habitation</b>
<b>Coût par habitant</b>	<b>2 038 € HT/ habitant</b>

### VII.J.4.b Raccordement au réseau d'assainissement

→ La topographie du Hameau de Danis ne permet pas d'envisager un raccordement totalement gravitaire sur le réseau d'assainissement de Saint Prim (le raccordement du hameau de Danis nécessitera au préalable le raccordement de la totalité du secteur de Saint Prim). Compte tenu de cette contrainte, la mise en place et la création d'une poste de refoulement sera nécessaire.

→ Un des tracés qui pourrait être envisagé serait le suivant :

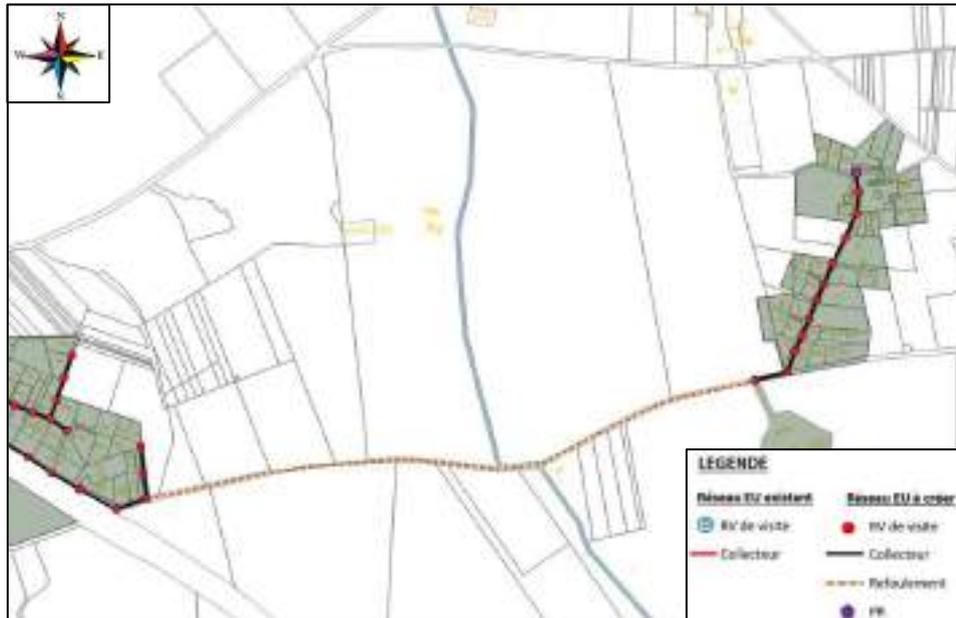


Figure 24 : Tracé potentiel du raccordement du hameau de Danis

→ Les principaux chiffres sont les suivants :

Linéaire total du réseau gravitaire à poser	500 ml
Linéaire total du réseau de refoulement à poser	1 785 ml
Nécessité d'un poste de relevage en domaine public	OUI
Nature du réseau au point de raccordement potentiel	AC 200 mm
Nombre d'habitations existantes	37
Nombre d'habitants	85
Capacité du collecteur aval à collecter les effluents supplémentaires	OUI

→ L'estimation des coûts de raccordement est présentée de la manière suivante :

	Unité	Prix unité	Montant
Linéaire total du réseau à poser en gravitaire	500 ml	200 €HT	100 000 €HT
Linéaire total du réseau à poser en refoulement	1 785 ml	150 €HT	267 750 €HT
Regards de visite	11	1 100 €HT	121 000 €HT
Réalisation d'un branchement	37	1 500 €HT	55 500 €HT
Poste de refoulement	1	40 000 €HT	40 000 €HT
Total travaux	-	-	584 250 €HT
Couts des travaux par habitation	-	-	<b>15 791 €HT/ habitation</b>
Couts des travaux par habitant	-	-	<b>6 874 €HT/ habitant</b>

**Note :** L'estimation des coûts de raccordement présentée ci-dessus ne prend pas en compte le raccordement électrique du PR.



- **Les coûts des travaux de raccordement par habitant sont très nettement supérieurs aux coûts prévisionnels de réhabilitation des ANC par habitant.**
- **Il est proposé de ne pas raccorder cette zone au réseau d'assainissement collectif**

#### *VII.J.4.c Impact du raccordement sur les ouvrages existants*

Compte tenu que cette zone ne sera pas raccordée au réseau d'assainissement existant, l'impact du raccordement sur les ouvrages existants n'est pas étudié.

#### **VII.J.5 Synthèse**

- **En fonction de l'étude comparative technico-économique, il est proposé de ne pas raccorder la totalité des secteurs 8a et 8b au réseau d'assainissement existant.**
- **Néanmoins, il est proposé de raccorder une partie du secteur 8a et selon l'hypothèse 1 (prise en considération des branchements actuels et futurs). Cela concernera la zone de Saint Prim qui est située entre la voie ferrée et les routes départementales n°820 et n°214 (cas n°2).**

## VII.K SYNTHÈSE

Le tableau synthèse ci-dessous présente les secteurs qui sont à raccorder selon les deux hypothèses prises en compte pour l'étude de raccordement :

- Hypothèse 1 : Prise en compte des branchements actuels et futurs.
- Hypothèse 2 : Prise en compte des branchements actuels uniquement (méthode de financement de l'Agence de l'Eau).

Nom des secteurs	Secteur à raccorder selon hypothèse 1	Secteur à raccorder selon hypothèse 2
Secteur 1	X	-
Secteur 2	X	-
Secteur 3	-	-
Secteur 4 (cas 1 et 2)	-	-
Secteur 5 (cas 1 et 2)	-	-
Secteur 6 (cas 1 et 2)	-	-
Secteur 7 cas 1	-	-
Secteur 7 cas 2	X	-
Secteur 8a cas 1	-	-
Secteur 8a cas 2	X	-
Secteur 8b	-	-

→ **Au regard des éléments présentés ci-dessus et en prenant en compte chaque hypothèse, il est proposé :**

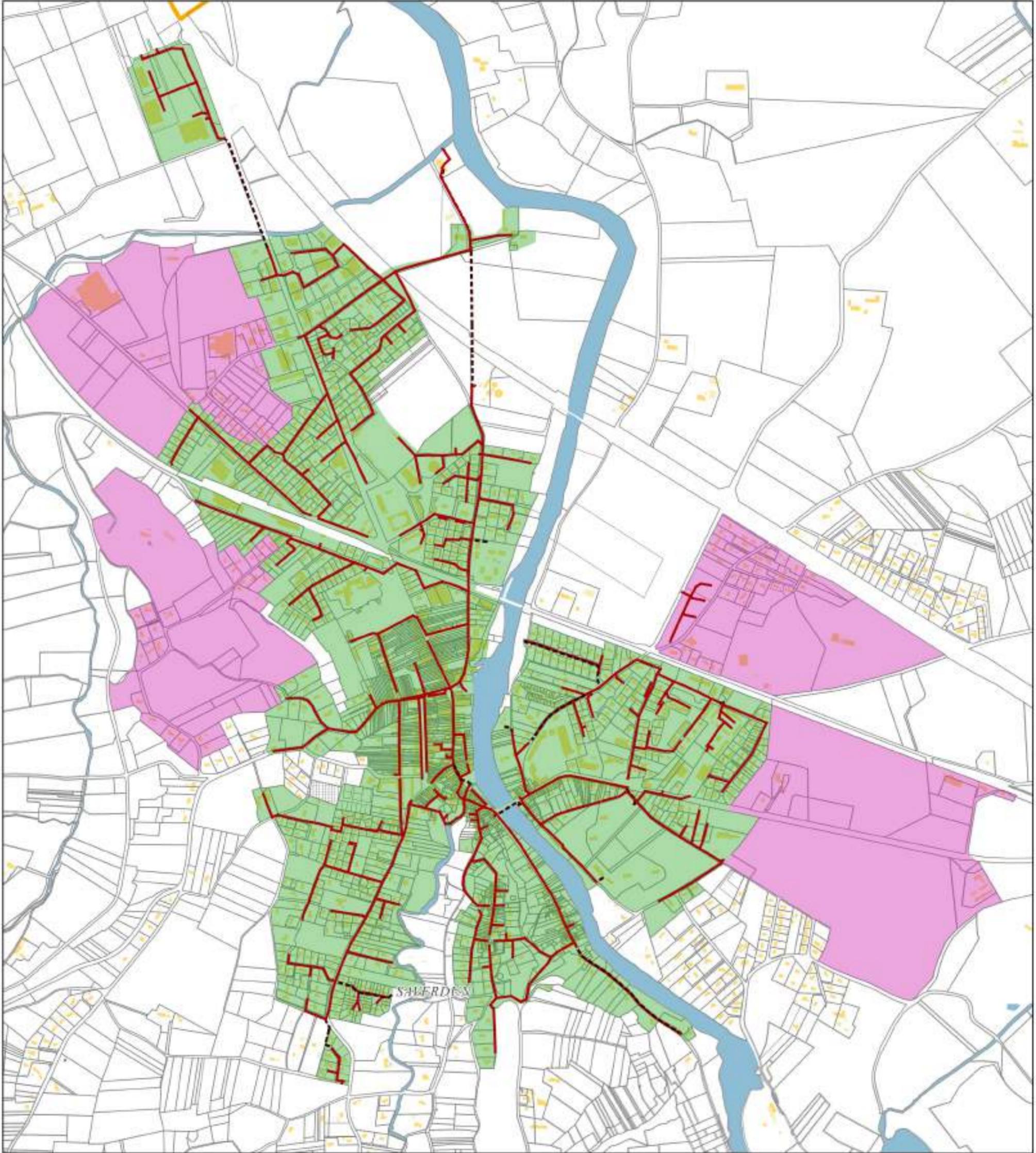
- **Pour l'hypothèse 1 :** Le raccordement des secteurs 1, 2, 7 (cas n°2) et 8a (cas n°2) sont à prendre en compte dans la carte du zonage de l'assainissement. Dans ce cas de figure, les autres secteurs (3, 4, 5 et 6) sont à conserver en assainissement non collectif.

- **Pour l'hypothèse 2 :** D'un point de vue technico-économique, la totalité des secteurs étudiés sont à conserver en assainissement non collectif.



## VIII PROPOSITION DU ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT

En prenant en considération les deux hypothèses de raccordement, il est proposé les cartes de zonage suivantes.

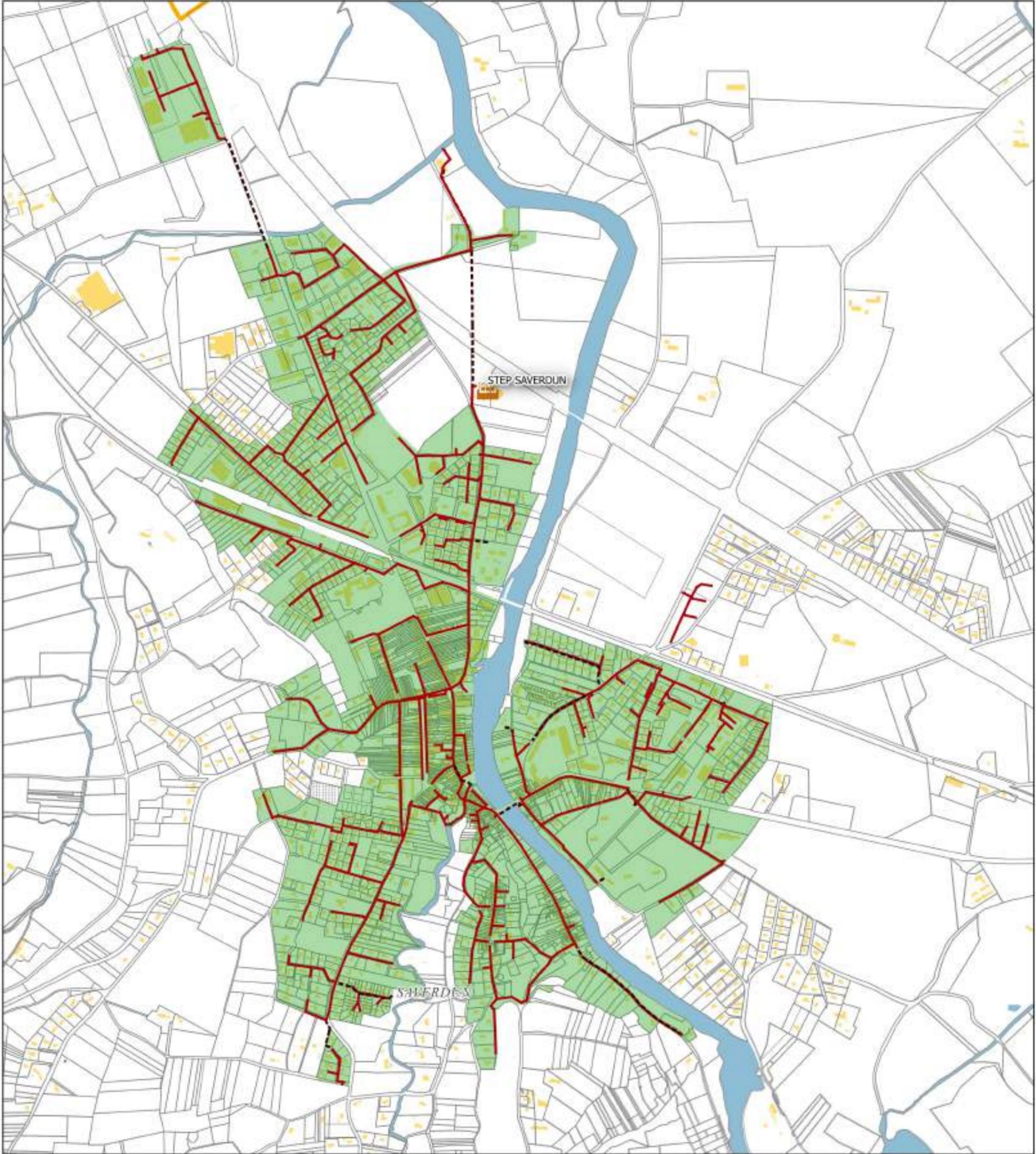


**Légende**

- Station de traitement EU
- Collecteur EU**
  - GRAVITAIRE
  - REFOULEMENT
- Zonage assainissement collectif existant
- Proposition d'extension du zonage de l'assainissement

1 / 10 000

0 200 400 600 m



**Légende**

- Station de traitement EU
- Collecteur EU**
- GRAVITAIRE
- REFOULEMENT
- Zonage assainissement collectif existant
- Proposition d'extension du zonage de l'assainissement

1 / 10 000

0 200 400 600 m



## **IX LISTE DES ANNEXES**

- 1). Fiches pédologiques des tests de perméabilité réalisés en 2019**
- 2). Tableau récapitulatif des installations d'assainissement non collectif sur la commune de Saverdun (Source : SPANC SMDEA).**

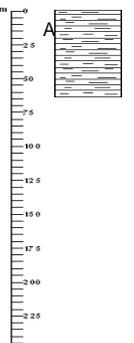


## ANNEXE 1

Fiches pédologiques des tests de perméabilité réalisés en 2019

## FICHE PEDOLOGIQUE

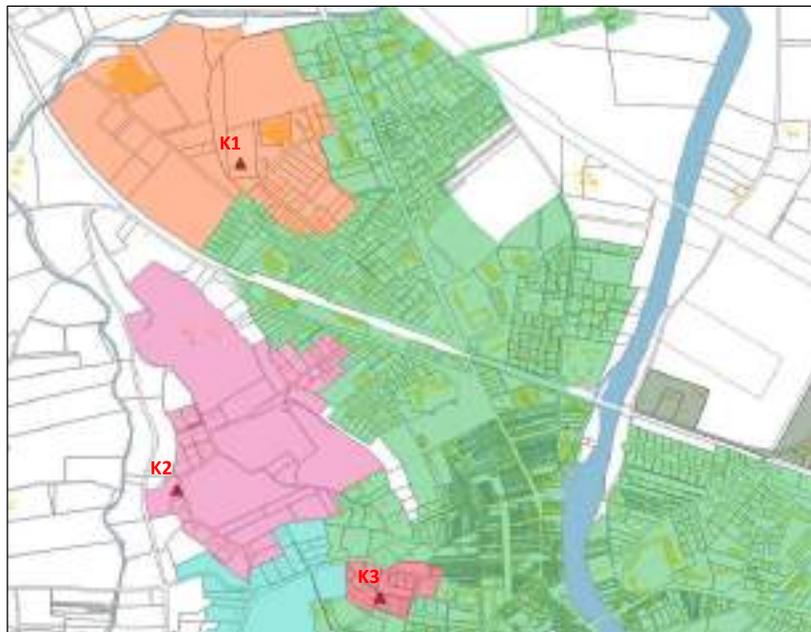
Commune	Date d'intervention	Propriétaire	Projet	Parcelle
Saverdun (09)	07/03/2019	-	Schéma directeur d'assainissement Zonage de l'assainissement	K1 : n°31 de section AB K2 : n°21 de section AY K3 : n°108 de section AT

PROFIL PEDOLOGIQUE K1		PROFIL PEDOLOGIQUE K2		PROFIL PEDOLOGIQUE K3	
Tarière à main		Tarière à main		Tarière à main	
	A 0 - 60 cm Texture : Argileux Structure : Agrégat Couleur : Marron Présence de cailloux : Oui		A 0 - 60 cm Texture : Argileux Structure : Agrégat Couleur : Marron Présence de cailloux : Oui		A 0 - 60 cm Texture : Argileux Structure : Agrégat Couleur : Marron Présence de cailloux : Oui

N° du Test	Méthode	Résultat	Perméabilité	Pente terrain	Zone inondable	Roche Mère	Nappe	Type de filière possible
K1	Porchet	7 mm/h	Mauvaise	faible	Non	Non observée	Non observée	DRAINEE
K2		7 mm/h	Mauvaise	faible				
K3		7 mm/h	Mauvaise	faible				

### LOCALISATION DES TESTS

### Photos



**FICHE PEDOLOGIQUE**

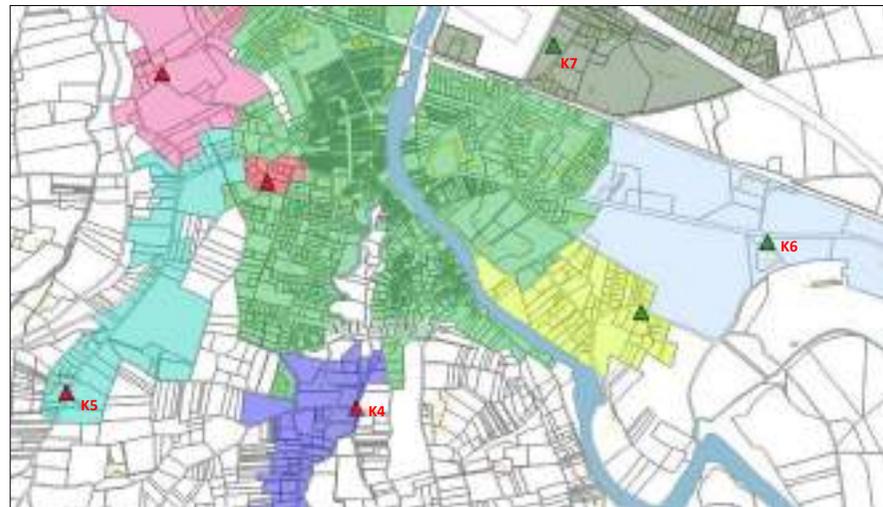
Commune	Date d'intervention	Propriétaire	Projet	Parcelles
Saverdun (09)	08/03/2019	-	Schéma directeur d'assainissement Zonage de l'assainissement	K4 : n°1958 de section AP K5 : n°62 de section AS K6 : n°4 de section AL K7 : n°50 de section AH

PROFIL PEDOLOGIQUE K4		PROFIL PEDOLOGIQUE K5		PROFIL PEDOLOGIQUE K6		PROFIL PEDOLOGIQUE K7	
Tarière à main							
0 - 60 cm	<p><b>Texture :</b> Argileux</p> <p><b>Structure :</b> Agrégat</p> <p><b>Couleur :</b> Marron</p> <p><b>Présence de cailloux :</b> Oui</p>	0 - 60 cm	<p><b>Texture :</b> Argileux</p> <p><b>Structure :</b> Agrégat</p> <p><b>Couleur :</b> Marron</p> <p><b>Présence de cailloux :</b> Oui</p>	0 - 60 cm	<p><b>Texture :</b> Limoneux</p> <p><b>Structure :</b> Agrégat</p> <p><b>Couleur :</b> Marron</p> <p><b>Présence de cailloux :</b> Oui</p>	0 - 60 cm	<p><b>Texture :</b> Limoneux</p> <p><b>Structure :</b> Agrégat</p> <p><b>Couleur :</b> Marron</p> <p><b>Présence de cailloux :</b> Oui</p>

N° du Test	Méthode	Résultat	Perméabilité	Pente terrain	Zone inondable	Roche Mère	Nappe	Type de filière possible
K4	Porchet	7 mm/h	Mauvaise	faible	Non	Non observée	Non observée	DRAINEE
K5		7 mm/h						
K6		54 mm/h	Bonne					NON DRAINEE
K7		54 mm/h						

**LOCALISATION DES TESTS**

**PHOTOS**



## FICHE PEDOLOGIQUE

Commune	Date d'intervention	Propriétaire	Projet	Parcelle
Saverdun (09)	11/03/2019	-	Schéma directeur d'assainissement Zonage de l'assainissement	K8 : n°60 de section ZH K9 : n°3752 de section E K10 : n°21 de section AM

PROFIL PEDOLOGIQUE K8		PROFIL PEDOLOGIQUE K9		PROFIL PEDOLOGIQUE K10	
Tarière à main		Tarière à main		Tarière à main	
	A 0 - 60 cm Texture : Limoneux Structure : Agrégat Couleur : Marron Présence de cailloux : Oui		A 0 - 60 cm Texture : Limoneux Structure : Agrégat Couleur : Marron Présence de cailloux : Oui		A 0 - 60 cm Texture : Limoneux Structure : Agrégat Couleur : Marron Présence de cailloux : Oui

N° du Test	Méthode	Résultat	Perméabilité	Pente terrain	Zone inondable	Roche Mère	Nappe	Type de filière possible
K8	Porchet	50 mm/h	Bonne	Faible	Non	Non observée	Non observée	NON DRAINEE
K9		61 mm/h						
K10		54 mm/h						

### LOCALISATION DES TESTS

### Photos





## ANNEXE 2

**Tableau récapitulatif des installations d'assainissement non collectif sur la commune de Saverdun**

N°	DATE INSTALLATION	RUE	COMPLEMENT RUE	REFERENCE CADASTRALE 1	REFERENCE CADASTRALE 2	DATE CONTRÔLE	CONFORMITE
1	01/01/1920	PETIT VIGNIE		09 282 D 974	09 282 D 975	19/11/2014	Favorable avec reserves
2	01/01/1950	PETIT VIGNIE		09 282 D 958	09 282 D 959	19/11/2014	Defavorable
3	01/01/1979	RTE DE ST AMANS		09 282 A 3166		18/11/2014	Defavorable
4	01/01/1993	LIEU DIT PIERROT		09 282 D 676	09 282 D 1677	20/11/2014	Defavorable
5	01/01/2006	RTE DES NAUZES		09 282 E 2112		20/11/2014	Defavorable
6	01/01/1980	RTE DES NAUZES		09 282 E 2471		20/11/2014	Favorable avec reserves
7	01/01/1956	RTE DES NAUZES		09 282 E 2086		20/11/2014	Favorable avec reserves
8	01/01/2004	RTE DES NAUZES		09 282 E 2693		21/11/2014	Favorable avec reserves
9	01/01/2002	RTE DES NAUZES		09 282 E 2693		21/11/2014	Favorable avec reserves
10	01/01/2001	RTE DES NAUZES		09 282 E 2693		21/11/2014	Favorable avec reserves
11	01/01/1998	RTE DES NAUZES	CHEMIN DE BROCCA	09 282 E 3400		21/11/2014	Favorable avec reserves
12	01/01/1995	PLACE DES NAUZES		09 282 E 3399		21/11/2014	Favorable avec reserves
13	01/01/1964	RUE DE VILLOTE		09 282 A 2515		21/11/2014	Defavorable
14	01/01/1970	RUE DE VILLOTE		09 282 A 270		24/11/2014	Defavorable
15	01/01/1964	GOUTTE SOURDE		09 282 D 521	09 282 D 1478	13/11/2014	Defavorable
16	01/01/1988	RUE DU DOCTEUR GOIZE		09 282 A 3610	09 282 A 3609	13/11/2014	Defavorable
17	01/01/1989	RTE DU CHATEAU	LA SARRAILLIERE	09 282 D 1638		13/11/2014	Favorable avec reserves
18	01/01/1988	CH DE BOGUES D'EN BAS		09 282 A 1151		13/11/2014	Favorable
19	01/01/1973	HAUTS DE ST PIERRE		09 282 A 3071	09 282 A 3070	12/11/2014	Favorable avec reserves
20	01/01/1991	RTE DE ST AMANS		09 282 A 3535	09 282 A 3536	14/11/2014	Favorable avec reserves
21	01/01/1973	RTE DE ST AMANS		09 282 A 4112		12/05/2016	Favorable
22	01/01/2006	RTE DE ST AMANS		09 282 A 4029		14/11/2014	Favorable
23	01/01/1991	RTE DES NAUZES		09 282 E 3222		14/11/2014	Favorable
24	01/01/1992	RTE DE ST AMANS		09 282 A 3685	09 282 A 3688	14/11/2014	Defavorable
25	01/01/1984	HAUTS DE ST PIERRE		09 282 A 3360	09 282 A 3357	17/11/2014	Defavorable
26	01/01/1964	RTE DE ST AMANS		09 282 A 2489		17/11/2014	Defavorable
27	01/01/1993	RTE DE ST AMANS		09 282 A 1179		18/11/2014	Defavorable
28	01/01/1979	RTE DE ST AMANS		09 282 A 3167		18/11/2014	Defavorable
29	01/01/2012	HAMEAU DE DANIS		09 282 ZH 043		03/12/2014	Favorable
30	01/01/1920	CH DE ST PRIM		09 282 E 2914		03/12/2014	Defavorable
31	01/01/1920	CHEMIN DE PICARROU PLAISSANCE		09 282 ZD 006			Non connu
32	01/01/2009	RUE DE CANALS		09 282 ZE 102		03/12/2014	Favorable avec reserves
33	01/01/1920	LA TRILLE		09 282 ZD 029			Non connu
34	01/01/2001	CH DE ST PRIM		09 282 E 3476		02/12/2014	Favorable avec reserves
35	01/01/2009	CH DE ST PRIM		09 282 E 3564		02/12/2014	Favorable avec reserves
36	01/01/2007	RUE DE CANALS		09 282 ZE 053		04/12/2014	Favorable
37	01/01/2004	RUE DE CANALS				04/12/2014	Favorable avec reserves
38	01/01/2006	RUE DE CANALS		09 282 ZE 027		04/12/2014	Favorable
39	01/01/2007	RUE DE CANALS		09 282 ZE 30		04/12/2014	Favorable
40	01/01/2004	CH DE ST PRIM		09 282 E 3478		04/12/2014	Favorable avec reserves
41	01/01/2004	IMP DE SAINT CLAR		09 282 E 3650		04/12/2014	Favorable
42	01/01/1920	FERME LASSENTIAT		09 282 ZH 001			Non connu
43	01/01/2002	RUE DE CANALS		09 282 ZE 110		05/12/2014	Defavorable
44	01/01/2005	PANESSAC		09 282 ZB 024		05/12/2014	Favorable
45	01/01/1920	HAMEAU DE DANIS		09 282 ZH 064		05/12/2014	Defavorable
46	01/01/1981	HAMEAU DE DANIS		09 282 ZH 030		05/12/2014	Favorable avec reserves
47	01/01/1920	HAMEAU DE DANIS		09 282 ZH 046		05/12/2014	Defavorable
48	01/01/1920	LIEU DIT JINJEAN		09 282 E 233		05/12/2014	Defavorable
49	01/01/1995	CH DE ST PRIM		09 282 E 2912		05/12/2014	Favorable avec reserves
50	01/01/1970	ST PRIM		09 282 ZE 047		04/12/2014	Defavorable
51	01/01/1983	HAMEAU DE DANIS		09 282 ZH 59		09/12/2014	Favorable avec reserves
52	01/01/2004	HAMEAU DE DANIS		09 282 ZH 57		09/12/2014	Favorable avec reserves
53	01/01/1983	HAMEAU DE DANIS		09 282 ZH 58		29/03/2018	Defavorable
54	01/01/2007	HAMEAU DE DANIS		09 282 ZH 49		09/12/2014	Favorable
55	01/01/1965	HAMEAU DE DANIS		09 282 ZH 38		10/12/2014	Defavorable
56	01/01/1969	BOIS LE VIEUX		09 282 E 577		10/12/2014	Defavorable
57	01/01/1920	RTE D'ESPAGNE	LIEU DIT TASSOUEN	09 282 ZH 3524		10/12/2014	Favorable avec reserves
58	01/01/2000	BOIS LE VIEUX		09 282 E 586		11/12/2014	Favorable avec reserves
59	01/01/1920	BOIS LE NEUF		09 282 E 573		11/12/2014	Defavorable
60	01/01/1980	GERMANET		09 282 E 1991		11/12/2014	Defavorable
61	01/01/2004	LA VITARELLE		09 282 E 3343		11/12/2014	Favorable avec reserves
62	01/01/2004	LA VITARELLE		09 282 E 3343		11/12/2014	Favorable
63	01/01/2002	LABADE	LE PETIT	09 282 ZC 13		11/12/2014	Favorable
64	01/01/2000	LABADE		09 282 ZC 13		11/12/2014	Favorable avec reserves
65	01/01/2011	RTE DE DANIS	SALIES	09 282 E 2188		12/12/2014	Favorable
66	01/01/1996	CH DE ST PRIM		09 282 E 2918		12/12/2014	Favorable avec reserves
67	01/01/2002	HAUTS DE ST PIERRE		09 282 A 3554		12/12/2014	Favorable
68	01/01/1982	CH DE BROCCA		09 282 E 2754			Non connu
69	01/01/1975	CH DE BROCCA		09 282 E 2377			Non connu
70	01/01/2001	HAMEAU DE DANIS		09 282 ZH 70		27/12/2017	Favorable
71	01/01/1998	CH DE BROCCA		09 282 E 3405		17/12/2014	Favorable
72	01/01/2010	ST PRIM		09 282 ZE 47			Non connu
73	01/01/1970	RTE DE ST AMANS		09 282 A 4027		18/12/2014	Defavorable
74	01/01/1997	RTE DE ST AMANS		09 282 A 3878		18/12/2014	Defavorable
75	01/01/2001	RTE DU CHATEAU	LA SARRAILLIERE	09 282 D 1792		18/12/2014	Defavorable
76	01/01/2000	-	FERME BORDA	09 282 A 850		18/12/2014	Defavorable
77	01/01/1920	RTE DE TOULOUSE		09 282 A 2740		18/12/2014	Defavorable
78	01/01/1991	LA MIREMONDE		09 282 A 869		06/01/2015	Defavorable
79	01/01/2005	IMP DE SAINT CLAR		09 282 E 3174		06/01/2015	Favorable avec reserves
80	01/01/1995	POUTNOU	FERME	09 282 A 2412		07/01/2015	Defavorable
81	01/01/1920	LA BERDUC		09 282 A 2244		07/01/2015	Favorable avec reserves
82	01/01/1986	RTE DE BOGUES		09 282 A 1455		07/01/2015	Defavorable
83	01/01/1990	RTE DE BOGUES		09 282 A 3637		08/01/2015	Defavorable
84	01/01/1990	RTE DE BOGUES		09 282 A 3641		08/01/2015	Favorable avec reserves
85	01/01/1920	RTE DE BOGUES		09 282 A 3605		08/01/2015	Favorable avec reserves
86	01/01/1969	BOGUES D'EN HAUT		09 282 A 1798		08/01/2015	Defavorable
87	01/01/1980	FERME MONTOLIEU		09 282 E 2490	09 282 E 2543	24/11/2014	Defavorable
88	01/01/1920	CHATEAU DE LARLENQUE		09 282 ZE 2516		24/11/2014	Defavorable
89	01/01/1975	RTE D'ESPAGNE		09 282 E 2490	09 282 E 2543	24/11/2014	Defavorable
90	01/01/1980	RTE D'ESPAGNE		09 282 E 2490	09 282 E 2543	24/11/2014	Defavorable
91	01/01/1974	RUE DES CHARDONNERETS		09 282 E 2308		25/11/2014	Favorable avec reserves
92	01/01/1980	CH DE SALUTOU		09 282 E 2528	09 282 E 1948	29/06/2016	Favorable
93	01/01/1972	RUE DE L'AVENIR		09 282 A 2669		25/11/2014	Defavorable
94	01/01/2011	CH DE PICARROU	LIEU DIT MOULET	09 282 ZD 48		27/11/2014	Favorable
95	01/01/1960	PLAISANCE		09 282 ZD 3		27/06/2017	Favorable
96	01/01/1983	CH DE PICARROU	ARGUS	09 282 ZD 42		27/11/2014	Defavorable
97	01/01/2006	LAPEYRE		09 282 E 76	09 282 E 75	27/11/2014	Defavorable
98	01/01/2007	ARTENAC		09 282 E 3301	09 282 E 3303	27/11/2014	Favorable
99	01/01/2013	RTE DE DANIS	FERME CARRETIER	09 282 E 2180		28/11/2014	Favorable
100	01/01/1980	LD RIVIERE		09 282 E 239	09 282 E 241	27/11/2014	Defavorable
101	01/01/2008	HAMEAU DE DANIS		09 282 ZH 36		28/11/2014	Favorable avec reserves
102	01/01/1995	CH DE L'AURIOLE		09 282 E 1057		28/11/2014	Favorable avec reserves
103	01/01/1977	CH DE ST PRIM		09 282 E 3412	09 282 E 3416	28/11/2014	Favorable avec reserves
104	01/01/1970	RTE D'ESPAGNE		09 282 E 2492		04/12/2014	Favorable avec reserves
105	01/01/2009	CH DE ST PRIM		09 282 E 1065	09 282 E 1066	28/11/2014	Favorable
106	01/01/2007	RUE DE CANALS		09 282 ZE 0034	09 282 ZE 0033	28/11/2014	Favorable
107	01/01/2007	RUE DE CANALS		09 282 ZE 0034	09 282 ZE 0033	28/11/2014	Favorable
108	01/01/2009	RTE D'ESPAGNE	LE CHATEAU DE LARLENQUE	09 282 E 1716		03/12/2014	Favorable avec reserves
109	01/01/2009	CH DE L'AURIOLE		09 282 E 1054	09 282 E 1055	05/12/2014	Favorable
110	01/01/1920	RTE D'ESPAGNE	OFFICE DU TOURISME	09 282 E 2553		04/12/2014	Defavorable
111	01/01/2000	RUE DE L'AVENIR		09 282 A 3947	09 282 A 3948	04/11/2014	Favorable avec reserves
112	01/01/1973	RUE DES CHARDONNERETS		09 282 E 2315		24/11/2014	Favorable avec reserves
113	01/01/1920	RUE DES CHARDONNERETS		09 282 E 2312		24/11/2014	Favorable avec reserves
114	01/01/1972	RUE DES CHARDONNERETS		09 282 E 2317		24/11/2014	Defavorable
115	01/01/1985	RUE DES CHARDONNERETS		09 282 E 2311		24/11/2014	Defavorable
116	01/01/1979	CH DE BROCCA		09 282 E 2211		26/11/2014	Defavorable
117	01/01/2001	CH DE BROCCA		09 282 E 3467		26/11/2014	Favorable avec reserves
118	01/01/1982	CH DE BROCCA		09 282 E 3095		26/11/2014	Favorable avec reserves
119	01/01/1970	CH DE BROCCA		09 282 E 1689			Non connu
120	01/01/1995	IMP DE SAINT CLAR		09 282 E 3356		02/12/2014	Favorable avec reserves
121	01/01/2000	IMP DE SAINT CLAR		09 282 E 3357		02/12/2014	Favorable avec reserves
122	01/01/1920	IMPASSE SAINT CLAR	09700 Saverdun	09 282 ZE 61		02/12/2014	Defavorable
123	01/01/1920	IMPASSE SAINT CLAR	09700 Saverdun	09 282 ZE 061		02/12/2014	Defavorable
124	01/01/2005	RUE DE CANALS		09 282 ZE 114		02/12/2014	Favorable
125	01/01/1920	RTE DES NAUZES		09 282 E 1750		21/11/2014	Defavorable
126	01/01/1995	PLACE DES NAUZES	09700 SAVERDUN	09 282 E 3399		21/11/2014	Favorable avec reserves
127	01/01/1920	FERME DES NAUZES		09 282 E 1749		21/11/2014	Defavorable
128	01/01/1920	RTE DE CALMONT	09700 SAVERDUN			27/11/2014	Defavorable
129	01/01/1920	RTE DE CALMONT	09700 SAVERDUN			27/11/2014	Defavorable
130	01/01/2007	CH DE ST PRIM		09 282 E 2922		02/12/2014	Favorable avec reserves
131	01/01/2005	CH DE ST PRIM				02/12/2014	Favorable avec reserves

132	01/01/2006	RUE DE CANALS		09 282 ZE 124		04/12/2014	Favorable avec reserves
133	01/01/1920	HAMEAU DE DANIS				15/12/2014	Favorable avec reserves
134	01/01/2009	ARTENAC		09 282 E 2745		15/12/2014	Favorable avec reserves
135	01/01/1999	ARTENAC	09700 SAVERDUN	09 282 E 2749		15/12/2014	Favorable avec reserves
136	01/01/2006	ARTENAC	09700 SAVERDUN	09 282 E 2743		15/12/2014	Favorable avec reserves
137	01/01/1995	LES CATALAS				27/11/2014	Favorable avec reserves
138	01/01/1999	RUE DE L'AVENIR		09 282 A 3442	09 282 A 3937	04/11/2014	Favorable
139	01/01/2014	RUE DE L'AVENIR		09 282 A 2792		04/11/2014	Favorable avec reserves
140	01/01/2000	RTE DE CANTE		09 282 B 1278	09 282 B 97	06/11/2014	Favorable avec reserves
141	01/01/1960	RTE DE CANTE	FERME DE FRAIRAS	09 282 B 1279	09 282 B 91	06/11/2014	Favorable avec reserves
142	01/01/1970	RUE DU FOUNT MARSAL		09 282 A 687	09 282 A 688	07/11/2014	Defavorable
143	01/01/1970	RUE DU FOUNT MARSAL		09 282 A 687	09 282 A 688	07/11/2014	Defavorable
144	01/01/1975	RUE DU FOUNT MARSAL		09 282 A 688	09 282 A 686	07/11/2014	Defavorable
145	01/01/1983	RTE D'ESPAGNE		09 282 ZE 84		07/11/2014	Defavorable
146	01/01/1972	RUE DE VILLOTE		09 282 A 2513	09 282 A 2514	07/11/2014	Defavorable
147	01/01/1975	HAUTS DE SAINT-PIERRE	30 RUE DE VILLOTTE	09 282 A 3150		12/11/2014	Defavorable
148	01/01/2004	HAMEAU DE DANIS		09 282 ZH 76		02/05/2017	Favorable
149	01/01/1993	LES CATALAS		09 282 E 370	09 282 E 371	05/12/2013	Favorable avec reserves
150	01/01/2007	RUE DE CANALS		09 282 ZE 122	09 282 ZE 118	24/10/2013	Favorable avec reserves
151	01/01/1920	CH DE LA MALETTE		09 282 E 2760	09 282 E 3289	18/11/2013	Favorable avec reserves
152	01/01/1968	LIEU DIT LAPARRE		09 282 ZB 31		02/12/2013	Favorable avec reserves
153	01/01/1976	LOT DU GIBBET				05/12/2013	Defavorable
154	01/01/2002	HAMEAU DE DANIS				10/12/2013	Favorable avec reserves
155	01/01/2009	RUE DE L'AVENIR		09 282 A 2458		06/03/2014	Favorable avec reserves
156	01/01/1920	BOISSE				01/04/2014	Defavorable
157	01/01/2008	HAMEAU DE DANIS				01/04/2014	Favorable
158	01/01/1990	FERME GERMANET				09/04/2014	Defavorable
159	01/01/1972	RTE DE BRIE		09 282 B 852	09 282 B 1355	10/08/2016	Favorable
160	01/01/1920	LA JULIANE				26/05/2014	Favorable avec reserves
161	01/01/1920	HAMEAU DE DANIS		09 282 ZH 22		03/06/2014	Favorable
162	01/01/2006	RUE DE CANALS		09 282 ZE 127		08/07/2014	Favorable
163	01/01/1972	RUE DE L'AVENIR				08/07/2014	Defavorable
164	01/01/1920	RTE DE CALMONT				17/07/2014	Defavorable
165	01/01/1920	GIMONT		09 282 A 3018		24/09/2014	Defavorable
166	01/01/2002	RUE DE CANALS		09 282 ZE 111		26/09/2014	Favorable avec reserves
167	01/01/2005	RUE DU FOUNT MARSAL		09 282 A 4036		26/09/2014	Favorable avec reserves
168	01/01/1991	RTE DE ST AMANS	LA BOURDETTE	09 282 A 1128		13/11/2014	Favorable avec reserves
169	01/01/1973	RTE DES NAUZES		09 282 E 2435		13/11/2014	Favorable avec reserves
170	01/01/1980	RUE DE L'AVENIR		09 282 A 3204		19/11/2015	Favorable avec reserves
171	01/01/1992	RTE DU CHATEAU	LA SARRAILLIERE	09 282 D 1671		13/11/2014	Defavorable
172	01/01/1986	RTE DE ST AMANS		09 282 A 3534		14/11/2014	Favorable avec reserves
173	01/01/1972	RTE DE ST AMANS		09 282 A 2872		14/11/2014	Defavorable
174	01/01/1963	RTE DE ST AMANS		09 282 A 2490		14/11/2014	Defavorable
175	01/01/1995	RTE DE ST AMANS		09 282 A 3276		14/11/2014	Defavorable
176	01/01/1963	RTE DE ST AMANS		09 282 A 4031		14/11/2014	Defavorable
177	01/01/1979	HAUTS DE ST PIERRE		09 282 A 3882		17/11/2014	Defavorable
178	01/01/1991	RTE DE ST AMANS		09 282 A 3686		17/11/2014	Defavorable
179	01/01/1998	HAUTS DE SAINT-PIERRE	1 CH DE BOURDA	09 282 A 3760		17/11/2014	Favorable avec reserves
180	01/01/1960	LE TICOL		09 060 D 1004			Non connu
181	30/05/2005	MASSET		09 067 A 471	09 067 A 762	11/07/2013	Favorable avec reserves
182	01/01/1986	OBITS		09 067 A 037		06/01/2015	Defavorable
183	01/01/1920	-	LE MENUISIER	09 067 A 383		22/01/2015	Defavorable
184	01/01/1974	FARINET				06/01/2015	Defavorable
185	01/01/1920	PECHY		09 067 A 117		07/01/2015	Favorable avec reserves
186	01/01/1988	-	FEDAC	09 067 A 112		09/01/2015	Favorable avec reserves
187	01/01/2000	LA MARCHANDE		09 067 A 067		21/01/2015	Defavorable
188	01/01/1983	GAUBERT D EN BAS		09 067 A 433		13/01/2015	Defavorable
189	01/01/1993	PRADAS		09 067 A 21		06/10/2015	Defavorable
190	01/01/2007	PRADAS		09 067 A 742		06/10/2015	Favorable avec reserves
191	01/01/2005	-	COFFE	09 067 A 648	09 067 A 710	16/10/2015	Favorable avec reserves
192	01/01/1987	COURRESTE	FERME	09 067 A 428	09 067 A 427	16/10/2015	Defavorable
193	01/01/1965	LE CORDIER		09 067 A 79	09 067 A 78	28/10/2015	Defavorable
194	01/01/1920	LE MENUISIER		09 067 A 735	09 067 A 714	16/10/2015	Defavorable
195	01/01/1975	LE MENUISIER		09 067 A 172	09 067 A 170	16/10/2015	Defavorable
196	01/01/1920	DOMAINE DE MADRON		09 281 A 1865		07/03/2016	Defavorable
197	01/01/1990	L'OURSALLES		09 060 A 99		16/01/2015	Defavorable
198	01/01/2000	RTE DE ST AMANS				14/01/2015	Defavorable
199	01/01/1920	PANESSAC				09/02/2012	Non connu
200	01/01/1920			09 282 ZI 24		07/07/2016	Defavorable
201	01/01/1920	LIEU DIT LA TUILERIE DU GAY		09 282 A 1427	09 282 A 1429	13/03/2012	Defavorable
202	01/01/1920	LIEU DIT LA TUILERIE DU GAY		09 282 A 1427	09 282 A 1429	13/03/2012	Favorable
203	01/01/1920	BRIE		09 282 AS 16	09 282 AS 15	07/06/2016	Defavorable
204	01/01/1920	ALLEE DE MADRON		09 282 A 3319	09 282 A 3321	23/03/2012	Favorable avec reserves
205	01/01/2010	CH DE L'AURIOLE		09 282 E 3419	09 282 E 3415	29/05/2012	Favorable
206	01/01/1981	RTE DE ST AMANS		09 282 A 3275		29/06/2016	Favorable
207	01/01/2008	HAUTS DE ST PIERRE		09 282 A 809		18/11/2014	Favorable
208	01/01/1974	RTE DE ST AMANS		09 282 A 2582		18/11/2014	Defavorable
209	01/01/2008	LA SARAILLERE		09 282 A 4300		18/11/2014	Favorable
210	01/01/2006	RTE DE ST AMANS		09 282 A 3209		18/11/2014	Favorable avec reserves
211	01/01/1965	RTE DE ST AMANS		09 282 A 1260		04/07/2017	Favorable
212	01/01/1994	HAUTS DE ST PIERRE		09 282 A 3553		19/11/2014	Favorable avec reserves
213	01/01/1972	MONTECRISTO		09 282 E 282		20/11/2014	Defavorable
214	01/01/1965	PETIT VIGNIE		09 282 D 943		20/11/2014	Defavorable
215	01/01/1968	RTE DES NAUZES		09 282 E 2114		20/11/2014	Defavorable
216	01/01/1979	RTE DES NAUZES		09 282 E 2692		20/11/2014	Favorable avec reserves
217	01/01/1993	HAUTS DE ST PIERRE		09 282 A 829		20/11/2014	Defavorable
218	01/01/1992	HAUTS DE ST PIERRE		09 282 A 3759		28/11/2014	Defavorable
219	01/01/1999	CH DE ST PRIM		09 282 E 3375		28/11/2014	Favorable avec reserves
220	01/01/1974	HAUTS DE ST PIERRE		09 282 A 3008		28/11/2014	Defavorable
221	01/01/1920	RTE DE CANTE	LES CANTOUS	09 282 B 210		28/11/2014	Favorable avec reserves
222	01/01/1994	CH DE ST PRIM		09 282 E 1071		28/11/2014	Defavorable
223	01/01/1997	RTE DE ST AMANS		09 282 A 3877		01/12/2014	Favorable avec reserves
224	01/01/2002	CH DE BROCCA		09 282 E 3506		01/12/2014	Favorable avec reserves
225	01/01/1920	IMP DE SAINT CLAR		09 282 E 3763	09 282 E 3765	02/12/2014	Favorable
226	01/01/1979	HAUTS DE ST PIERRE		09 282 A 3202		02/12/2014	Defavorable
227	01/01/2008	CH DE BROCCA				02/12/2014	Favorable avec reserves
228	01/01/1988	CH DE ST PRIM				02/12/2014	Defavorable
229	01/01/2002	CH DE ST PRIM		09 282 E 2924		02/12/2014	Favorable avec reserves
230	01/01/1920	RUE DE CANALS		09 282 ZE 103		03/12/2014	Defavorable
231	01/01/2003	RUE DE CANALS		09 282 ZE 113		03/12/2014	Favorable avec reserves
232	01/01/1997	RUE DE CANALS		09 282 ZE 112		03/12/2014	Favorable avec reserves
233	01/01/2005	RUE DE CANALS		09 282 ZE 126		03/12/2014	Favorable avec reserves
234	01/01/2005	RUE DE CANALS		09 282 ZE 26		04/12/2014	Favorable avec reserves
235	01/01/2005	RUE DE CANALS		09 282 ZE 26		04/12/2014	Favorable
236	01/01/1920	RUE DE CANALS		09 282 ZE 109		04/12/2014	Defavorable
237	01/01/1920	HAMEAU DE DANIS		09 282 ZH 35		05/12/2014	Favorable avec reserves
238	01/01/1969	HAMEAU DE DANIS		09 282 ZH 47		05/12/2014	Defavorable
239	01/01/1999	HAMEAU DE DANIS		09 282 ZH 62		13/06/2018	Favorable
240	01/01/2000	HAMEAU DE DANIS		09 282 ZH 69		05/12/2014	Favorable avec reserves
241	01/01/1995	RUE DE L'AVENIR		09 282 A 3677		04/11/2014	Defavorable
242	01/01/1978	RUE DE L'AVENIR		09 282 A 3205		05/11/2014	Defavorable
243	01/01/1990	RTE DE TOULOUSE	Z.I LA CREMADE	09 282 A 2614		04/11/2014	Favorable avec reserves
244	01/01/1992	RUE DE L'AVENIR		09 282 A 3162		05/11/2014	Defavorable
245	01/01/1999	RUE DE L'AVENIR		09 282 A 3441		05/11/2014	Defavorable
246	01/01/1995	RUE DE L'AVENIR		09 282 A 3433		04/11/2014	Favorable avec reserves
247	01/01/1920	RUE DE L'AVENIR		09 282 A 3723		04/11/2014	Defavorable
248	01/01/1995	CHATEAU DE LARLENQUE		09 282 A 2257		06/11/2014	Defavorable
249	01/01/1969	RTE DE CANTE		09 282 A 2564		06/11/2014	Defavorable
250	01/01/1973	RTE DE CANTE		09 282 A 2955		06/11/2014	Defavorable
251	01/01/1995	CHATEAU DE LARLENQUE		09 282 E 2260		06/11/2014	Defavorable
252	01/01/1995	RUE DE VILLOTE		09 282 A 1030		07/11/2014	Defavorable
253	01/01/1997	AV DE LA GARE		09 282 A 3227		07/11/2014	Defavorable
254	01/01/1995	RTE D'ESPAGNE		09 282 ZI 006		06/11/2014	Favorable avec reserves
255	01/01/1995	RTE D'ESPAGNE	RESTAURANT L'ESCAPADE	09 282 ZI 7		07/11/2014	Defavorable
256	01/01/1981	HAUTS DE ST PIERRE		09 282 A 3171		12/11/2014	Defavorable
257	01/01/1976	HAUTS DE ST PIERRE		09 282 A 3149		12/11/2014	Defavorable
258	01/01/1982	HAUTS DE ST PIERRE		09 282 A 3025		12/11/2014	Defavorable
259	01/01/1972	RUE DU FOUNT MARSAL		09 282 A 2744		12/11/2014	Defavorable
260	01/01/1984	HAUTS DE ST PIERRE		09 282 A 825		12/11/2014	Favorable avec reserves
261	01/01/1993	HAUTS DE ST PIERRE		09 282 A 3816		13/11/2014	Defavorable
262	01/01/1920	RUE DE CANALS		09 282 ZE 40	09 282 ZE 42	12/06/2012	Favorable
263	01/01/1920	RTE DE BOGUES				15/10/2012	Favorable

264	01/01/1920	LA SARRAILLÈRE				14/02/2013	Favorable avec reserves
265	01/01/1920	ROQUES				03/04/2013	Defavorable
266	01/01/1920	CAOUCOU				17/04/2013	Defavorable
267	01/01/1920	RUE DES DAMES BLANCHES				07/05/2013	Defavorable
268	01/01/1920	RUE BEL AIR				15/05/2013	Favorable
269	01/01/1920	RTE DU CHATEAU	LE CHATEAU LACRY			21/05/2013	Favorable avec reserves
270	01/01/1975	LIEU DIT CANCALERS		09 282 B 164		21/07/2016	Defavorable
271	01/01/1968	CH DE BROCCA		09 282 E 3126		21/11/2014	Defavorable
272	01/01/1969	RUE DU FOÛNT MARSAL		09 282 A 2462		17/11/2014	Defavorable
273	01/01/1995	L'HORTE DU VIGNE		09 282 D 526		19/11/2014	Defavorable
274	01/01/2002	RTE DU CHATEAU	LACRY	09 282 D 1791		21/11/2014	Favorable avec reserves
275	01/01/1979	RUE DES CHARDONNERETS		09 282 E 2314		21/11/2014	Favorable avec reserves
276	01/01/1995	RTE DES NAUZES		09 282 E 3400		21/11/2014	Favorable avec reserves
277	01/01/2000	RTE DES NAUZES		09 282 E 3223		24/11/2014	Favorable avec reserves
278	01/01/1979	RUE DES CHARDONNERETS		09 282 E 2313		24/11/2014	Favorable avec reserves
279	01/01/1920	RTE DE ST AMANS		09 282 A 1147		24/11/2014	Defavorable
280	01/01/1973	RUE DES CHARDONNERETS		09 282 E 2318		24/11/2014	Defavorable
281	01/01/1973	RUE DES CHARDONNERETS		09 282 E 2319		25/11/2014	Defavorable
282	01/01/1920	RUE DES CHARDONNERETS		09 282 E 2320		25/11/2014	Defavorable
283	01/01/1920	CH DE BROCCA		09 282 E 2347		25/11/2014	Defavorable
284	01/01/2005	MONTECRISTO		09 282 E 2875		25/11/2014	Favorable avec reserves
285	01/01/2002	CH DE BROCCA		09 282 E 3507		26/11/2014	Favorable avec reserves
286	01/01/1995	LA BASTISSE		09 282 D 1746		26/11/2014	Defavorable
287	01/01/1983	CH DE BROCCA		09 282 E 3534		26/11/2014	Defavorable
288	01/01/1982	CH DE SALUTOU		09 282 E 2345		27/11/2014	Favorable avec reserves
289	01/01/1994	CH DE PICARROU	LIEU DIT PLAISSANCE	09 282 ZD 4		27/11/2014	Defavorable
290	01/01/1984	CH DE PICARROU	GAEC LAPEYRE	09 282 E 73		27/11/2014	Defavorable
291	01/01/1970	-	HAMEAU DE LAPEYRE	09 282 E 88		27/11/2014	Defavorable
292	01/01/2003	LACANAL	FERME	09 282 E 119		27/11/2014	Favorable avec reserves
293	10/02/2015	RUE DE LA CREMADE					Non connu
294	26/03/2015	RUE DE L'AVENIR					Non connu
295	26/03/2015	RUE DE LA CREMADE					Non connu
296	22/04/2015	RUE DU DOCTEUR GOIZE					Non connu
297	06/11/2015	RTE DE DANIS					Non connu
298	18/11/2015	RUE CANALS		09 282 ZE 50		28/09/2016	Favorable
299	27/11/2015	DOMAINE DE FANJEAUX	Gimont				Non connu
300	17/12/2015	IMPASSE SAINT CLAR		09 282 AH 46		28/09/2016	Favorable
301	10/03/2016	RUE CANALS					Non connu
302	28/01/2016	CH DE ST PRIM					Non connu
303	24/04/2013	RTE DE CALMONT	La Pointe				Non connu
304	12/09/2013	DANIS					Non connu
305	28/04/2014	DANIS					Non connu
306	20/11/2014	DANIS					Non connu
307	05/02/2015	DANIS					Non connu
308	06/12/2012	HAMEAU DE DANIS		09 282 ZH 4		06/12/2012	Favorable
309	08/12/2014	BEROT		09 067 A 220		29/10/2015	Favorable
310	24/07/2012	RTE DU CHATEAU	LACRY	09 282 D 1638	09 282 D 1640	10/01/2013	Favorable
311	19/11/2012	LA SARRAILLÈRE		09 282 OA 3104	09 282 OA 3106	19/11/2012	Favorable
312	02/03/2013	BROUCA		09 282 E 1689		02/03/2013	Defavorable
313	28/11/2012	HAUTS DE SAINT-PIERRE	3 CHEMIN DE BOURDA	09 282 A 4470		28/11/2012	Favorable
314	20/03/2012	LABASTISSE		09 282 D 995		20/03/2012	Favorable
315	13/04/2012	LOTISSEMENT LE CLOS DES PYRENEES		09 282 ZH 43p		13/04/2012	Favorable
316	16/03/2012	RUE DU DOCTEUR GOIZE					Non connu
317	29/11/2012	CHEMIN DE DANIS		09 282 ZH 4		29/11/2012	Favorable
318	22/03/2012	LOTISSEMENT LE CLOS DES PYRENEES	Danis Lot 9	09 282 ZH 4		19/04/2012	Non connu
319	05/12/2012	HAMEAU DE DANIS		09 282 ZH 4		05/12/2012	Favorable
320	10/01/2013	DANIS		09 282 ZH 85		10/01/2013	Favorable
321	17/02/2012	HAMEAU DE DANIS		09 282 ZH 4		28/11/2012	Favorable
322	06/03/2012	DANIS					Non connu
323	22/03/2012	DANIS		09 282 ZH 34		22/03/2012	Favorable
324	10/01/2013	HAMEAU DE DANIS		09 282 ZH 86	09 282 ZH 88	27/04/2018	Favorable
325	10/04/2014	LIEU DIT FRAYRAS					Non connu
326	15/11/2012	HAMEAU DE DANIS		09 282 ZH 4		15/11/2012	Favorable
327	10/02/2012	PIERROT					Non connu
328	19/01/2012	RTE DE DANIS	ST PRIM			11/06/2013	Favorable
329	13/03/2012	HAUTS DE SAINT-PIERRE		09 282 A 4469		29/10/2013	Favorable
330	12/03/2012	RUE DE CANALS		09 282 ZE 140	09 282 ZE 142	15/11/2012	Favorable
331	28/01/2015	RUE DE CANALS				18/06/2015	Favorable avec reserves
332	18/06/2012	RTE DE ST AMANS	Lieu dit Roques	09 282 A 4541		22/07/2013	Favorable
333	14/09/2012	LOTISSEMENT SAINT-PRIM	Lot 4				Non connu
334	29/10/2012	RUE DU MOULIN D'EMBECH	Lotissement Saint Prim Lot 4				Non connu
335	11/12/2012	CLOS DE ROUAN		09 282 ZE 149	09 282 ZE 145	02/12/2015	Favorable
336	22/01/2013	LA TUILERIE DE GAY					Non connu
337	24/06/2013	LIEU DIT PIERROT					Non connu
338	21/05/2014	RIGAUD					Non connu
339	23/07/2014	IMPASSE SAINT CLAR					Non connu
340	25/07/2014	LOT LES ACACIAS		09 282 ZH 47	09 282 ZH 40	02/07/2015	Favorable avec reserves
341	07/08/2014	LA GANGUE		09 282 E 2172		16/04/2015	Favorable
342	25/09/2014	LOT LES ACACIAS		09 282 ZH 119		11/03/2016	Favorable avec reserves
343	04/02/2015	LES NAUZES		09 282 AM 24 A		25/02/2016	Favorable
344	05/02/2016	CH DE ST PRIM		09 282 AH 21		10/11/2016	Favorable
345	25/03/2016	LA SARRAILLÈRE					Non connu
346	23/04/2012	RIGAUD				23/04/2012	Favorable
347	15/03/2012	BROUCA					Non connu
348	07/05/2012	CH DE BROCCA		09 282 E 3822	09 282 E 3827	19/10/2017	Defavorable
349	08/03/2012	LAPEYRE		09 282 E 78		18/07/2013	Favorable
350	05/11/2012	RUE DU DOCTEUR GOIZE		09 282 A 738	09 282 A 739	03/01/2013	Favorable
351	23/04/2015	-	LD LAMBEGE	09 282 ZH 4	09 282 ZH 5	23/05/2016	Favorable
352	03/03/2016	CLOS DE ROUAN		09 282 ZE 148	09 282 ZE 144	12/05/2016	Favorable
353	07/04/2015	PAULIAC				26/05/2016	Defavorable
354	07/04/2015	PAULIAC					Non connu
355	02/03/2015	RIGAUD					Non connu
356	01/06/2016	RTE DE CANTE	DOMAINE DE ROUDEILLE	09 282 B 197		01/06/2016	Defavorable
357	23/04/2015	LE CAMUSOU		09 282 D 1003	09 282 D 1004	07/07/2016	Favorable
358	11/07/2016	ROCHEFORT					Non connu
359	25/07/2016	RTE DES NAUZES	BROUCA				Non connu
360	11/08/2016	ROCHEFORT	CHEMIN DE ROCHEFORT				Non connu
361	24/04/2015	LIEU DIT L HOPITAL		09 282 B 249		19/10/2016	Favorable
362	01/01/2000	RUE DE CANALS		09 282 ZE 55		18/07/2017	Favorable
363	23/04/2015	CAZAUD		09 282 D 1337		21/07/2017	Favorable
364	02/09/2015	RUE DE L'AVENIR		09 282 AU 131		13/12/2016	Favorable
365	10/01/2017	CHEMIN DES COURTETES	MONTPLAISIR	09 282 B 1343	09 282 B 1344	31/01/2017	Defavorable
366	23/04/2015	RTE DU CHATEAU	LA SARRAILLÈRE	09 282 A 4356		17/02/2017	Favorable
367	23/03/2017	LAMBEGE					Non connu
368	23/04/2015	BOIS LE VIEUX					Non connu
369	10/04/2015	RTE DES NAUZES		09 282 AM 26		21/04/2017	Defavorable
370	12/05/2017	DANIS	LOT LAMBEGE IV				Non connu
371	03/07/2017	LAMBEGE		09 282 ZH 11		12/06/2018	Favorable
372	18/09/2017	DANIS	LA FONTANETTE				Non connu
373	01/01/2000	RUE DE LA GUINGUETTE					Non connu
374	09/10/2017	RUE DE L'AVENIR					Non connu
375	10/04/2015	RTE DE BOGUES	LIEU DIT MARSEILLE	09 282 AS 26	09 282 AS 27	16/11/2017	Favorable
376	14/11/2017	ROCHEFORT					Non connu
377	21/11/2017	RUE DE CANALS					Non connu
378	23/11/2017	RUE CANALS	SAINT PRIM				Non connu
379	28/11/2017	LAMBEGE	CLOS DES ROBINIERS				Non connu
380	29/09/2015	RTE DE ST AMANS					Non connu
381	09/01/2018	LAMBEGE	LOT LAMBEGE IV				Non connu
382	09/01/2018	LAMBEGE	LOT LAMBEGE IV				Non connu
383	03/07/2012	FERME MONTOLLEU					Non connu
384	19/01/2018	RTE DE ST AMANS					Non connu
385	01/01/2000	RUE DES POTENCES		09 282 AZ 125		01/03/2018	Defavorable
386	02/03/2015	MONTECRISTO		09 282 AN 24		08/03/2018	Favorable
387	19/03/2018	LIEU DIT MACHINE					Non connu
388	24/04/2018	DANIS					Non connu
389	27/04/2018	HAMEAU DE DANIS					Non connu
390	23/04/2015	RUE DES CHARDONNERETS		09 282 A 15		24/05/2018	Defavorable
391	02/03/2015	RUE DE L'AVENIR		09 282 A 143		12/06/2018	Defavorable
392	19/07/2018	LA SARRAILLÈRE		09 282 A 4644 E			Non connu
393	31/07/2018	LAMBEGE					Non connu
394	10/04/2015	RTE DE ST AMANS		09 282 A 4299	09 282 A 1239	14/08/2018	Defavorable
395	23/04/2015	RTE DES NAUZES					Non connu

396	01/01/1976	RTE DE BRIE		09 282 A 3157		16/01/2015	Defavorable
397	01/01/1999	RTE DE BOGUES		09 282 A 3945		23/01/2015	Favorable avec reserves
398	01/01/1995	LE TRESORIER		09 282 B 1361		20/01/2015	Defavorable
399	01/01/1920	LIEU DIT PINCES		09 282 B 701		22/01/2015	Defavorable
400	01/01/2000	PEDESCAUT		09 282 D 1846		22/01/2015	Favorable avec reserves
401	01/01/1920	LE MEDECIS		09 282 B 1334		26/01/2015	Defavorable
402	01/01/1920	LA CALLE	09700 SAVERDUN	09 282 E 3365		26/01/2015	Defavorable
403	01/01/1920	LA CALLE	09700 SAVERDUN	09 282 E 3365		26/01/2015	Defavorable
404	01/01/1980	RTE DES NAUZES		09 282 E 2659		30/01/2015	Defavorable
405	01/01/1976	RUE DES CHARDONNETS		09 282 E 2309		30/01/2015	Favorable avec reserves
406	01/01/1980	CASTELLE				14/01/2015	Defavorable
407	01/01/1978	LIEU DIT TEULIE		09 282 C 482		14/01/2015	Defavorable
408	01/01/1960	FABAS		09 282 C 722		16/01/2015	Defavorable
409	01/01/1960	PETIT PARIS		09 282 D 1045		15/01/2015	Defavorable
410	01/01/1972	RTE DE ST AMANS		09 282 A 1317		02/02/2015	Defavorable
411	01/01/1980	CH DE SALUTOU		09 282 E 2525		02/02/2015	Favorable avec reserves
412	01/01/1997	ST PRIM		09 282 ZE 63		03/02/2015	Favorable avec reserves
413	01/01/2008	RUE DE CANALS		09 282 ZE 104		03/02/2015	Favorable avec reserves
414	01/01/1985	BORDEGRANDE		09 282 E 2854		04/02/2015	Favorable avec reserves
415	01/01/2000	CH DE BROCCA		09 282 E 3466		04/02/2015	Favorable avec reserves
416	01/01/1995	LIEU DIT MANAUD		09 282 E 1888		05/02/2015	Favorable avec reserves
417	01/01/1990	RTE DE BOGUES		09 282 A 1450		23/01/2015	Defavorable
418	01/01/2000	CH DE BROCCA		09 282 E 3402		19/01/2015	Favorable avec reserves
419	01/01/2000	CANTO COUCUT		09 282 C 649	09 282 C 542	04/11/2015	Defavorable
420	01/01/1950	LIEU DIT LES MOUNIES		09 282 C 559	09 282 C 659	04/11/2015	Favorable avec reserves
421	01/01/1990	VILLA L'AVOCAT NEUF	09700 Saverdun	09 282 E 3282		05/01/2015	Favorable
422	01/01/1920	CH DE SALUTOU		09 282 E 2526		05/01/2015	Defavorable
423	01/01/1990	RTE DE BOGUES		09 282 A 1457			Non connu
424	01/01/1995	LA BERDUC		09 282 A 1624		07/01/2015	Defavorable
425	01/01/1920	AYMAT		09 282 A 3453		08/01/2015	Defavorable
426	01/01/1968	AYMAT		09 282 A 3457		07/01/2015	Defavorable
427	01/01/1991	RTE DE BOGUES		09 282 A 1454		07/01/2015	Defavorable
428	01/01/2007	RTE DE BOGUES		09 282 A 1465		08/01/2015	Favorable
429	01/01/1960	RTE DE BOGUES		09 282 A 3097		08/01/2015	Defavorable
430	01/01/1995	RTE DE BOGUES		09 282 A 3806		09/01/2015	Favorable avec reserves
431	01/01/1972	ROCHEFORT		09 282 A 875		09/01/2015	Favorable avec reserves
432	01/01/2014	BOGUES D EN BAS		09 282 A 930		09/01/2015	Favorable avec reserves
433	01/01/1964	GIMONT		09 282 A 1905		12/01/2015	Defavorable
434	01/01/1960	DOUZIL		09 282 C 609		13/01/2015	Defavorable
435	01/01/2000	TOUTENC		09 282 C 644		13/01/2015	Defavorable
436	01/01/1980	RTE DE ST AMANS		09 282 C 217			Non connu
437	01/01/1995	LIEU DIT TEULIE	ROUTE DE ST AMANS	09 282 C 701		14/01/2015	Favorable avec reserves
438	01/01/1920	CROZEFOND		09 282 D 599		14/01/2015	Defavorable
439	01/01/1996	LA GARENNE		09 282 A 1384		15/01/2015	Defavorable
440	01/01/1920	LOULLIE		09 282 D 1286		15/01/2015	Defavorable
441	01/01/1920	LE SECRESTA		09 282 D 1381		15/01/2015	Defavorable
442	01/01/1920	PEDESCAUT		09 282 D 1218		15/01/2015	Favorable avec reserves
443	01/01/1920	TAILLEBROUGUES		09 282 D 1254			Non connu
444	01/01/2009	RTE DE ST AMANS		09 282 A 3619		16/01/2015	Favorable avec reserves
445	01/01/1981	LA BARAILLE	ROUTE DE BRIE	09 282 A 761		16/01/2015	Defavorable
446	01/01/1986	RTE DE BRIE	LA BOURDETTE	09 282 A 751		16/01/2015	Favorable avec reserves
447	01/01/2007	ROCHEFORT		09 282 A 890		12/01/2015	Favorable avec reserves
448	01/01/1998	LIEU DIT LES BARREAUX				07/07/2015	Favorable avec reserves
449	01/01/1920	ALLEE DE MADRON		09 282 AC 92		08/03/2016	Defavorable
450	01/01/1920	LIEU DIT RAMADE		09 282 B 488	09 282 B 489	19/01/2017	Favorable
451	01/01/1988	BOGUES D'EN HAUT		09 282 A 937		08/01/2015	Defavorable
452	01/01/1979	RTE DE BOGUES	LIEU DIT ROCHEFORT	09 282 A 3070		09/01/2015	Favorable avec reserves
453	01/01/2001	RTE DE BOGUES		09 282 A 1490		08/01/2015	Favorable avec reserves
454	01/01/1989	THOMAS		09 282 A 1341		07/01/2015	Defavorable
455	01/01/1990	RUSQUET	EN HAUT	09 282 A 2118		09/01/2015	Defavorable
456	01/01/1920	CAILLAUD	09700 SAVERDUN	09 282 A 3496		06/01/2015	Favorable avec reserves
457	01/01/2008	CAILLAU	09700 SAVERDUN	09 282 A 3496		18/07/2017	Favorable
458	01/01/1999	L'AVOCAT VIEIL	09700 SAVERDUN			06/01/2015	Favorable avec reserves
459	01/01/2004	L'AVOCAT VIEIL	09700 SAVERDUN	09 282 A 1487		06/01/2015	Favorable avec reserves
460	01/01/1990	PIQUETALENT		09 282 D 1325		07/01/2015	Favorable avec reserves
461	01/01/1995	FARINET		09 282 A 707		09/01/2015	Defavorable
462	01/01/1920	LES MANDRATS		09 282 C 308		13/01/2015	Favorable avec reserves
463	01/01/2000	FERME BIGOT D'EN HAUT		09 282 C 194		13/01/2015	Favorable avec reserves
464	01/01/1920	CH DE BOGUES D'EN BAS		09 282 A 3544		14/01/2015	Favorable avec reserves
465	01/01/1998	CH DE ST PRIM		09 282 E 3419		17/02/2015	Favorable avec reserves
466	01/01/2001	LES TILLEUS	09700 SAVERDUN	09 282 D 798		02/02/2015	Favorable avec reserves
467	01/01/2000	LES CHENES		09 282 E 3473		17/02/2015	Favorable avec reserves
468	01/01/1979	CHATEAU DES AVOCATS		09 282 E 3474		17/02/2015	Defavorable
469	01/01/1970	L'AVOCAT NEUF	09700 SAVERDUN	09 282 E 2078		29/05/2018	Defavorable
470	01/01/1970	FBG SAINTE COLOMBE		09 282 D 453		17/02/2015	Defavorable
471	01/01/1920	HAMEAU DE DANIS		09 282 ZH 60		17/02/2015	Defavorable
472	01/01/1998	CHOURTOT		09 282 C 93		19/02/2015	Defavorable
473	01/01/1969	CH DE BROCCA		09 282 E 1664		20/02/2015	Defavorable
474	01/01/1980	RTE DES NAUZES		09 282 E 2751		20/02/2015	Favorable avec reserves
475	01/01/1958	CAZERES		09 282 D 1144		20/02/2015	Defavorable
476	01/01/1977	RTE DE ST AMANS		09 282 C 221		19/02/2015	Defavorable
477	01/01/1991	LAPEYRE		09 282 E 94		23/02/2015	Defavorable
478	01/01/1997	BANNEGRE		09 282 C 349		27/02/2015	Favorable avec reserves
479	01/01/1979	PERRIES	09700 SAVERDUN			20/05/2015	Defavorable
480	01/01/1920	PERRIES	09700 SAVERDUN			20/05/2015	Defavorable
481	01/01/1979	PERRIES	09700 SAVERDUN			20/05/2015	Defavorable
482	12/11/2012	ST PRIM					Non connu
483	13/12/2012	CHEMIN LAMBEGE	Hameau Danis	09 282 ZH 84	09 282 ZH 89	22/01/2014	Favorable
484	17/12/2012	LIEU DIT LA GANGUE					Non connu
485	01/03/2013	ST PRIM					Non connu
486	02/04/2013	CLOS DE ROUAN		09 282 ZE 153		10/12/2013	Favorable
487	10/07/2012	DOUZIL		09 282 C 577		09/07/2013	Favorable
488	10/07/2012	RTE DE ST AMANS	Lieu dit Roques	09 282 A 4540		22/08/2013	Favorable
489	28/01/2015	LOTISSEMENT SAINT-PRIM	Rue du moulin d'Endech				Non connu
490	01/10/2012	RTE DE DANIS					Non connu
491	02/04/2013	CLOS DE ROUAN		09 282 ZC 144		17/02/2017	Favorable
492	19/06/2013	-	CHEMIN SAINT CLAR	09 282 AH 32		05/06/2014	Favorable
493	21/10/2013	LIEU DIT LE CHIQUET		09 282 B 917		10/12/2013	Favorable
494	14/05/2014	CAOUCOU DES ACCACIAS		09 282 ZI 15		19/06/2014	Favorable
495	28/05/2014	RTE DES NAUZES		09 282 AN 2		19/06/2014	Favorable
496	09/07/2014	LOT LES ACACIAS	Danis	09 282 ZH 40	09 282 ZH 37	02/07/2015	Favorable
497	10/07/2014	LIEU DIT GERMANET		09 282 E 500		17/07/2014	Favorable
498	13/01/2015	RUE DE VILLOTE		09 282 AT 56	09 282 AT 57	18/06/2015	Favorable
499	02/09/2014	ESTRAMPES		09 282 E 418		26/09/2014	Favorable
500	08/10/2014	LOTISSEMENT SAINT-PRIM					Non connu
501	30/10/2014	FBG SAINTE COLOMBE				10/04/2015	Favorable avec reserves
502	24/11/2014	LA BARTHALE		09 282 E 1918		29/01/2015	Favorable
503	24/11/2014	CH DE ST PRIM		09 282 ZE 57		17/08/2016	Favorable
504	24/11/2014	LOT LES ACACIAS	Hameau Danis				Non connu
505	03/12/2014	RUE DES ACCACIAS	LOTISSEMENT DES ACCACIAS	09 282 ZH 123		04/03/2016	Favorable
506	22/12/2014	RUE DE LA CREMADE					Non connu
507	30/12/2014	RTE DE BOGUES					Non connu
508	06/01/2015	LOT LES ACACIAS					Non connu
509	29/01/2015	FERME DE GERT		09 282 A 1357		22/07/2015	Favorable
510	24/03/2015	MONTERE		09 282 B 1362	09 282 B 1363	31/03/2015	Favorable
511	03/04/2015	LOT LES ACACIAS		09 282 ZH 126		11/03/2016	Favorable
512	06/05/2015	LAMBEGE		09 282 ZH 10			Non connu
513	29/09/2015	RTE DE ST AMANS		09 282 AP 84	09 282 AP 85	18/11/2016	Favorable
514	30/10/2015	LOT LES ACACIAS					Non connu
515	20/11/2015	RUE CANALS		09 282 ZE 157		06/10/2016	Favorable
516	01/01/1961	LES TILLEUS	09700 SAVERDUN	09 282 D 1830		14/01/2015	Defavorable
517	01/01/2000	RTE DE ST AMANS	09700 SAVERDUN			14/01/2015	Defavorable
518	01/01/1991	PEDESCAUT		09 282 D 1194		15/01/2015	Defavorable
519	01/01/1982	LA JALOUSIE		09 282 D 1787		15/01/2015	Defavorable
520	01/01/2010	RTE DE BRIE	LA MALETTE	09 282 A 3181		16/01/2015	Defavorable